

CASSE-RÔLES

N° 16 MAI-JUILLET 2021

Dossier 1871 : Commune(s)



JOURNAL FÉMINISTE ET LIBERTAIRE À PRIX LIBRE

É D I T O

À Montmartre, le 28 décembre 2018, lors de l'acte VI des Gilets jaunes, sur un mur, on pouvait lire ce tag :

« La Commune de Paris 1871/Gilets jaunes 2018 »

Retenir l'élan révolutionnaire, les idéaux d'égalité et d'autogestion de la Commune, et en chercher les traces dans le présent : la rébellion zapatiste, l'émancipation des femmes du Rojava, les actions et luttes des Gilets jaunes, des féministes et des mouvements sociaux, c'est ce que nous vous proposons dans ce numéro.

Beaucoup de livres sont sortis récemment sur la Commune, nous en recensons quelques-uns et nous publions un extrait d'un texte de Michèle Riot-Sarcey sur les Pétroleuses. Nous avons voulu insister sur le thème qui nous touche particulièrement : le rôle des femmes dans ces journées, et sortir de l'ombre quelques-unes d'entre elles moins connues. Nous vous présentons également les Communes dans d'autres villes et régions comme Narbonne, Lyon, Limoges et les insurrections en Martinique et en Kabylie.

Mais aussi...

À l'heure où la Turquie se retire du Traité européen sur les violences faites aux femmes, où Julie doit aller devant la Cour européenne pour faire reconnaître que vingt pompiers l'ont violée, où la conspiration des oreilles bouchées sévit en laissant des enfants à la merci d'incestueux, les #MeToo montrent que les femmes revendiquent haut et fort qu'elles sont des êtres humains à part entière. « Les femmes ont toujours été laissées derrière les hommes. Aujourd'hui, elles n'ont plus envie de manger les restes », nous dit Barbara Hendricks.

Et n'oublions pas les menaces immédiates : la loi Sécurité globale, la réforme de l'assurance chômage, des retraites, etc.

Mais partager l'espoir d'un monde meilleur, c'est à quoi nous incite Raoul Vaneigem dans son texte *Retour à la base* : « Redécouvrir l'entraide et se dépouiller de cet individualisme dont le calcul égoïste perpétue le règne de l'argent et de la servitude volontaire. »

Les infos contenues dans ce numéro ont été arrêtées le 31 mars 2021.

Ont participé à ce numéro : Alain, André, Anne-Marie, Annie, Claire, Didier, Grégory, Hélène, Jean, Jean-Marc, Justhom, Laurence, Matthieu, Michèle G., Michèle R.-S., Natacha, Pierre, Solange, Stéphane

Merci à : Serge Utgé-Royo, Jacques Tardi, Éloi Valat, et au maquettiste, Philippe Camus (ductus@me.com) pour sa participation à plusieurs numéros du journal

Couverture : Jacques Tardi, *Le Cri du Peuple*, copyright : © Tardi/Vautrin/Casterman

Maquette, mise en page, correction : Solange, Jean-Marc Bonnard

Abonnements et contacts : p. 7

Imprimerie : Espace Copie Plan, Guéret (23)

ISSN 2646-6961

Les articles n'engagent que leurs autrices et auteurs

CASSE-RÔLES



AVIS AUX CONTRIBUTRICES ET CONTRIBUTEURS !

Ami·es lecteurs et lectrices, vous souhaitez nous adresser une contribution pour le prochain dossier de *Casse-rôles* (n° 17, sortie 1^{er} août 2021) : les articles devront nous parvenir pour le 20 juin, dernier délai !

JUSTICE POUR JULIE
ET POUR TOUTES LES AUTRES
VICTIMES!

STOP JUSTICE SEXISTE!

Quelqu'un a dit que juger des crimes en les requalifiant en délits renforce l'impunité des agresseurs et minimise surtout la gravité du viol. Le cas de Julie en est une parfaite illustration.

LES FAITS SONT CONNUS: en novembre 2019, Julie et sa mère ont porté plainte contre plusieurs pompiers pour viol avec circonstances aggravantes (sur mineure, personne vulnérable, en réunion).

À la suite de cette plainte, un juge d'instruction a été saisi et a décidé qu'il ne s'agissait ni d'un viol ni même d'une agression sexuelle, mais d'une « simple » atteinte sexuelle commise, je cite « sans violence, contrainte, menace ni surprise sur mineur de 15 ans, avec cette circonstance que les faits ont été commis par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteurs ou de complices ». Il a ordonné le renvoi devant le tribunal correctionnel de trois de ces individus qui échappent par conséquent à la cour d'assises.

Julie a fait appel de cette décision qui a été confirmée par la cour d'appel (en l'occurrence la chambre de l'instruction), puis, dernière étape, par la Cour de cassation qui a trouvé que les juges précédents avaient, à juste titre, considéré – je cite encore – qu'il « n'existe pas de charges suffisantes contre quiconque du chef de viol ou d'agression sexuelle », qu'il n'y avait pas non plus de violence, contrainte physique ou morale, menace ou surprise nécessaire à la constitution des infractions précitées.

Donc, pas de viol.

Donc, pas d'agression sexuelle.

Donc « seulement » des atteintes sexuelles, c'est-à-dire un contact physique de nature sexuelle.

Surprenant lorsque l'on sait que l'enquête diligentée par le juge d'instruction a révélé que c'était un peu plus que ça. Je cite: « Rapports sexuels dans des lieux souvent publics, notamment multiples pénétrations digitales, vaginales et une fellation sur le capot d'un véhicule dans un parking, à plusieurs. » Faits qui se sont déroulés alors que Julie avait entre 13 et 14 ans.

Afin que les juridictions cessent une bonne fois pour toutes d'interroger le comportement de l'enfant, une loi est en cours de préparation fixant le seuil d'âge de non-consentement à 13 ans pour tout acte sexuel avec un adulte. Soit! Mais de l'aveu même du ministre de la Justice, ce seuil peut être « perçu comme un affaiblissement de la protection des mineurs de 13 à 15 ans » qui ne bénéficieront pas de cette présomption que l'on dit, dans le jargon juridique « irréfutable », c'est-à-dire automatique, impossible à questionner.

Quoi qu'il en soit, et quel que soit l'âge retenu, reste ce principe incontournable: un enfant n'est jamais consentant. Jamais! Jamais!

PAS DE JUSTICE POUR JULIE



Mais pas de problème, elle était consentante et en pleine capacité, et surtout, elle l'avait bien cherché! Je n'exagère pas, je cite toujours les termes de l'arrêt de cassation: « **Comportement entreprenant, provocateur et aguicheur, participation active lors des débats** [à croire que les juges tenaient la chandelle], **dissimulation de son âge** [alors que les pompiers avaient accès à son dossier], **discernement ni aboli ni même amoindri par son âge ou par les médicaments** [elle était sous fortes doses de psychotropes], **dénonciation d'agressions imaginaires et multiples variations dans les déclarations.** »

Si ce n'était pas aussi désolant pour Julie, on dirait qu'il s'agit d'un inventaire à la Prévert de tous les arguments machistes, phalocrates, réactionnaires, et j'en passe, que les juridictions opposent régulièrement aux plaignantes.

Pour faire bonne mesure, la Cour constate « l'absence d'éléments objectifs » caractérisant le défaut de consentement. Pas non plus de contrainte morale, même compte tenu de la différence d'âge avec les « partenaires » pompiers (oui, vous avez bien lu, pour les juges, c'étaient des « partenaires »). Même la circonstance aggravante de l'autorité conférée par la fonction de pompier n'a pas été retenue, alors qu'il est constaté qu'ils ont agi en uniforme et à bord d'un véhicule de service.

Donc, pour résumer, entre 13 et 15 ans, Julie disposait du « discernement nécessaire » pour les actes dénoncés, elle y aurait donc consenti, ce qui est particulièrement révoltant quand on lit ceci dans l'arrêt d'appel: « M. Y est intervenu au domicile de D. [Julie] en 2009. Il a admis [audition du 2 mars 2011] lui avoir mis la main au niveau de la cuisse puis de l'entrejambe. Il a aussi admis qu'il savait qu'elle avait 14 ans [confrontation avec Julie le 6 juin 2016]. »

Selon Lorraine Questiaux, l'une des avocates de la jeune fille: « Cette jurisprudence vient valider l'impunité des agresseurs et met toute la responsabilité sur les enfants. » C'est « un arrêt très conservateur, sexiste et pervers, en totale rupture avec la proposition de loi qui vient d'être votée et qui dit clairement qu'un enfant ne peut pas consentir¹. »

Michèle Gay

1. *Libération*, 17 mars 2021.

L'inceste... un tabou toléré

Un secret de Polichinelle

Les propos de Dorothée Dussy, anthropologue qui s'exprime dans *Politis* et sur le site Bastamag, nous suggèrent de réfléchir autrement au phénomène de l'inceste, après les révélations de Camille Kouchner sur son beau-père Olivier Duhamel...



L'AUTEURE DÉNONCE une responsabilité sociale collective : au-delà des faits révélés et du scandale que leur dénonciation provoque, nous devons comprendre que « l'inceste est un faux tabou, largement répandu et toléré par la société ». Nous pouvons y répondre par une meilleure écoute des victimes et une judiciarisation croissante de leurs agresseurs, mais cela reste insuffisant puisque le scandale perdure depuis des siècles sans que change cette tolérance sociale non-dite : l'inceste reste un impensé, « son interdiction sert même à le rendre invisible en permettant aux "incesteurs" – terme utilisé par Dorothée Dussy – de s'y adonner ». « L'inceste est toujours un secret de Polichinelle, son interdiction concerne un inceste théorique. » L'inceste réel est largement pratiqué ; « quand 5 à 10 % d'enfants sont incestués depuis des lustres, on est obligé de se dire que c'est structurel ». Les chiffres ne bougent pas en dépit des révélations successives. Tout le monde participe de l'ordre social qui admet l'inceste bien que l'interdisant en théorie. Les rapports de domination constitutifs des relations familiales qui nous imprègnent dès l'enfance permettent la mise en place d'une mécanique du silence et de la peur. On va considérer comme normal de se taire et d'être aveugle non seulement devant le fait incestueux mais, au-delà, « on va s'habituer à se taire dans sa vie professionnelle, amicale ou sportive, parce que c'est avec quoi on a été construit, on intériorise qu'il faut se taire si un rapport de domination se manifeste devant nous ». C'est ce changement de perspective qui est intéressant, l'inceste n'est plus considéré comme une pathologie, mais comme un mécanisme structurant de l'ordre social qui repose sur le silence autour des pratiques incestueuses.

Le problème ne se règlera donc pas par l'écoute des victimes – certes essentielle, mais insuffisante. Quant à la pénalisation des agresseurs, elle n'est qu'un pis-aller. Dans son ouvrage *Le Berceau des domina-*

tions : anthropologie de l'inceste, Dorothée Dussy développe son approche originale et démontre que l'inceste est une pratique largement répandue dans les familles françaises et que le dévoilement de cette violence ne suffira pas à la supprimer.

L'autrice présente les incestueux comme des hommes banals de tous les milieux sociaux, souvent mieux identifiés dans les milieux défavorisés car plus suivis par les travailleurs sociaux et disposant moins souvent du capital culturel leur permettant d'utiliser des stratégies de déni et de maintien d'une culture du silence (comme dans l'affaire Duhamel).

Il est important que les victimes parlent, mais c'est insuffisant : les victimes parlent depuis des décennies et rien ne change, les mécanismes restent en place et principalement cette culture du silence.

Quant à la pénalisation des agresseurs et aux consultations actuelles pour renforcer les lois contre les crimes sexuels (allongement des délais de prescription, fixation d'un âge de consentement sexuel), cela va dans le sens d'une société toujours plus punitive. Dans le numéro 13 de *Casse-rôles*, nous citons l'ouvrage de Gwenola Ricordeau, *Pour elles toutes : femmes contre la prison*¹, cet ouvrage plaide pour l'abolition de la prison et la reconstruction des liens sociaux détruits pas la violence. L'autrice citait les féministes des années 1970, car « ce n'est pas l'emprisonnement de l'agresseur qui changera sa mentalité ».

Les mentalités, c'est aussi ce que Dorothée Dussy dénonce en déplaçant le curseur sur les rapports de domination dans les familles.

En pointant les non-dits d'une tolérance sociale plus ou moins consciente pour l'inceste, elle nous montre que les transformations profondes de la société passent d'abord par une prise de conscience et une réflexion sur l'urgence d'un changement des mentalités.

Annie Nicolai

1. Lux éditeur, 2019.

Le silence familial

DEUX PAGES SUR L'INCESTE, entre autres dans *Le Monde* des 24 et 29 novembre 2020... L'inceste est le fait des hommes dans 96 % des cas. Un homme sur 8 l'a pratiqué et le pratiqué, une femme sur 5 l'a subi en tant qu'enfant. Cela concerne tous les milieux sociaux sans exception. L'explosion de révolte des femmes en 2017 a permis qu'on parle mieux de l'inceste. Déjà, une jeune femme comme Eva Thomas avait fondé à Grenoble SOS Inceste, à la fin des années 1980.

Curieusement, dans l'inceste, la charge de la dénonciation ne pèse de fait que sur l'enfant victime, lequel, devenu grand, se met parfois à parler... Rarement l'enfant dénonce en tant qu'enfant, mais cela peut arriver : une petite voisine dans l'affaire Le Scouarnec, derrière laquelle les nièces se mettent à parler. J'ai écrit « curieusement », car, dans la plupart des cas, tout le monde sait dans la famille, et tout le monde se tait. En particulier l'épouse du père ou du beau-père sait et se tait.

Ce silence de l'adulte s'ajoute au silence de l'enfant, lequel ne parvient souvent pas à savoir si ce dont il est victime est bien ou mal...

Et c'est grâce à ce silence des adultes que l'inceste se perpétue jusqu'à nos jours.

On retrouve le silence de l'enfant agressé par un prêtre, un enseignant... qui ne parvient pas à se confier, ou s'il se confie, se voit souvent contraint de se taire, pour une multitude de raisons.

Ce silence de la famille, entre autres de la mère, est-il de même nature que le silence de la jeune femme ou de la femme sexuellement agressée ou violée, hors de chez elle, dans la rue ou dans son milieu de travail ? Je dis non.

Dans ce dernier cas, on l'a vu, les femmes victimes ont commencé à se rebeller en 2017, après des décennies de silence, et ce déferlement de confidences est encore en cours. Leur cas s'apparente aux enfants violés dans le silence familial (surtout des filles) et qui, devenus adultes, sont encore incapables de parler, ou hésitent à le faire, et puis, finalement, dévoilent tout... Les raisons commencent à être connues et analysées : le poids social des croyances familiales, l'intériorisation d'une culpabilité, la honte, la peur de n'être pas crues, la peur que la perte soit plus grande que le gain d'une dénonciation, etc.

Mais le silence de la mère ou de l'épouse qui couvre l'inceste, sur quoi repose-t-il ?

J'ai lu nombre d'articles. Un homme dit

ceci : « Si je demande à ma femme [un acte sexuel], elle ne va pas accepter tout de suite... alors je vais vers ma fille... » L'inceste serait-il le résultat du désir sexuel, dit socialement impérieux, de l'homme, rejeté par la femme, et qui se porterait alors sur les enfants, d'abord les petites filles ?

Deux histoires vécues

J'ai eu beaucoup de mal à retrouver une poétesse dont mon oncle avait été très amoureux, à la fin des années 1920. A* vivait dans une famille très aisée qui fut ruinée en 1933. Très appauvris, les parents la mirent au travail dans un secrétariat. A* avait rêvé d'un mariage avec un homme riche qui l'aurait entretenue. Elle tomba enceinte d'un tel homme, qui ne voulut pas divorcer pour elle. A eu une fille, Catherine. Elle continua ses recherches et finalement rencontra un artisan qui voulut bien la prendre en charge avec sa fille en se mariant. Mais l'artisan s'intéressa vivement à la petite fille. Pour A*, ce n'était pas le grand amour. À 10 ans, Catherine demanda à sa mère si c'était normal que son beau-père la tripote. La mère répondit : « N'oublie pas que c'est notre sauveur. »

Quand Catherine eut 17 ans, le mari de sa mère la mit enceinte. Alors un arrangement machiavélique eut lieu. Le couple déménagea avec Catherine dans une petite ville de province, divorça, et Catherine épousa le mari de sa mère. Ils vécurent ainsi dans la même maison, et l'ex-mari fit 3 enfants à Catherine.

C'est à cette époque que je retrouvais A*. Je ne compris rien à ce couple à trois. Je vis que Catherine n'était pas heureuse, et je ne retrouvais pas la poétesse que j'avais connue... Catherine finit par fuir, en jetant l'anathème sur sa mère, et eut la chance de devenir peintre. C'est alors qu'elle m'a tout raconté.

J'ajoute une autre courte histoire. Une amie, atteinte d'une polyarthrite déformante inguérissable depuis l'âge de 30 ans, me dit un jour qu'elle avait été violée par son père durant toute son adolescence, avec le silence coupable de sa mère, qui ne quitta jamais son mari car c'est lui qui apportait l'argent du couple. Vies brisées, vies bizarres. Mon amie eut un fils d'un homme qu'elle détestait. Selon elle, sa maladie la dévorait comme l'expression d'une souffrance, d'une culpabilité et d'une haine conjointe sans fin.

Elle finit par se marier avec un homme qu'elle aimait. Elle le convainquit de l'accompagner chez ses parents pour l'aider à régler leur compte. Elle pensait aller mieux en croyant extirper ainsi son mal. Elle exigea que ses parents lui fissent face ensemble devant son mari. Le père ne dit pas un mot. La mère dit qu'elle savait mais qu'elle n'avait pu faire autrement. Mon amie les agonisa de son mépris. Ce fut tout. Elle ne les revit jamais. Elle n'alla pas mieux...

À n'en pas douter, les deux mères/épouses de ces histoires sont victimes de leur illusion sur le mariage comme seule issue financière à leur vie, victimes de leur incapacité d'avoir une vie libre et un revenu personnel, victimes de ne pas vivre l'amour, victimes d'avoir eu des enfants parce qu'elles furent désignées pour en avoir... Elles ont livré leurs filles au viol, et préservé la famille dans son caractère le plus socialement réactionnaire.

L'épouse Le Scouarnec savait et s'est tue ; elle a permis à son mari pendant vingt ans de violer plus de 300 petites filles, après celles de sa famille et la petite des voisins. Elle n'a pas été interpellée par la Justice. Je dis qu'elle aurait dû être interpellée.

Et l'homme ? Ces 12,5 % d'hommes qui se livrent à l'inceste sont persuadés qu'ils ont des besoins sexuels mus par « leurs hormones », impossibles à refréner (même des médecins colportent ces bêtises). Ils prétendent justifier leur pouvoir et leur droit de violenter femmes et enfants par « leur biologie non maîtrisable », véritable rengaine des familles, des mères et des épouses : « Tu sais, les hommes c'est comme ça, faut que ça court... Il faudra t'y faire ! » C'est un mépris que les hommes se portent à eux-mêmes sans comprendre !

Ce sont les femmes qui peuvent et doivent abolir l'inceste dans les familles, en affirmant leur indépendance coûte que coûte, en protégeant des enfants qu'elles auront vraiment voulus, et en mettant dehors des hommes amoureux de leur seul sexe.

Anne-Marie Chartier

Carole Roussopoulos, *L'Inceste, la conspiration des oreilles bouchées*, 1988, 30'.

Claudine, Emmanuelle, Monique et Anne témoignent des viols commis par leur père ou grand-père pendant leur enfance. dans le cadre du groupe de parole de l'association Viols femmes Information. Échange parfois difficile, en relation avec l'expérience de chacune. Ces femmes luttent pour franchir le pas, se dire que l'on n'est pas coupable, que l'on ne doit pas garder ce crime caché en soi. L'injonction « il faut oublier » est rejetée par toutes.

ŒDIPÉ ROI ?

Disparaître, c'est dont je rêve chaque fois que mon grand-père s'assoit sur le bord de mon lit...

« Tu vois, dit-il, je suis un sorcier. Ne l'oublie pas.

Si tu en parles, je viendrai toujours te retrouver, même après ma mort ».

Est-il possible qu'ils nous emmènent tous au restaurant,

que nous prenions place autour d'une grande table [...],

qu'ils tirent une chaise pour l'homme au sujet duquel ils viennent d'apprendre cela¹ ?



LES CHIFFRES SONT effrayants et l'onde de choc touche toutes les strates de la société. Tout à coup, on se rend compte, comme le souligne l'anthropologue Dorothee Dussy², que l'agresseur n'est pas un monstre, ni un pervers, ni un malade ou un psychopathe. Que, face à la « banalité » des faits, il fallait assumer que quelqu'un, par un effet d'« aubaine », pouvait jouir d'un d'enfant-objet en toute impunité. Qu'il s'agissait le plus souvent d'un pouvoir d'homme au sein d'une cellule familiale propice à la soumission³.

Puni de travaux forcés à perpétuité par le Code pénal de 1810, l'inceste (du père sur l'enfant) intéresse le législateur depuis les années 1980, suite au livre d'Eva Thomas *Viol du silence*⁴, paru en 1986 et du film *La Conspiration des oreilles bouchées*⁵ du Collectif féministe contre le viol de 1988.

1. Alex Marzano-Lesnevich, *L'Empreinte*, 10/18, 2019.

2. France culture.

3. Selon l'Observatoire national de protection de l'enfance, l'agresseur est un homme dans 96 % des cas.

4. Ce livre a connu de nombreuses rééditions.

5. On peut voir ce film ici <<https://vimeo.com/508350809>>.

6. Secrétariat d'État à l'enfance.

PRESCRIPTION : le temps de la parole

En relation avec l'impact public qu'avaient eu ces événements, les délais permettant de saisir la Justice avaient été augmentés par des lois successives : en 1989, la victime pouvait agir pendant dix ans à compter de sa majorité ; en 2004, elle le pouvait pendant vingt ans. Depuis la loi du 3 août 2018, elle dispose de trente ans.

Aujourd'hui, suite aux témoignages qui ne cessent d'affluer depuis celui de Camille Kouchner, les pouvoirs publics s'émouvent à nouveau et envisagent de modifier les textes, particulièrement en ce qui concerne la prescription : est-elle le problème ? Faut-il la supprimer, la suspendre, modifier son point de départ, rendre imprescriptibles les crimes et délits sexuels commis sur des mineur·es ?

Pour les un·es, conserver une date butoir est important, car plus le temps passe, plus le problème de la preuve va se poser.

Pour les autres, le plus grand obstacle n'est pas le temps, mais un certain nombre de conséquences dont souffrent les victimes d'actes incestueux. Parmi celles-ci, l'amnésie traumatique, la honte, le déni, la loi du silence, l'emprise et la contrainte morale au sein de la famille, la crainte d'être rejeté·e, celle de ne pas être cru·e. Et aussi comment la parole sera reçue en Justice quand on sait que 70 % des procédures pour violences sexuelles sur mineur·es n'aboutissent pas à un procès⁶.

La prescription, c'est le droit à l'oubli, principe fondamental du droit pénal. Droit à l'oubli qui bénéficie à celui qui a accompli sa peine.

Mais la victime d'inceste y a-t-elle accès ? Et, sinon, quel sens la prescription a-t-elle pour elle ?

M. G.

Les pièges du consentement

#metoo, #balancetonporc, #Iwas, #metooinceste... Le monde entier bruisse des cris de révolte des victimes de violences sexuelles. De ces femmes et de ces enfants que l'on a dits consentant·es : toutes celles et ceux dont l'agresseur a pu soutenir qu'il croyait en leur assentiment – parce que non, « je ne l'ai pas forcée » – et parce que oui, elle était d'accord puisqu'elle « n'a pas réagi », « ne s'est pas débattue », « a partagé le secret », « est revenue », « ne s'est pas enfuie ». Autant d'arguments au cœur de la stratégie de défense classique des agresseurs, ancrée dans la croyance tenace selon laquelle les violences sexuelles sont, au pire, des jeux qui ont mal tourné.

Que vaut le consentement des femmes dans un contexte de domination structurelle ?, demande Catherine Le Magueresse.

Admise devant les tribunaux sans être explicitement énoncée dans le Code pénal, la présomption de consentement dispense de l'obligation de s'assurer du consentement des victimes, tandis que,

de leur côté, les agresseurs ont droit à la présomption d'innocence. Présumer que les victimes étaient d'accord, n'est-ce pas admettre, en droit, le principe de leur disponibilité sexuelle ?

Ce livre propose de réfléchir à une redéfinition du consentement sexuel qui, au lieu de justifier l'asservissement, garantirait enfin la liberté de choix.

L'autrice est juriste, docteure en droit. Ancienne présidente de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail, elle questionne la critique féministe du droit, notamment pénal. Ses travaux actuels portent sur le traitement juridique et judiciaire des violences masculines à l'encontre des femmes.

Catherine Le Magueresse, *Les Pièges du consentement*, Éditions iXe, 228 p., 16 euros.

Weinstein, les prémices

Le documentaire *Chambre 2806* sur l'affaire DSK est intéressant quant à l'atmosphère qui régnait en 2011 en France, particulièrement dans les milieux de « gauche », sur les « frasques » de DSK, ou de tout autre individu du même genre.

ON NE CROIT PAS POSSIBLE que DSK ait pu, le 14 mai 2011, violer une femme de chambre aux USA, alors qu'il est alors directeur du FMI. C'est forcément, disent certains, un coup monté pour le faire tomber.

Pourtant, en France, la journaliste Tristane Banon accuse depuis longtemps DSK de l'avoir agressée. Mais on ne la croit pas. Que DSK se livre à des aventures, okay, mais à des agressions, c'est impossible. Ne serait-ce qu'en tant que membre du PS!

D'autres, plus cyniques, qui ne croient pas au viol, parlent de libertinage à la française auquel DSK se serait livré. Tous pensent, comme le dit DSK, que la femme de chambre était consentante. Pourtant celle-ci persiste dans son accusation, malgré des

propositions financières pour la faire taire...

Eh oui! Dans le mur du silence de l'époque, auquel participent tous les partis politiques, pour une majorité de journalistes, une majorité de femmes apeurées, il n'est pas concevable qu'un homme de pouvoir, de gauche, si haut placé, chute pour une affaire de mœurs. Mais c'est une erreur de perspective. Car dans la grosse ou petite tête de macho de DSK, il n'est pas concevable qu'il ne soit pas assuré de l'impunité la plus totale, surtout en tant que directeur du FMI. Plus on est haut placé, plus le pouvoir sexuel sur les femmes est immense. DSK pense avoir le droit de sauter sur n'im-



Parade nuptiale, Christian Dupont
<christiandupont-peinture.jimdofree.com>

porte quelle femme, à plus forte raison une femme de chambre... Toujours l'irrépressible besoin sexuel des hommes, attisé par le pouvoir!

Une fissure dans le silence, analyse le documentaire. Il faudra encore six ans pour que la fissure fasse tomber le mur.

A.-M.

**ABONNEZ-VOUS
à CASSE-RÔLES**
Prix libre !



Je m'abonne à partir du numéro

Prix libre euros
+ frais postaux
(4 euros par numéro, soit par an) 16,00 euros
= TOTAL euros

Nom Prénom

Adresse

Tél. Courriel DATE

Libellez le chèque à l'ordre de : **Association Les amies et amis de Casse-rôles**
C° Annie Nicolai, 54, avenue de la Révolution, 87000 Limoges

Contact casse-roles@outlook.fr
Site <http://casse-roles.revolublog.com/>

Compte ouvert au Crédit agricole Centre-Ouest. IBAN : FR76 1950 6000 1128 1207 4100 666 BIC AGRIFRPP895

IVG : Le patriarcat et le machisme ont la vie dure

*Parce qu'il ne voulait pas l'aider
à repeindre les murs de leur maison de
campagne, M^{me} Barrett a mis son mari en
vente pour la somme de cinquante francs,
par voie de presse.
Le texte de l'annonce précise : « Il est beau. Il
est sobre. Il sait dire : Quand est-ce qu'on
mange ? et Ta gueule, je lis ».*
Pierre Desproges

Il n'y a pas que la Pologne pour s'opposer des quatre fers à l'IVG (interruption volontaire de grossesse) sous prétexte de protéger la vie des femmes et de considérer que le fœtus est un être vivant !

En France, il existe au Sénat une palanquée de réactionnaires, de conservateurs, et notamment des femmes, qui rêvent de voir interdire l'IVG au nom de cette satanée religion catholique dont les représentants ont fait vœu de célibat. Ces derniers ne sont donc pas mariés, ils n'ont donc en principe pas d'enfant. Alors de quoi se mêlent-ils ? Pourtant, ils interfèrent dans la vie des personnes par leurs prêches moralisateurs et pernecieux. Non contents d'être des corbeaux, ces coucous vont pondre dans le nid des autres.

C'est « Faites ce que je vous ordonne mais ne faites pas ce que je fais ». Ils n'hésitent pourtant pas à copuler alors que Dieu le leur interdit... sans rien dire des faits de pédophilie.

Les relais soi-disant laïcs sont encore plus vicieux que les enjuponnés

Elles et ils sont censées incarner la laïcité et la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État mais, elles et ils sont subordonnés aux enjuponnés ecclésiastiques qui imposent leur loi, au nom de la charité et du droit des femmes...

C'est ainsi que la proposition de loi visant à étendre la durée légale d'avortement de douze à quatorze semaines a été retoquée sans débat par le Sénat, le 20 janvier dernier.

Les attaques contre le droit à l'avortement sont permanentes en France

Ces quinze dernières années, le nombre d'établissements réalisant des IVG a diminué de près de 25%.

Seulement 5% des interruptions volontaires de grossesse ont été réalisées dans les deux dernières semaines du délai légal de douze semaines, a fait valoir la sénatrice Imbert pour s'opposer au texte de loi. Un argument qui ne tient pas quand près de 2000 femmes partent chaque année avorter à l'étranger, parce qu'elles ont dépassé le délai légal en France. Départ principalement pour les Pays-Bas et le Royaume-Uni (délai légal jusqu'à 24 semaines de grossesse), en Espagne (de 17 à 22 semaines en cas de malformation du fœtus).

En positif : dans la proposition de loi, figure la suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG, qui permettait au médecin de refuser la réalisation d'un acte médical au nom de ses propres convictions. Morale chrétienne ?

Manigances, fausses excuses et tergiversations...

Restons vigilantes : la loi Veil sera toujours menacée, et faisons attention qu'elle ne subisse pas elle-même un « avortement en règle ». Comme cela en prend le chemin.

Justhom

Arabie saoudite Loujain Al-Hathloul : une libération sans liberté

Mercredi 10 février 2021 : sous pression, le pouvoir saoudien a été contraint de « libérer » Loujain, après mille et un jours passés en prison.

Pour autant, elle n'a pas recouvré la liberté. Elle n'est libre ni de ses mouvements ni de ses paroles. Et elle a interdiction de sortir du pays.

La prison n'a pas entamé la combativité de Loujain, qui n'a pas renoncé à demander justice. Et, pour la militante pour la liberté et l'égalité entre les femmes et les hommes, le combat continue, car des dizaines de femmes et d'hommes sont toujours détenues dans ce pays au nom de la liberté !



Une voix infatigable pour la défense des femmes et la lutte pour la paix

Les femmes doivent être autour de la table.

Barbara Hendricks

Lors de sa venue au Forum mondial pour la paix, qui s'est tenu à l'Abbaye aux Dames, à Caen, le 1^{er} octobre 2020, la cantatrice Barbara Hendricks – en sa qualité de marraine de la 3^e édition du forum mondial « Normandie pour la paix » –, a déclaré :

Les femmes ont toujours été laissées derrière les hommes. Aujourd'hui, elles n'ont plus envie de manger les restes.

C'est dans cette même abbaye que l'infatigable militante des Droits humains a donné un concert réservé au personnel soignant en hommage à leur dévouement pour lutter contre le Covid 19. Elle a également remis le prix Liberté aux sœurs de Loujain Al-Hathloul détenue dans les geôles saoudiennes.

Voilà maintenant trente ans que sa voix avait fait vibrer les murs de la cathédrale de Dubrovnik alors à feu et à sang, dans une Croatie qui venait à peine de retrouver son indépendance.

Mexique : retour sur l'assassinat de Regina Martinez en 2012



CET ODIEUX ASSASSINAT RESSORT EN 2020, après le reportage, effrayant, diffusé aux USA, d'un journaliste d'investigation sur la mafia de la drogue dans l'État du Sinaloa (Mexique).

Jamais – en tout cas pas en France –, une telle analyse en profondeur de ce cartel (nord-ouest du Mexique) n'avait été écrite (série d'articles depuis début décembre 2020 dans *Le Monde*).

Quelques mots sur ce cartel avant d'en venir à Régina Martinez. Un parmi les autres, mais à n'en pas douter, le plus puissant, qui a tous les pouvoirs dans cet État mexicain : pouvoir de police, de justice, d'instruction (il construit des écoles et paye les enseignants), sur la production agricole et sa commercialisation, sur l'aide sociale, la santé, sur l'Église... car la mafia aime Dieu !

Tout cet État a son agriculture organisée, sur ordre, autour du pavot, qui donne l'héroïne noire. L'origine du cartel est lointaine, mais sa puissance est due au gouvernement américain qui, lors de la Seconde Guerre mondiale, a été privé de la morphine du marché asiatique, et s'est adressé au Mexique, pour fournir de l'héroïne à son armée... La guerre du Vietnam, et les guerres qui ont suivi, ont fait des USA le meilleur client officiel caché du Mexique... c'est-à-dire du cartel, et de tous les autres¹. Le soutien de la mafia mexicaine par les USA est l'arrière-arrière-base de la démocratie américaine... La réalité vraie est là.

Dans ces circonstances, les « soldats » des cartels ont tué au Mexique 119 journalistes en vingt ans.

Régina était journaliste. Petite, frêle, appelée la Chaparrita (la petite), elle était une redoutable enquêtrice. Elle avait réussi à pénétrer dans le milieu, et dénonçait les militaires, les notables et leur

corruption, d'autant que les affaires de drogue étaient mêlées à l'économie du pétrole.

Ce sont des gens qu'elle connaissait qui arrivent chez elle le 28 avril 2012, la rouent de coups et l'étranglent. Des journalistes expliqueront que l'enquête sur sa mort a été occultée.

Cette histoire, si elle met en évidence le courage de cette femme qui se savait en danger de mort, mais sur qui, en France, on sait peu de choses, en dit long, non seulement sur les journalistes au Mexique, mais sur la situation générale des femmes.

Imaginons, un instant, un État sous le joug de mafieux armés qui avouent tuer 6 personnes par jour (désobéissance aux ordres), qui ont droit de vie et de mort sur la population, puisqu'au Sinaloa, l'État, c'est eux. Il est évident qu'ils ont le droit de cuissage en permanence et en n'importe quel lieu. On peut imaginer les tortures morales et physiques infligées aux petites filles et aux femmes dans plusieurs États du Mexique, dans une gigantesque omerta.

En août 2019, des milliers de femmes ont manifesté à Mexico pour protester contre les viols systématiques de la police à leur rencontre, et sur l'absence de poursuites dont ils bénéficient... Qu'en est-il donc des viols par la mafia dans tout le nord du Mexique ? Motus et bouche cousue : le Mexique est un État économiquement développé. Les cartels mexicains ont un rayonnement économique international... Inutile de faire un dessin !

A.-M.

1. Neuf au total, dont les « chimistes » qui travaillent jusqu'en Belgique et aux Pays-Bas pour apprendre à raffiner la drogue...

Chine : une journaliste « citoyenne » en prison

LA JOURNALISTE CHINOISE ZHANG ZHAN a été arrêtée en mai 2020, par la police chinoise pour avoir couvert la mise en quarantaine de la ville de Wuhan au début de l'épidémie de la Covid-19. Elle est accusée d'avoir montré la situation chaotique des hôpitaux à Wuhan, en pleine crise du coronavirus, et de « provocation aux troubles ». D'après des sources crédibles, Zhang Zhan a été soumise à la torture et à des mauvais traitements durant sa détention. Sa santé s'est gravement détériorée. Le 28 décembre 2020, elle a été condamnée à 4 ans d'emprisonnement par un tribunal de Shanghai.

Ses avocats ont déclaré qu'elle était déterminée à se battre pour que la vérité éclate et qu'elle va continuer la grève de la faim en signe de protestation.

Le Drian (ministre de l'Europe et des Affaires étrangères) et Macron (Président du moment) vont-ils rester silencieux encore longtemps, qui, eux, n'hésitent pas à faire référence à la France, pays des droits de l'Homme ? Un silence complice des régimes totalitaires.



J.



BELL HOOKS, ENSEIGNER AUX MARGES

L'œuvre de bell hooks* demeure encore largement méconnue en France. Il a fallu attendre trente-quatre ans pour que le premier livre de cette figure majeure du *black feminism* soit accessible en français. Se définissant elle-même comme socialiste et féministe révolutionnaire, bell hooks défend une conception radicale de l'éducation et de la pédagogie – une pédagogie qu'elle qualifie « d'engagée » (*Engaged Pedagogy*) et dont l'objectif est d'« apprendre à transgresser¹». Nous publions le premier temps d'un portrait en deux parties.

C'EST DEPUIS LES MARGES – considérées à la fois comme lieu « imposé par les structures oppressives » et aussi comme horizon « de radicale possibilité, espace de résistance » – que bell hooks passe au crible « une grande partie de la théorie féministe [émanant] de femmes privilégiées qui vivent dans le centre et dont les points de vue sur la réalité incluent rarement la connaissance et la conscience des vies de celles et ceux qui vivent dans la marge ».

Dans le sillage de Paulo Freire, elle dénonce la « culture du silence » dans laquelle sont enfermées les opprimées, mais se méfie tout autant « de celles qui nous disent : parle, raconte-moi ton histoire. Simple-ment ne parle pas d'une voix de résistance. Parle seulement de cet espace dans les marges qui est un signe de privation, une blessure, un désir non réalisé. Ne parle pas de ta douleur ».

En posant la question pédagogique en termes de rapports sociaux de classe, de sexe et de race², ses réflexions permettent de désamorcer un certain nombre d'idées reçues et de fantasmes sur la notion d'intersectionnalité. À rebours d'une critique réactionnaire de ce concept, nourrie par de nombreux contresens, la lecture de bell hooks éclaire la valeur subversive et émancipatrice de cette démarche.

Née et élevée dans les bras de Jim Crow³, dans l'arrière-cour du Ku Klux Klan, enveloppée à l'ombre du drapeau confédéré.

Être dans la marge, c'est faire partie d'un tout, mais en dehors de l'élément principal. En tant qu'Américain·es noirs·es qui vivions dans une petite ville du Kentucky, la voie ferrée était un rappel quotidien de notre marginalité. [...] Au-delà de ces rails, il y avait un monde dans lequel nous pouvions travailler comme bonnes, comme concierges, comme prostituées, aussi longtemps que nous étions en capacité de servir. Nous pouvions entrer dans ce monde, mais nous ne pouvions pas vivre là-bas. Il fallait toujours que nous retournions dans la marge, de l'autre côté des rails, vers les cabanes et les maisons abandonnées en périphérie de la ville.

Au fil de ses écrits, bell hooks revient inlassablement sur son enfance du temps de la ségrégation. L'écriture de soi, centrale dans sa pratique pédagogique, traverse une œuvre nourrie de références autobiographiques (*Bone black: Memories of Girlhood*, *Wounds of Passions: A Writing Life*, *Belonging: A Culture of Place*) et que hante la question de l'identité (*Ain't I a Woman? Black women and feminism*).

*Nom de plume de Gloria Jean Watkins.

Grandir dans le Sud profond des années 1950 (elle naît en 1952), c'est faire l'expérience

d'une société où les Blanc·hes et les Noir·es n'ont pas accès aux mêmes écoles, cinémas ou bibliothèques... C'est dans cette enfance, placée sous le signe du refus de l'assignation à laquelle sa couleur, sa famille et la société la préparent, que s'enracine sa conscience de l'oppression sexiste et raciste et de l'exploitation. La colère contre « la tyrannie patriarcale », vécue au sein de son foyer, s'élargit et s'étend jusqu'à questionner tous les aspects de la domination masculine. Cet éveil politique, elle le doit tout autant à ses nombreuses lectures qu'aux figures féminines de son entourage, qui lui transmettent leur expérience de résistance au quotidien.

Alors que tout lui rappelle que « trop » d'instruction rend les femmes « indésirables » et que le destin des jeunes filles noires est de devenir une bonne épouse, une mère servante et soumise, une femme au foyer, une enseignante ou une domestique, elle garde un souvenir marquant des débuts de sa scolarité et de ses premières enseignantes :

Pour les Afro-Américain·es enseigner – éduquer – était fondamentale-ment politique, parce qu'ancré dans la lutte antiraciste. Ainsi, les écoles élémentaires que je fréquentais, réservées aux Noir·es, devinrent les lieux où je découvrais l'apprentissage comme une révolution.

Sa génération assiste à la fin de la ségrégation et c'est, comme dans le fameux tableau de Norman Rockwell⁴, escortée par la Garde nationale, qu'elle va se rendre dans sa nouvelle école « mixte ». Victoire ambiguë, car, à travers cette douloureuse expérience, elle découvre tout ce qui oppose l'éducation comme « pratique de la liberté » à une instruction qui n'a d'autre objectif que de renforcer et légitimer les dominations :

Désormais, la connaissance n'était plus que de l'information. Elle n'avait aucun lien avec notre façon de vivre, de nous comporter. Elle n'était plus connectée à la lutte antiraciste. Expédiées en bus vers les écoles blanches, nous apprîmes rapidement qu'on attendait de nous l'obéissance, et non une volonté zélée d'apprendre. Une trop grande soif d'apprendre était aisément perçue comme une menace à l'autorité blanche.

Brillante élève malgré tout, elle rejoint la prestigieuse université de Stanford, en Californie, où, rare étudiante noire du campus, elle revit l'expérience de la marginalisation, comprenant que, là encore, il s'agit avant tout d'apprendre l'autorité et l'obéissance...

Inscrite aux cours d'études de Genre, elle y déplore l'absence des problématiques de classe et de race. Elle rallie le mouvement féministe et, à 19 ans, rédige son premier ouvrage : *Ain't a Woman? Black Women and Feminism*. Un travail, précise-t-elle, mené « dans l'iso-

lement» tant le sujet abordé était alors loin des préoccupations de la recherche, mais aussi du féminisme militant.

De son passage à l'école des Blancs, comme de son expérience à l'Université, elle retient cette leçon :

J'appris beaucoup sur le genre d'enseignante que je ne voulais pas devenir.

Ceci est la langue de l'oppresseur et pourtant j'en ai besoin pour parler.

Si je réfléchis aux mots d'Adrienne Rich [Ceci est la langue de l'opprimeur et pourtant j'en ai besoin pour parler, Ndlr], je sais que ce n'est pas la langue anglaise qui me blesse, mais ce que les oppresseurs en font, comment ils la façonnent pour qu'elle devienne un territoire qui limite et définit, comment ils en font une arme qui couvre de honte, qui humilie, qui colonise.

Le choix d'un nom de plume par la jeune Gloria Watkins a été abondamment commenté. Elle-même s'en explique dans l'article «To Gloria, who is she: on using a pseudonym». Cet usage marque la volonté de ne pas parler en son seul nom en s'inscrivant dans un héritage (celui de sa grand-mère maternelle Bell Blair Hooks, mais aussi celui des esclaves et des opprimés). Citant Elisabeth Janeway, bell hooks rappelle que «le refus d'accepter la définition de soi imposée par les puissants est une arme de résistance pour les dominés. Ce pseudonyme est aussi un combat pour "s'écrire, se réinventer, s'autoriser"» (Nassira Hedjerassi).

Quant au refus d'utiliser des majuscules, il «participe, précise bell hooks, d'une pratique de subversion des usages ordinaires dans les dénominations, c'est un acte de rébellion», rappelant que le plus important est la «substance des livres, pas ce que je suis». Une transgression qui se donne aussi à voir dans le rejet des normes et des usages universitaires (notes de bas de page, bibliographie, appareil critique) comme autant d'outils de hiérarchisation des productions intellectuelles alors que l'éducation doit avoir lieu «partout où les gens sont» :

Mes décisions, quant à mon style d'écriture qui est de ne pas utiliser de formats universitaires conventionnels, sont des décisions politiques, motivées par le désir d'être inclusive, d'atteindre autant de lecteur-trices que possible, dans autant d'espaces que possible.

Considérant que «la valeur d'une production féministe ne devrait pas être déterminée par le fait qu'elle soit conforme ou non aux normes académiques, la valeur d'une production féministe ne devrait pas être déterminée par le fait qu'elle soit difficile à lire ou non», ses ouvrages se caractérisent par des chapitres courts et indépendants, rédigés dans un style simple – l'ouvrage *Tout le monde peut être féministe* en est un remarquable exemple. Elle multiplie les formats (interviews ou articles resserrés) et les supports (journaux et revues populaires, mais aussi poésie, romans et livres pour la jeunesse⁵, etc.).

C'est bien dans une perspective révolutionnaire qu'elle retourne la critique réactionnaire qui dénonce le style ardu et universitaire de la pensée intersectionnelle. Elle lui oppose le choix politique d'utiliser un langage simple, commun et renvoie dos à dos l'anti-intellectualisme conservateur (ou révolutionnaire...) et l'élitisme universitaire abstrait et jargonant.

Contre cette écriture qui incarne le mode traditionnel masculin de production des savoirs, il s'agit de faire place à «l'expérience comme une source légitime de connaissance». Si l'absence de réflexion théorique portée par les femmes noires a contribué à maintenir l'hégémonie blanche au sein du mouvement féministe, alors les pratiques, la culture de résistance, trop longtemps écartées, doivent se faire entendre jusque dans le domaine de la pensée.

L'éducation féministe a été institutionnalisée dans les universités via les programmes des women's studies. Bien que ces programmes soient nécessaires et qu'ils permettent très efficacement d'enseigner le féminisme aux

étudiant-es des universités, ils n'ont que très peu d'impact, s'ils en ont, sur la majorité des femmes et des hommes. Il existe très peu de programmes correspondants qui soient destinés à rendre le même savoir et la même information accessibles aux gens qui ne sont pas étudiant-es à la fac.

La déconstruction du modèle universitaire et des «productions intellectuelles vides de sens» appelle une praxis («une action et une réflexion sur le monde dans le but de le transformer», P. Freire) qui renoue avec les débuts du mouvement féministe. Ceci est tout particulièrement vrai pour la communauté afro-américaine que bell hooks invite à décoloniser la sphère de production des savoirs.

Comme elle le dit elle-même, son appropriation de l'écriture et de la langue est profondément politique. En articulant sans cesse un «je» et un «nous», elle dit un rapport à soi, aux autres, à la langue – un «jeu entre la pensée, l'écriture et le partage d'idées en tant qu'intellectuelle et enseignante». L'écriture n'est dès lors plus un simple vecteur de transmission, c'est également un outil pédagogique dans le processus de conscientisation qui vise à redonner du pouvoir au sujet et qui rappelle la nécessité de s'emparer de la théorie comme pratique de libération.

Sans nos voix dans des écrits et dans des présentations orales, il n'y aura pas d'articulation de nos préoccupations. (Apprendre à transgresser)

La remise en cause de l'oppression sexiste constitue une étape cruciale dans la lutte pour éliminer toutes les formes d'oppression.

Le féminisme est une lutte pour mettre fin à l'oppression sexiste. Par conséquent, c'est nécessairement une lutte pour éradiquer l'idéologie de la domination qui imprègne la culture occidentale à différents niveaux. C'est aussi un engagement dans la réorganisation de la société, afin que l'épanouissement personnel des gens prime sur l'impérialisme, l'expansion économique et les désirs matériels.

Face à un féminisme réformiste, principalement porté par des femmes blanches qui cherchent à conforter leur position dominante sans s'attaquer véritablement aux valeurs capitalistes et suprémacistes qui structurent la société, bell hooks se propose de repenser le féminisme dans une perspective révolutionnaire, en réintégrant la question sociale et raciale.

Elle réalise que son vécu, comme celui de millions de femmes à travers le monde, ne correspond pas au profil d'un féminisme hégémonique qui essentialise la femme.

Quand on parlait des «femmes», note bell hooks, l'expérience des femmes blanches était universalisée pour représenter l'expérience de toutes les femmes. (Apprendre à transgresser)

Dès lors, il s'agit moins de critiquer le féminisme que de penser un féminisme «critique» et de déconstruire la catégorie «femme».

Grégory Chablat

1. Titre d'un de ses ouvrages traduit en français.

2. Sur l'usage polémique de ce concept, voir Sarah Mazouz, *Race*, Collection Le mot est faible, Anamosa, 2020.

3. Au XIX^e siècle, «Jim Crow» est une expression péjorative désignant les personnes noires vivant aux États-Unis. Les «lois Jim Crow», appliquées entre 1877 et 1964, visaient à limiter les acquis de l'abolition de l'esclavage et du droit de vote pour les hommes noirs. Elles introduisaient la ségrégation dans les services publics (établissements scolaires, hôpitaux, transports, justice, cimetière, etc.), les lieux de rassemblement (restaurants, cafés, théâtres, salles de concert, salles d'attente, stades, toilettes, etc.) et restreignaient les interactions sociales entre Blancs et gens de couleur au strict minimum, cela au nom du principe «separate but equal» (séparés mais égaux). (Wikipedia)

4. Rockwell Norman, *The Problem We All Live With*, huile sur toile, 91,4x147,3 cm, 1964, Stockbridge, Massachusetts.

5. Comme *Happy to be nappy* (1999) traduit en français sous le titre *Frisettes en fête*, Points De Suspension, 2001.

1871 : COMMUNE(S)

DOSSIER

Cent cinquante ans après la Commune, que reste-t-il du temps des cerises ? Nous avons voulu par ce dossier rappeler cette formidable insurrection populaire qui ne dura, certes, que soixante-douze jours, mais qui mit en place un véritable programme politique et social de démocratisation et de liberté : gouvernement autonome, logements et ateliers vacants réquisitionnés, cantines révolutionnaires, enseignement ouvert aux filles, séparation de l'Église et de l'État, ouverture de la citoyenneté aux étrangers, égalité femmes-hommes, etc.

Les versaillais ne le peuvent supporter, terrifiés qu'ils sont face à cette Commune d'ouvriers et ouvrières, artisan-es, artistes, bourgeois même, qui combattent sur les barricades pour l'émancipation sociale ; d'autant que le mouvement communaliste ne se concentre pas qu'à Paris : Brest, Grenoble, Le Creusot, Limoges, Lyon, Montereau, Narbonne, Nîmes, Saint-Étienne, Toulouse, etc.

Selon Les Amies et Amis de la Commune, « quarante agglomérations de province connaissent de véritables insurrections, ou de simples manifestations, de mars à mai 1871 ». Sans oublier les mouvements insurrectionnels en Kabylie ou en Martinique.

Si les versaillais sont toujours présents aujourd'hui, notamment au Conseil de Paris, en refusant tout acte de commémoration au prétexte que les communard-es ont fusillé quelques généraux et prêtres, les mouvements sociaux et politiques entendent rappeler les dizaines de milliers de morts, notamment lors de la Semaine sanglante et du fait de la répression haineuse jusqu'aux lois d'amnistie. Mais surtout, depuis les tricoteuses et les révolutions de 1789, 1830, 1848, en passant par la Commune jusqu'au XX^e siècle et aux mouvements sociaux actuels, tels les Gilets Jaunes, le Rojava ou le Chiapas, se réactualise, chaque fois, cette soif de liberté et d'égalité, qui sert nos réflexions et actions d'aujourd'hui et de demain.

Deux constats servant d'enseignement traversent l'esprit du dossier et sont à méditer pour le présent. Le premier, c'est que, dans toute révolution sociale et après prise de pouvoir, pour faire bouger les lignes, le mouvement populaire est essentiel, même si le pouvoir en place affiche une volonté de servir le peuple.

La Commune est un exemple de ce que doit faire un peuple dans cette situation. Un très grand nombre de décrets et arrêtés ont été imposés de fait par le « bas », tout particulièrement par les femmes. Dans cette effervescence citoyenne, le temps de la Commune n'apparaîtrait pas aussi fructueux dans l'imagination s'il n'y avait pas eu cette auto-organisation populaire qui a fait avancer les idées.

Les images qui restent avant tout ne sont pas celles des séances du Conseil, mais celles des commissions, comités, clubs, journaux « d'en bas » au cœur de l'action.

Le second constat, c'est qu'en cas de révolution sociale, le camp de la réaction cherche toujours à décrédibiliser celles et ceux qui veulent changer les choses en ne reconnaissant à leur mouvement aucune expression politique. L'assemblée versaillaise a ainsi nié l'identité politique du printemps parisien, soutenue haineusement par des intellectuels écrivains amers de n'avoir pas été choisis comme phares politiques. En rejetant cette identité, il a été possible de considérer les insurgé-es comme des usurpateurs, des bandits, de dangereux opportunistes, et de les condamner cruellement en les mélangeant avec les droits communs.

En respectant trop la légalité bourgeoise existante en un moment révolutionnaire, les responsables de la Commune, inégalement conscients de le faire, ont servi le parti de la réaction, se croyant leur égal : seule une nouvelle légalité révolutionnaire d'essence politique et populaire aurait pu mettre face à face deux conceptions antinomiques de la société.

1871 : CHRONOLOGIE

Mars

- 1^{er}. Les Prussiens entrent dans Paris.
3. Création du comité exécutif provisoire de la Garde nationale (dont des délégués du comité central des Vingt arrondissements et des observateurs de l'Association internationale des travailleurs).
10. L'Assemblée nationale s'installe à Versailles. Elle abroge le moratoire des loyers et des effets de commerce, supprime la solde des gardes nationaux (les 30 sous).
11. Interdiction de 6 journaux républicains, dont *Le Cri du peuple* et *Le Père Duchêne*. Flourens et Blanqui condamnés à mort (par contumace) pour les émeutes du 31 octobre.
13. Première tentative de récupération des canons sur la butte Montmartre. Échec grâce aux prolétaires en colère. La création d'une délégation centrale révolutionnaire représentant les sociétés ouvrières, la délégation des Vingt arrondissements et l'AIT est envisagée, mais les événements font que le civil s'efface devant le militaire.
15. Élection du Comité central. Thiers arrive à Paris.
16. Deuxième tentative de récupération des canons. Même échec.
17. Négociation du Comité central de la Garde nationale avec Versailles pour restituer les canons, qui n'aboutit pas.
18. Thiers tente de faire enlever de force les canons de la Garde nationale. Les femmes manifestent et le 88^e de ligne fraternise. À Paris, on dresse des barricades. Les chefs de légion s'emparent des lieux de pouvoir. Les généraux Lecomte et Clément Thomas sont exécutés. Des membres du Comité central de la Garde nationale, comité absent dans la journée du 18 mars, arrivent très tard à l'Hôtel de ville.
19. La Garde nationale finit d'occuper les derniers lieux abandonnés par le gouvernement.
24. Communes à Narbonne, Saint-Étienne, Toulouse. Manifestes révolutionnaires de l'AIT et de la délégation des Vingt arrondissements avant et après les élections.
26. Élections municipales à Paris. Commune au Creusot.
28. Grande fête de la proclamation de la « Commune de Paris ».
29. Premiers décrets : annulation des trois derniers termes des loyers. Dix commissions sont formées.

Avril

2. Séparation de l'Église et de l'État. Attaque versaillaise à Courbevoie qui déclenche la guerre civile devenant une guerre Paris-Versailles.
3. Manifestation de femmes. Le Comité central et le Conseil de la Commune ne réagissant pas, sortie des bataillons populaires de la Garde nationale pour répondre à l'attaque versaillaise : échec et assassinat de Flourens et Duval. Militarisation de la Garde nationale par le Conseil de la Commune.
4. Les versaillais exécutent les prisonniers. Fin de la Commune de Marseille.
5. Décret des otages (trois otages fusillés pour chaque communard exécuté ; il ne sera jamais appliqué).
6. La guillotine est brûlée place Voltaire. Courbet appelle les artistes à se réunir.
10. Décret : toutes les familles, « légitimes » ou pas, ont les mêmes droits. Appel de la Commune aux travailleurs des campagnes.
11. Constitution de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés.
15. Réouverture du musée du Louvre au public.
16. Décret sur la réquisition des ateliers abandonnés, remis aux coopératives ouvrières.
19. Déclaration du programme de la Commune.

20. Bureaux de placement de la main-d'œuvre remplacés par des bureaux municipaux. Travail de nuit interdit dans les boulangeries.
25. Réquisition des logements vacants.
28. Décret interdisant les amendes et les retenues sur salaires.
30. Élections municipales en province : le courant républicain en sort vainqueur dans les grandes villes et s'implante en province rurale.

Mai

- 1^{er}. Création du comité de Salut public. Agitation importante en province sur le mois de mai après le résultat républicain des élections.
2. Abolition du serment politique pour les fonctionnaires.
3. Trois cents morts par les versaillais à la redoute du Moulin-Saquet. Interdiction du cumul des salaires. Des femmes s'engagent comme ambulancières.
8. Ultimatum de Thiers.
9. Les versaillais occupent le fort d'Issy.
10. Traité de Francfort et perte de l'Alsace et de la Moselle.
13. Ferré délégué à la Sûreté générale. Les versaillais occupent le fort de Vanves.
14. Congrès pour la conciliation à Lyon réunissant 70 délégués de municipalités républicaines et vote d'une résolution appelant à dissoudre l'assemblée versaillaise et le Conseil de la Commune, et à élire une Constituante. Les menaces de Thiers empêchent toute réalisation.
15. Appel de la Commune aux grandes villes de France. À Bruxelles, manifestation de soutien à la Commune de Paris. Création d'une fédération des Clubs, mouvement populaire, qui n'a pas le temps d'agir.
16. La colonne Vendôme est abattue.
17. La Commune décide de traiter tous les enfants, légitimes ou pas, de la même façon.
19. Édouard Vaillant laïcise l'enseignement.
21. Commission pour l'enseignement des filles. L'armée versaillaise pénètre dans Paris par le Point-du-Jour, plus défendu. Début de la « Semaine sanglante ».
22. Les versaillais prennent les gares Saint-Lazare et Montparnasse. Place Blanche, barricade de femmes.
23. Montmartre occupé. Dombrowski tué. Incendie des Tuileries. Exécutions à la Madeleine.
24. Incendie de l'Hôtel de ville et de la préfecture de police. Louise Michel se livre en échange de sa mère. Exécution des otages de la prison de la Roquette. En plein massacre, le Comité central de la Garde nationale placarde une affiche appelant à la conciliation.
25. Les versaillais occupent toute la rive gauche. Dernière réunion de la Commune à la mairie du XI^e.
26. Les versaillais prennent le faubourg Saint-Antoine.
27. Résistance concentrée à Belleville.
28. Derniers combats, rue de la Fontaine-au-Roi, à la mairie de Belleville et au Père-Lachaise. Massacres de communards. Assassinat de Varlin.
29. Capitulation du fort de Vincennes. Fin de la « Semaine sanglante ».

24. Incendie de l'Hôtel de ville et de la préfecture de police. Louise Michel se livre en échange de sa mère. Exécution des otages de la prison de la Roquette. En plein massacre, le Comité central de la Garde nationale placarde une affiche appelant à la conciliation.
25. Les versaillais occupent toute la rive gauche. Dernière réunion de la Commune à la mairie du XI^e.
26. Les versaillais prennent le faubourg Saint-Antoine.
27. Résistance concentrée à Belleville.
28. Derniers combats, rue de la Fontaine-au-Roi, à la mairie de Belleville et au Père-Lachaise. Massacres de communards. Assassinat de Varlin.
29. Capitulation du fort de Vincennes. Fin de la « Semaine sanglante ».

Juin

- La répression continue. De nombreuses femmes sont arrêtées.
- La police organise la surveillance de fugitifs qui ont pu, grâce à des réseaux, gagner Londres, Genève ou Bruxelles.

Mois et années suivantes

- Condamnations à mort, à la prison, au bagne, à la déportation et à l'exil.



Sur la Commune

Chanson de Serge Utgé Royo

À gauche:
Serge en communard,
extrait de la comédie musicale
avec Tardi.

Photo: Anne-Marie Panigada.

Ci-contre: En trio,
« formule » scénique actuelle.
Dernier album (2020).

Photo: Christiane Passevant.



Il était une fois dans ce grand cimetière...
Écoute bien, l'ami, c'est une histoire vraie
Le gouvernement d'alors avait perdu sa guerre
L'État de Prusse avait vaincu l'État français
(bis)

Pendant qu'on s'arrangeait entre Grands de l'époque
Pour payer le tribut au premier des tueurs
Voilà que de Paris le peuple se convoque
Et décide – comme ça! – qu'il ne veut plus de supérieur!
(bis)

{Refrain}

Tous les copains de la Commune
Ne sont pas morts sans rien laisser
Ils doivent nous garder rancune
De laisser crever leur passé
Ils doivent nous garder rancune
De ne pas mieux en profiter

L'État de France implore son ami vainqueur
De lui donner la main pour « mater la canaille »
Car il faut, sans tarder, aller clouer la peur
Aux cerveaux parisiens qui bravent la mitraille!
(bis)

Et c'est le dix-huit mars de l'an soixante et onze
Que, depuis le palais où rota Louis Quatorze,
Monsieur Thiers a brandi quelques canons de bronze
Et crié vers Paris « Ils vous feront rendre gorge! »
(bis)

{Refrain}

Une fille de Paris a gueulé vers le ciel
Et laissé sa jeunesse dans un baignoire pourri
Femmes, si vous luttez, saluez Louise Michel
Et si vous ne luttez pas, saluez-la aussi!
(bis)

Aussi, souvenons-nous que des frères oubliés
Venus d'autres pays, citoyens de la Terre,
Sont morts des mêmes balles que leurs frères français
Ils avaient oublié les drapeaux, les frontières
(bis)

{Refrain}

Notre mémoire est née de ces quelques semaines
Compagnons et compagnes, il faut l'utiliser
Revendiquons les rues, les montagnes, les plaines
Et comme les Communards, abolissons l'armée!
(bis)

Il faut gratter l'oubli dont on a recouvert
Les leçons des copains qui furent assassinés
Il faut savoir que l'autonomie ouvrière
A laissé dans l'Histoire des blessures infectées
(bis)

{Chœurs}

Tous les copains de la Commune
Ne sont pas morts sans rien laisser
Ils doivent nous garder rancune
De laisser crever leur passé
Ils doivent nous garder rancune
De ne pas mieux en profiter
Tous les copains de la Commune
Ne sont pas morts sans rien laisser
Ils doivent nous garder rancune
De laisser crever leur passé

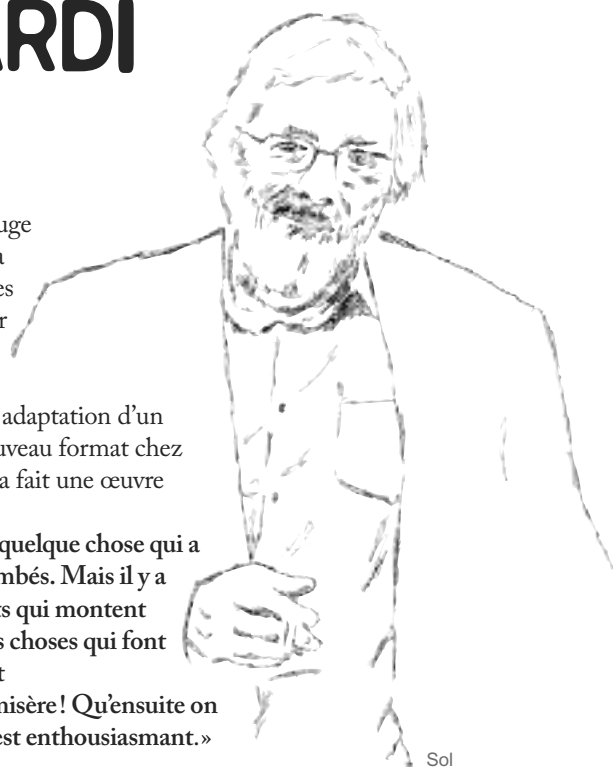
<https://www.youtube.com/watch?v=kA3Q29fhIG0>

MERCI À JACQUES TARDI

IL A REFUSÉ AVEC «UN IMMENSE PLAISIR» la Légion d'honneur, «ce truc rouge à la boutonnrière», et également toute exposition de ses planches de dessins sur la Commune dans un cadre institutionnel. Mais il nous a généreusement autorisés à utiliser le dessin de couverture de sa série de bandes dessinées *Le Cri du peuple* pour illustrer celle du présent numéro de *Casse-rôles*. Merci à lui !

Le Cri du peuple est une bande dessinée en quatre tomes éditée en 2001. C'est une adaptation d'un roman de Jean Vautrin qui porte le même titre. Elle vient d'être rééditée dans un nouveau format chez Casterman. Interviewé récemment dans le journal *Politis*, l'auteur ne cache pas qu'il a fait une œuvre empathique.

« Je pense que cela [la Commune] a représenté un espoir formidable, c'est-à-dire quelque chose qui a permis aux gens de sortir de leur misère, même si rapidement ensuite ils y sont retombés. Mais il y a eu cet espoir d'inventer un autre monde et d'en finir avec les patrons, avec les enfants qui montent les seaux d'eau dans les échafaudages, avec les maladies liées à la misère, et toutes ces choses qui font que le peuple souffre... Il demeure que soudain, il y a eu un espoir ! C'est ce moment enthousiasmant, cet élan, où l'on se dit tout à coup qu'on va pouvoir sortir de cette misère ! Qu'ensuite on ne soit pas allé jusqu'au bout, on le sait bien. Mais c'est ce moment d'espérance qui est enthousiasmant. »



L'illustration de notre couverture reproduit le dessin du tome 2 du *Cri du peuple*, *L'espoir assassiné*, édition Casterman, 2001. Les 4 tomes viennent d'être réédités en un seul volume, toujours par Casterman.

Tardi aime mettre en scène des récits atmosphériques proches des feuilletons du xix^e siècle ou de l'univers du polar, ainsi la série qui l'a fait connaître *Les Aventures extraordinaires d'Adèle Blanc-Sec*. L'héroïne est féministe «avec un côté anarchiste» – comme chez, moi dit-il. S'il dessine, c'est aussi pour que ces histoires portent ses convictions et ses indignations.

Quand on débute, on est tenté par l'esthétique, on cherche à se démarquer et on imagine que ça passe par un dessin brillant. Puis on découvre qu'en utilisant sa technique et par l'intermédiaire des personnages qui agissent et parlent, il est possible d'aller plus loin.

Son antimilitarisme, antipatriotisme, antihéroïsme s'exprime dans une série de bandes dessinées sur la Guerre de 14-18 dédiée à sans grand-père, gazé.

Cette guerre est «une succession de situations vécues par des hommes manipulés et embourbés, ayant pour seul espoir de vivre une heure de plus et de rentrer chez eux. Il n'y a pas de héros, pas de personnage principal dans cette lamentable "aventure" qu'est la guerre. Rien qu'un gigantesque et anonyme cri d'agonie».

Dans son *Tardi, monographie* (Magic Strip, Bruxelles, 1980), Thierry Groesteen écrit :

Les catégories de gens qui l'horripilent sont les militaires, les flics, les curés, les enseignants et les militants. En clair les fanatiques de tous poils et tous ceux qui prétendent en savoir plus que les autres.

Quelques-uns de ses nombreux ouvrages :

– *Les Aventures extraordinaires d'Adèle Blanc-Sec*, Casterman, 9 tomes, 2007 [1976].

Tardi croit au pouvoir de l'individu

Pour mettre en images et camper les décors de ses histoires, il arpente les lieux, fait des photos et des dessins avec le souci du détail, pour rester le plus fidèle possible à la réalité d'une époque.

«Tardi a un pouvoir même s'il copie servilement une photo, son crayon y ajoute quelque chose», dit de lui Léo Malet, dont il a adapté plusieurs des aventures parisiennes du détective Nestor Burma.

Il aime la beauté du noir et blanc, les éclairages travaillés pour créer des ombres expressionnistes. La plupart de ses bandes dessinées sont en noir et blanc avec des lavis de gris ponctués de taches de couleur : le rouge, déjà présent dans les illustrations et caricatures de l'époque de la Commune et qui représente la révolution radicale, le rouge des uniformes garance de la guerre de 1914.

Merci encore à celui qui répondait en 2005 dans *Télérama* :

Les héros m'ennuient. J'ai de la tendresse pour le type sans histoire qu'on manipule, qui n'ose pas dévier de son parcours tout tracé mais qui est rattrapé par les événements. À un moment il doit réagir. Sa prise de conscience m'intéresse plus que le succès de sa mission, s'il en a une.

La Commune est un arrêt sur image qui laisse en suspens une espérance magnifique : bâtir un monde meilleur.

A. N.

– *C'était la guerre des tranchées*, Casterman, 1993.

– *Brouillard au pont de Tolbiac* (Nestor Burma), Casterman, 1982.

Janvier 1868 : appel pour la formation d'une cuisine coopérative

Cet appel d'Eugène Varlin et de ses ami·es pour la formation d'une cuisine coopérative aura un écho. La Marmite, œuvre de solidarité, ouvrira pour permettre aux ouvriers et ouvrières de manger un repas à un prix très modique. Cinq autres restaurants coopératifs suivront.

Aux ouvriers ! Aux ouvrières ! Aux consommateurs ! Appel pour la formation d'une cuisine coopérative

Depuis quelques années, les ouvriers ont fait de grands efforts pour obtenir l'augmentation de leurs salaires, espérant ainsi améliorer leur sort. Aujourd'hui les spéculateurs prennent leur revanche et font payer cher les aspirations des travailleurs en produisant une hausse excessive sur tous les objets de première nécessité, et particulièrement sur l'alimentation.

On a proclamé la liberté du commerce ; la spéculation en use pour nous exploiter à merci.

Travailleurs ! Consommateurs ! Ne cherchons pas ailleurs que dans la liberté le moyen d'améliorer les conditions de notre existence.

L'association libre, en multipliant nos forces, nous permet de nous affranchir de tous ces intermédiaires parasites dont nous voyons chaque jour les fortunes s'élever aux dépens de notre bourse et souvent de notre santé.

Associions-nous donc, non seulement pour défendre notre salaire, mais encore, mais surtout pour la défense de notre nourriture quotidienne.

Déjà, des Sociétés d'approvisionnement de denrées de consommation se sont formées et fournissent à leurs membres des denrées alimentaires de bonne qualité et à prix de revient ; une vaste Société coopérative s'organise pour fabriquer et fournir à ses sociétaires du bon pain, à bon marché ; mais les gens de ménage seulement peuvent profiter des avantages de ces sociétés.

Une nombreuse population d'ouvriers, d'ouvrières, absorbée par un travail journalier incessant, ne peut s'alimenter qu'au dehors, dans des établissements publics où l'on trouve le luxe avec la cherté, ou bien, avec un bon marché relatif, une nourriture malsaine ou un service malpropre.

C'est à cette nombreuse population de Travailleurs, c'est à vous tous, Ouvriers, Ouvrières surtout qui voyez disparaître si vite le modique salaire de vos laborieuses journées que nous faisons appel.

Unissons-nous. Formons une Société coopérative d'alimentation.

Quelques cotisations nous permettront facilement l'achat d'ustensiles de cuisine et la location d'un logement où quelques employés, travailleurs comme nous et nos associés, nous prépareront une nourriture saine et abondante que nous pourrons, à notre gré, consommer dans notre établissement ou emporter chez nous.

Point de luxe, point de dorures ni de glaces, mais de la propreté, mais du confortable.

Nous réaliserons là des avantages que n'obtiennent pas les ménages : économie de temps, car il n'est pas plus long d'approvisionner et de faire cuire pour cinquante personnes que pour deux ou trois ; meilleure cuisine, car une personne de métier y consacrant son temps et son savoir doit faire mieux qu'une ménagère sans instruction culinaire et souvent pressée par le temps. Nous obtiendrons même, pour nos approvisionnements, des conditions meilleures que la plupart des gargotiers, en nous unissant, pour nos achats, avec les Sociétés de consommation existantes.

Que tous les consommateurs soucieux de leur bien-être se joignent à nous et bientôt nous ouvrirons un premier établissement dans le sixième arrondissement, où réside le groupe d'initiative, puis successivement, au fur et à mesure que nos ressources le permettront, nous en ouvrirons dans tous les quartiers où nous aurons réuni un nombre suffisant d'adhérents.

On peut adhérer dès maintenant et se procurer gratuitement le projet de statuts :

Au siège de la société civile de consommation La Ménagère, rue Saint-Jacques, 21, tous les soirs, de 8 à 10 h., et le dimanche toute la matinée ; et chez MM. Loiseau, menuisier, rue Hautefeuille, 20 ; Rifflet, relieur, rue Grégoire-de-Tours, 42.

Une assemblée générale aura lieu dimanche prochain, 19 janvier, à 1 heure et demie précise dans le petit amphithéâtre de l'École de médecine.

Ordre du jour :

Discussion des statuts et constitution immédiate de la société.

Les adhésions ne seront définitives qu'après l'adoption des statuts ; jusque-là les adhérents conservent la faculté de se retirer si quelques dispositions adoptées par l'assemblée ne les satisfaisaient pas.

Le comité d'initiative du conseil de la société La Ménagère et du conseil de la Société de crédit mutuel des ouvriers relieurs :

Varlin, Eugène, relieur ; Bourdon, Antoine, graveur ; Gouet, Léon, relieur ; Boullet, Just, relieur ; Delacour, Alphonse, relieur ; Le Mel, Nathalie, relieuse ; Varlin, Louis, expéditionnaire ; Lagneau, gaïnier.

Ni ménagères ni mégères, citoyennes !

Nous ne dirons rien de leurs femelles par respect pour les femmes auxquelles elles ressemblent quand elles sont mortes.

Alexandre Dumas, fils

DÈS LE 18 MARS 1871, bien des femmes ont joué le premier rôle dans la Commune de Paris. Elles ont neutralisé les lignards envoyés par Thiers pour enlever les canons de la butte Montmartre.

Les récentes élections législatives ont envoyé à l'Assemblée une majorité de monarchistes, pour qui le seul ennemi est le prolétaire des faubourgs de Paris : classe laborieuse, classe dangereuse !

C'est la République, mais l'heure n'est ni à la liberté, ni à l'égalité, ni à la fraternité. Les conditions de vie, durant l'hiver 1870-1871, sont rudes, très rudes. La misère fait déplacer femmes et hommes vers Paris pour chercher un travail. Pour les femmes, blanchisseuse, plumassière, ouvrière à la manufacture des tapis ou piqueuse de bottines dans des ateliers sans air et sans lumière, 12 à 16 heures par jour, six jours sur sept. Certaines se prostituent, la misère les y oblige. Pour les hommes, démolisseur des vieilles maisons du centre de la ville

pour permettre de percer les nouveaux boulevards du baron Haussmann, ou bien tanneur sur la Bièvre, cet égoût à ciel ouvert sur la butte aux Cailles, rempailleur ou encore fossoyeur. En fait les métiers les plus durs, les plus ingrats, les plus mal payés. Les femmes gagnent moins de la moitié de ce que perçoivent les hommes. Les enfants travaillent dès 8 ans et sont encore moins rémunérés pour fabriquer des briques, mouler

l'acier ou balayer l'atelier. Salaires de misère, taudis et grabats, mortalité précoce des enfants et des prolétaires, voilà le lot pour la population des faubourgs.

Alors, le 18 mars 1871, quand Thiers décide de désarmer la Garde nationale et de récupérer les canons mis à l'abri sur Montmartre et Belleville au moment de l'entrée des Prussiens – canons payés par les Parisiennes –, l'agitation gagne les faubourgs populaires. Les femmes, réveillées tôt pour aller chercher de l'eau, voire un peu de pain, apprennent ce qui se trame. Elles se rassemblent, l'alarme est donnée, les gardes nationaux arrivent en armes ; l'un d'eux, Turpin, est blessé, Louise Michel lui prodigue des soins mais il meurt. Si les soldats de Thiers sont partis à 3 heures du matin, c'est vers 8 heures qu'ils fraternisent avec la population. Ils sont aux ordres du général Lecomte, mais la foule composée de nombreuses femmes leur crie : « Ne tirez pas ! Vous allez tuer des ouvriers comme vous ! Crosse en l'air ! » Ils baissent les armes. Thiers et sa clique fuient à Versailles vers 15 heures. La ville est libérée de tous les pouvoirs officiels. Le comité central de la Garde nationale se réunit à l'Hôtel de ville, vers 23 heures. Dix jours plus tard, la Commune de Paris est proclamée !

Avant d'en faire des pétroleuses, on en fit, dès le 18 mars, d'horribles mégères.

Gaston da Costa

Les femmes étaient là. Et donc aux premières loges ! Oui, pour vaquer aux occupations afin d'essayer que le foyer ne manque de rien. En bonnes ménagères, rôle qui leur est imposé et qui a été renforcé par le Code Napoléon en 1804, quelques années après que la Révolution française les ait oubliées. Pourtant Olympe de Gouges avait rappelé que les femmes représentent la moitié de la population et leur avait dédié une Déclaration rien que pour elles : elle est montée sur l'échafaud. Bon sang, de quoi se mêlait-elle ? Vouloir afficher que des femmes soient citoyennes ! Quel scandale à l'heure où la femme n'est considérée qu'à être la bonniche du foyer.

Proudhon en rajoutera quelques doses dans *La Pornocratie ou les femmes dans les temps modernes* :





La femme en elle-même n'a pas de raison d'être. Elle est une sorte de moyen terme entre l'homme et le reste du monde animal. Sans l'homme, elle ne sortirait pas de l'état bestial.

Et le fameux :

La femme ne peut être que ménagère ou courtisane.

Ménagère pour entretenir le foyer, nourrir homme, enfants et aînés, permettre de reproduire la force de travail et être solidaire avec celles et ceux qui ne peuvent pas ou plus travailler. Ou alors être courtisane pour le plaisir de ces messieurs.

Ainsi, ce seraient ces mêmes femmes, celles dont on avait tant vanté la patience et le courage, alors que, le pied dans la neige, sans pain ni feu au logis, elles faisaient, pendant des heures, la queue du rationnement aux portes des boucheries et des boulangeries ; ce seraient ces femmes-là, ces épouses, ces mères qui, tout à coup, seraient devenues les furies dépeintes par M. Jules Claretie et auxquelles son fils donna, si lâchement, le nom de « femelles ». Eh bien ! C'est une légende odieuse. [...] Mais un peu plus tard, après la « crosse en l'air », tout change et, progressivement, nous voyons paraître les véritables furies¹.

Gaston da Costa



Sauf qu'en ce 18 mars 1871, ce sont les mêmes et elles n'ont rien ni de mégères ni de furies. Mais quand les soldats, dirigés par Le Comte et Thomas, se retournent vers leurs chefs et les fusillent, elles sont comme le peuple de Paris à applaudir. Au lieu d'être à leur logis ! Oui, elles revendiquent d'être citoyennes, terme qu'elles réutilisent comme au temps d'Olympe. Elles seront présentes encore l'après-midi et la soirée pour fêter la pleutrerie de ceux qui les gouvernent. Elles seront de tous les événements durant la

Commune. Et par le fait qu'elles forment une organisation de femmes, l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés – mouvement structuré, se réunissant régulièrement et produisant rapports et décisions affichables publiquement –, elles sonnent l'avènement du féminisme.

Le terme féministe n'est guère usité alors : il vient de la médecine, et définit l'aspect d'un individu mâle présentant certains caractères secondaires du sexe féminin².

Il faudra attendre 1882 pour que ce terme soit affirmé positivement par Hubertine Auclert (1848-1914) « en tant que mouvement pour acquérir des droits, l'égalité des sexes, pour être sujet à part entière³ ». Pour l'heure, Louise Michel dit que les femmes s'impliquent « comme des lionnes³ » sur les barricades, les combats et dans la vie sociale.

Hélène Hernandez

1. Gaston da Costa, *La Commune vécue* (3 vol.), Ancienne Maison Quantin, 1903, cité dans l'ouvrage d'Éloi Valat, *Louises, les femmes de la Commune*, Bleu autour, 2019. Gaston da Costa est un communard, sans doute trop empreint de Proudhon.
2. Hélène Hernandez, « Les femmes et la Commune », dans *Commune de Paris 1871-2021, Toujours debout !*, Éditions du Monde libertaire et Éditions CNT-RP, 2021.
3. Louise Michel, *Mémoires*, Éditions Maspéro, 1971.

ANDRÉ LÉO
Écrits politiques



ÉDITIONS DITTMAR

« Jamais le sentiment d'indignation qui s'est élevé en moi ne s'apaisera ! »

ANDRÉ LÉO. Une autrice, une féministe, une communarde. Un recueil d'écrits politiques dont je souligne les pages sur la Commune, les *Toutes avec tous*, la démocratie et la liberté, « Il ne s'agit plus aujourd'hui de la défense nationale... Il s'agit de défense humanitaire des droits de la liberté », les pauvres partisans sublimes, la révolution et les femmes, « croit-on pouvoir faire la révolution sans les femmes ? », la liberté et la responsabilité de toute créature humaine, « sans autre limite que le droit commun, sans aucun privilège de race

ni de sexe », l'égalité et la liberté, « il ne peut y avoir d'égalité sans liberté ni de liberté sans égalité », le complot monarchique, « le trône n'est autre chose qu'une barricade à l'usage des aristocraties », l'extermination des démocrates et l'écrasement de Paris, le droit d'asile refusé, les déportations...

Didier Epszajn

– André Léo, *Écrits politiques*, éditions Dittmar, 2005, 294 p., 30 euros.

– <https://entreleslignesentrelesmots.blog/2020/04/28/jamais-le-sentiment-dindignation-qui-sest-eleve-en-moi-ne-sapaisera/>

DES FEMMES...

Qui étaient-elles, ces femmes de la Commune ?

Le beau *Petit dictionnaire des femmes de la Commune* de Claudine Rey, Annie Gayat et Sylvie Pepino, publié aux éditions Le bruit des autres, leur rend hommage.

PENDANT LONGTEMPS les femmes ont peu figuré dans l'Histoire. Cette égalité que les révolutionnaires réclamaient en 1789 ne leur fut pas accordée. Le Code Napoléon les réduisit à leur ventre, fait pour l'enfantement ou le plaisir, en faisant des mineures à vie. Du point de vue du patriarcat, la France du XIX^e siècle était plus proche de l'Arabie saoudite d'aujourd'hui que de nos ancêtres les Gaulois. Elles furent pourtant actives pendant toutes les révolutions et les insurrections, ces femmes discriminées par les lois et toujours subalternes, dont le salaire était moitié moindre que celui des hommes pour les ouvrières, un tiers de moins pour les paysannes. L'insurrection de 1848 les vit participer en nombre, et certaines communardes comme Joséphine, surnommée en 1848 la Reine des barricades, avaient déjà fait le coup de feu vingt-trois ans plus tôt. « Munie d'un fusil et d'une cartouchière, une écharpe rouge autour du corps, elle encourageait les défenseurs de la barricade et leur distribuait des cartouches. » Condamnée à 20 ans de travaux forcés, elle fut amnistiée en 1879.

L'immense majorité d'entre elles étaient des ouvrières de condition extrêmement modeste. L'espace de deux mois, la Commune leur fit toucher du doigt cette égalité tant rêvée, elles s'y engagèrent à fond et on les vit à tous les postes. Certaines avaient des enfants. Célestine, ménagère, en avait trois. Jetée six mois au cachot pour avoir arboré un drapeau rouge lors des « troubles » d'avril, elle mourut de tuberculose peu après sa libération. Euphrasie, régleuse, eut une petite fille à la prison des Chantiers de Versailles. L'enfant avait huit mois lorsque sa mère et elle furent enfermées dans une des cages où on claustrait les déportés sur les navires. Elle arriva pourtant vivante en Nouvelle-Calédonie après quatre mois de cette terrible traversée sur *La Virginie*. Sur ce navire, se trouvait aussi Marie, qui épousa en Nouvelle-Calédonie le déporté Place. Six ans plus tard, ils rentrèrent en France avec leurs deux enfants nés en déportation. Les enfants d'Alexandrine, âgés de 5 et 8 ans, furent d'abord recueillis par leur tante, puis confiés à l'Assistance publique tandis que leur mère était transférée de la prison des Chantiers de Versailles à celle de Clermont, dans l'Oise. Marie, mère de trois enfants, 31 ans, fut décrite comme « femme d'une immoralité révoltante et d'opinions très exaltées ». Le Conseil de guerre la condamna à cinq ans de prison et à la surveillance à vie. Une autre Marie, pendant la Semaine sanglante, accoucha prématurément d'une petite fille qui mourut deux jours plus tard. Elle suivit La Cécilia, son mari, en exil. Sidonie, selon la police, fut vue « portant le drapeau rouge et encourageant au pillage de la maison d'un gendarme ». Elle mourut en déportation. Selon Louise Michel, « elle s'était laissée accuser pour sauver son

enfant ». Eulalie, couturière, tint les barricades et participa à l'incendie de la Légion d'honneur. Elle fut aussi accusée de vol. Condamnée à la déportation en enceinte fortifiée, en Nouvelle-Calédonie, et à la dégradation civique, elle fut toutefois autorisée à épouser son amant, Balthazar, détenu à Satory, pour légitimer leur fils âgé de 4 ans.

Femmes du peuple, elles se distinguaient par leur franc-parler. De Marie, l'officier qui la jugea dit : « Elle n'est pas une de ces mégères... elle a 26 ans, est presque jolie, et répond avec un remarquable aplomb aux questions. » Cet aplomb, malgré une absence totale de preuves, lui valut la déportation. Félicité fut condamnée à un an de prison pour « excitation à la haine et au mépris du gouvernement ». Quand Anne, journalière, mère de trois enfants et membre de l'AIT, fut arrêtée le 15 juillet, elle traita les agents « de canailles, d'assassins agissant au nom d'un gouvernement d'assassins, qui faisaient mourir de faim les honnêtes gens et les fusillaient ».

langue bien pendue : 200 francs d'amende et deux ans de prison pour cris séditieux. En 1874, à la prison d'Auberive où elle était enfermée, on la signala comme « proférant constamment des menaces de vengeance ». Antoinette protesta, avec d'autres citoyennes, contre « les lâches qui ne se contentent pas seulement de se cacher quand leurs frères vengent Paris outragé, mais osent encore bafouer les bons citoyens qui font leur devoir au péril de leur vie ». Adélaïde, journalière, fut condamnée à deux ans de prison pour avoir « au temps de la Commune de Paris, par des discours, cris ou menaces proférés publiquement, excité à la guerre civile ». Marie Augustine, « la Capitaine », lingère, obscure Louise Michel illettrée, à l'entrée des troupes versaillaises, « ceinte d'une écharpe rouge et armée d'un revolver [...] accompagne et même entraîne à plusieurs reprises son mari, capitaine au 121^e bataillon fédéré, aux barricades du pont d'Austerlitz et du boulevard Mazas ».

Au Conseil de guerre, elle déclara : « Je vous défie de me condamner à mort, vous êtes trop lâches pour me tuer. » ➔

➤ Condamnée à 20 ans de travaux forcés, elle resta en enceinte fortifiée jusqu'à sa remise de peine en 1879. La grande Victorine, blanchisseuse d'origine créole, fut condamnée sur dénonciation à la déportation simple « pour excitation à la guerre civile et provocation, par discours, cris ou menaces proférés dans les lieux publics, à commettre des crimes et à rassembler des insurgés ». Elle avait déclaré : « **Je leur en ai foutu, allez ! des coups de chassapots à ces crapules de versaillais !** » Le débit de vin de Jeanne était devenu, d'après la police, « une sorte de club ». Elle fut condamnée à 5 ans de prison pour avoir « par des discours, cris ou menaces proférés publiquement, excité à la guerre civile, en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres ». Catherine, couturière, était incorporée au bataillon des femmes du XII^e arrondissement. « Sans instruction, elle avait la parole des plus faciles. » Condamnée à sept ans de travaux forcés, elle fut transportée en Nouvelle-Calédonie, où elle se maria deux fois. Joséphine fut condamnée à cinq ans de détention pour avoir montré « des sentiments exaltés ». Modeste tenait un débit de vin avec son mari, rue Saint-Jacques. Elle aida les fédérés à construire la barricade dans sa rue, leur servit à boire, planta le drapeau rouge et cria « Vive la Commune ! ». Elle fut condamnée à cinq ans de prison et à la surveillance à vie.

Beaucoup montrèrent un grand courage. Hortense, brosière, deux enfants, était sur la barricade de la rue Royale, et « vêtue en marin, elle tire le canon place de la Concorde, ou bien reste tranquillement assise sous la voûte du ministère de la Marine quand elle ne tire pas les mitrailleuses. Elle est portée en triomphe par ses camarades à l'Hôtel de ville, félicitée pour son adresse et son courage ». Condamnée aux travaux forcés à perpétuité, elle n'obtint, malgré une conduite exemplaire en prison, aucune remise de peine. Joséphine, journalière, était vivandière au bataillon des Enfants perdus. Elle fut prise les armes à la main et chapeau tyrolien sur la tête à la barricade de la rue de Lille. On l'accusa de pillage, d'avoir tenu des propos obscènes et incendié la Légion d'honneur. Condamnée à mort, sa peine fut commuée en travaux forcés à perpétuité et elle partit pour Cayenne. En 1885, on la retrouva mariée à un gendarme. Marie, 19 ans, « habillée en fusilier marin, rose et charmante, aux cheveux noirs bouclés », se battit toute la journée du 25 mai à la barricade du Château-d'Eau, avant d'y être tuée. Louise, concierge, fut vue à la barricade à l'angle des rues de Château-d'Eau et Saint-Martin, où 52 femmes furent fusillées lors de la

Semaine sanglante. Condamnée à la déportation dans une enceinte fortifiée et à la dégradation civique, elle vit sa peine commuée en 1879 à quinze ans de détention. Jamais elle ne présenta de recours en grâce. Honorine, cantinière et combattante, fut tuée à Clamart en faisant « sous le feu de l'ennemi une corvée de cartouches que les Gardes nationaux eux-mêmes hésitaient à aller chercher ». Léontine, blanchisseuse, participa dès le début de la Commune aux combats de Neuilly, Issy, Vanves et Levallois-Perret. Blessée deux fois, elle fut par la suite barricadière et incendiaire. Condamnée à mort, sa peine fut commuée en travaux forcés à perpétuité et elle fut déportée à Cayenne.

Quand les communardes ne se battaient pas directement, elles aidaient les combattants en étant cantinières, ambulancières, en cousant des sacs, de toutes les façons possibles. Eugénie la Picarde, accusée d'avoir fourni

à son amant le pétrole dont il se servit pour bouter le feu à la préfecture de police, écopa de 20 ans de travaux forcés. Elle fut amnistiée en 1879. Françoise, piqueuse de bottines, fut condamnée à 5 ans de prison pour avoir fait monter 7 ou 8 fédérés dans sa chambre afin de leur permettre de tirer sur les troupes versaillaises.

Si, après la Semaine sanglante, il n'y eut pas d'exécutions de femmes, nombreuses furent celles qui moururent des conditions de détention. Élisabeth, barricadière, épousa en déportation son amant Langlois. Amnistiée le 21 février 1880, elle mourut à 47 ans sur le bateau qui la ramenait en France. Sophie était couturière. Elle avait ouvert un atelier de couture et fondé le club de la Boule noire, où furent recrutées des cantinières qui devinrent barricadières. Elle portait le drapeau rouge en ceinture. Elle mourut à la prison d'Auberive en 1879, à 49 ans. Maria, culottière de son métier et barricadière, mourut à la prison d'Auberive, en Haute-Marne, deux ans et cinq mois après sa condamnation. Elle avait 31 ans. Marie-Jeanne, fabricante de bijoux, y mourut, elle, deux ans plus tard, à l'âge de 57 ans. Élisabeth, cartonnière, fut condamnée à mort comme incendiaire. Elle vit sa peine commuée en travaux forcés. Elle fut déportée à Cayenne, où elle mourut. Henriette



Quand les communardes ne se battaient pas directement, elles aidaient les combattants en étant cantinières, ambulancières...

décéda en prison avant sa comparution.

Il y eut, dans la Commune, des bourgeoises et des femmes lettrées, comme Louise Michel, André Léo, Elisabeth Dmitrieff et d'autres. L'histoire a mieux retenu leur nom que celle d'ouvrières comme Nathalie Le Mel. Élodie, une des rares bourgeoises de la Commune, paya cher d'avoir tenu des propos violents contre les prêtres et les religieuses et d'avoir été barricadière. Elle fut condamnée à la déportation en enceinte fortifiée

pour « avoir fait rehausser une barricade de la place Saint-Sulpice avec des statuette d'une boutique pieuse ». Condamnée à 10 ans de détention, elle tomba gravement malade à la prison de Rouen. Sa peine, remise en 1877, son frère, artiste-peintre à Meudon, proposa de la recueillir et de la soigner.

Toutes les communardes d'origine modeste n'étaient pas illettrées, et certaines avaient à cœur de lire, d'écrire et de transmettre leurs opinions. La police trouva dans la chambre de Marie-Jeanne, blanchisseuse séparée de son mari, « des papiers, journaux et chansons, contenant des écrits communistes ». Elle fut condamnée à mort, puis aux travaux forcés à perpétuité et partit pour les îles du Salut, en Guyane. Elle fut amnistiée en 1880. La police trouva chez Marie, surnommée dans son quartier « la mère Duchêne », une écharpe rouge et un projet de discours à lire dans une réunion publique. Elle fut condamnée à la déportation simple pour propagande.

Il arriva aux Communardes de se servir sur les biens des bourgeois. Élise, couturière, profita semble-t-il que certains aient déguerpi à la proclamation de la Commune pour piller de nombreuses propriétés privées avenue de Neuilly : deux ans de prison et cinq de surveillance. Henriette, de son côté, fut reconnue « complice, en 1871 à Neuilly, de pillage de denrées, effets ou propriétés mobilières, en réunion de bande et à force ouverte, en recelant tout ou partie des objets volés, sachant qu'ils provenaient de vols ». Elle reçut la même peine. Ernestine, lingère, fut condamnée par coutumace à vingt ans de travaux forcés et 5000 francs d'amende car on avait trouvé chez elle un *Nouveau Testament*, une loupe et un coupe-papier appartenant à Adolphe Thiers. Alexandrine fut condamnée aux travaux forcés à perpétuité pour recel d'objets volés, dont un manteau de fourrure provenant de chez le général Trochu. Sa peine lui fut remise en 1879.



En prison, certaines de ces femmes ne se soumettaient pas pour autant. Anastasie, Mélanie, Françoise, Marie, Adélaïde, Octavie, Louise, Fanny, Annette, Clémence, Irma et Léonie furent parmi les 15 femmes qui refusèrent de travailler et semèrent le désordre à la prison de Clermont, dans l'Oise. Elles échangèrent aussi des courriers de « haineuse vengeance avec les dépôts d'insurgés ». Elles furent transférées à la prison de Rouen.

Si les bases du féminisme moderne avaient été posées par les femmes à la Révolution, prenant le relais des révoltes frumentaires¹ de l'Ancien régime, elles acquirent lors de la Commune une coloration sociale fondamentale. Les assemblées populaires et les clubs déplacèrent la question électorale et posèrent les vrais problèmes : l'éducation, l'émancipation, la subordination sexuelle et sociale. Mais, surtout, les femmes les plus modestes discouaient, proclamaient, réclamaient, se battaient, prenaient des initiatives politiques et décidaient. Et l'égalité était revendiquée massivement par tout un petit peuple de lingères, couturières, ravaudeuses, passementières, blanchisseuses, journalières, cuisinières, cartonnières, cardeuses, etc.

Au contraire de la Révolution, la Commune révéla un nombre important d'hommes solidaires des femmes et qui les prenaient au sérieux.

En quatre-vingts ans, il semble que les mentalités aient changé, que le mur d'airain d'une opinion unanimement misogyne s'était fissuré. Les Communardes furent écrasées par la réaction, mais leur héritage nous reste, qui est encore à faire valoir.

Laurence Biberfeld

1. La guerre des farines.



Dessinateur, Éloi Valat a consacré quatre ouvrages à la Commune : – *Le Journal de la Commune* (2007), *L'Enterrement de Jules Vallès* (2010), *La Semaine sanglante* (2013) et *Louises, les femmes de la Commune* (2019), tous publiés aux éditions Bleu autour.

L'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés :

une instance pour les femmes dans la Commune de Paris

Première organisation féministe existant en France, cette Union, née durant la Commune de Paris, mérite une attention particulière car si elle eut trop peu de temps pour accomplir des réalisations concrètes, ses objectifs dénotent une orientation nouvelle du mouvement féminin : l'implication des membres dans leurs propres instances nous donne une idée bien réelle de leur capacité à agir en toute indépendance, et du rôle joué par l'Union elle-même.

Sa création

Constituée le 11 avril 1871 après un « Appel aux citoyennes de Paris » l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés, créée à l'instigation d'Elisabeth Dmitrieff, est le prolongement d'activités féminines menées lors du siège de la capitale. Durant ce siège, les femmes de 1870, que la situation de famine oblige à se préoccuper essentiellement du ravitaillement indispensable, agissent déjà aux ambulances des forts et dans les comités de vigilance mis en place après le 4 septembre ; on les retrouve également aux ateliers des mairies où un effort est fait au niveau des salaires et à la marmite révolutionnaire montée par Nathalie Le Mel et Eugène Varlin. Le groupe de femmes de la rue d'Arras, fondé par Jules Allix, actif à ce moment, rejoint en très grande partie la nouvelle organisation. Ce même 11 avril, l'Union publie son premier manifeste et valide ses statuts :

Une organisation sérieuse parmi les citoyennes de Paris résolues à soutenir et à défendre la cause du peuple, la Révolution et la Commune vient d'être fondée afin de venir en aide au travail des commissions du gouvernement pour le service des ambulances, des fourneaux et des barricades. Des comités sont institués dans chaque arrondissement, en outre un comité central assumant la direction générale de l'organisation.

Elle envoie aussitôt une adresse à la commission exécutive de la Commune afin qu'un rapport mutuel d'assistance existe pour l'intérêt de la Révolution et des femmes. Son activité est excessivement intense durant les six semaines de son existence.

Son organisation, son action

Un premier conseil provisoire de 7 membres, dit comité central de citoyennes, se met en place provoquant nombre de réunions. Début mai, un second comité central prend la direction de l'Union avec de nouveaux membres : au côté d'Elisabeth Dmitrieff, émigrée russe et envoyée en mission à Paris par Karl Marx, en mars 1871, comme représentante du Conseil général de l'Internationale (AIT), Nathalie Le Mel, ouvrière relieuse, est la seconde personnalité marquante ; elles sont entourées de Blanche Lefebvre, Marie Leloup, Aline Jacquier, Aglaé Jarry et M^{me} Colin : 4 ouvrières et 3 femmes sans profession, toutes sauf Dmitrieff représentant des arrondissements. Ce comité central qui se confond souvent avec la commission exécutive de l'Union s'établit à la mairie du X^e arrondissement. De nombreux manifestes paraissent et une nouvelle adresse est envoyée à la commission exécutive de la Commune au nom de « travailleuses et citoyennes patriotes ». Leur devise est celle de l'Internationale : « Pas de devoirs sans droits, pas de droits sans devoirs. » Elisabeth Dmitrieff et Nathalie Le Mel, que rien en apparence ne rapproche, se retrouvent dans leur affiliation à l'AIT et à son combat. Le développement des buts de l'Union est radical, dépassant les textes d'origine masculine sur les sujets sociaux : la réorganisation du système de production en coopératives, la fin des rapports d'exploitation et des conflits interclasses ou intergenres.

Voulant couvrir tout l'espace de la ville, l'Union arrive à obtenir un bureau dans chaque arrondissement et un grand local pour des réunions publiques. Dix-huit des vingt responsables par arrondissement nous sont connues : 5 couturières, 1 mécanicienne, 1 chapelière, 1 chamareuse, 1 relieuse, 1 lingère, 1 blanchisseuse, 2 giletières, 1 cartonniers, 1 polisseuse en or, 2 sans profession. Nous sommes bien au sein d'une association ouvrière.

Son véritable combat : l'émancipation économique

Aucune revendication clairement formulée ne touche les droits des femmes comme on l'entend, si l'on prend l'exemple du droit de vote pas demandé. Dépassant très vite les finalités de son titre et déjà contenu dans l'appel du 11 avril, l'Union va se tourner vers l'organisation du



Elisabeth Dmitrieff

travail féminin pour deux raisons : une cédant à l'urgence, car, avec la misère régnant, la grande peur est de voir les femmes retourner à un état passif et se détourner de la Révolution ; l'autre, répondant à la conviction que, sans travail, la femme reste totalement dépendante de l'homme, une réflexion portée lors des réunions publiques d'avant Commune dans des débats passionnés.

Les statuts de l'Union des femmes sont la base de la mise en place des procédures opérationnelles. Cette orientation prend du retard avec la guerre civile, mais tout s'accélère en mai devant l'aggravation de la situation. Tout en sortant un manifeste de combat, les femmes de l'Union se lancent dans cette tâche. Le 6 mai, Léo Fränkel, délégué à la commission au Travail, à l'Industrie et à l'Échange, proche d'Elisabeth Dmitrieff, publie un long rapport dans ce sens : « **Le travail des femmes étant le plus exploité, sa réorganisation immédiate est donc de toute urgence.** »

Dès le 10 mai, le comité de l'Union prépare un projet « d'associations productives libres fédérées », la commission du Travail acceptant de financer ses demandes. Une commission d'enquête et d'organisation est mise en place par Léo Fränkel : elle comporte deux femmes, Aline Jacquier et Nathalie Le Mel, déléguées par la corporation des relieurs. L'Union participe activement au recensement des ateliers abandonnés suite au décret du 16 avril : l'idée est de choisir un ou plusieurs locaux pour la distribution et la réception des marchandises confectionnées. En principe, des comités d'arrondissements de 11 membres doivent assurer le suivi, comités devant faire place à des chambres syndicales féminines : une réunion est annoncée par voie d'affiche, le 16 mai, pour leur constitution. Des commissions d'organisation sont proposées avec des délégations de cent représentantes au total : achat, choix des modèles, caissières-comptables, locaux abandonnés. Dans un premier temps, pour rester dans un domaine féminin rassurant les hommes, c'est le secteur textile qui est privilégié, d'autant plus qu'il y a besoin d'équipement pour la Garde nationale. Une perspective bien plus large est envisagée, avec la suppression des ouvroirs des couvents et des prisons pour permettre

d'augmenter les salaires des ouvrières. L'objectif final, c'est Nathalie Le Mel qui le rappelle : « **Le produit au producteur, l'anéantissement de la concurrence entre travailleurs des deux sexes.** » Tout est pensé collectivement pour la future organisation : les travaux répartis entre les arrondissements, une redistribution égale du salaire pour un nombre égal d'heures de travail. Une association productive fonctionnerait par arrondissement, mais chaque association conserverait son autonomie. Le lien avec l'Internationale est très fort, puisque chaque membre aurait dû y adhérer, comme stipulé dans l'article 1 des statuts généraux. Ainsi un projet fédératif économique est avancé entre associations productives parisiennes et provinciales, mais aussi étrangères.

L'état des réalisations

Une commission chargée de l'organisation de ce « travail libre » s'installe au palais de l'Industrie. Mais, le 21 mai, les versaillais entrent dans Paris, et la Révolution doit se défendre ; pourtant, ce même jour, un magasin central est ouvert, rue des Francs-Bourgeois. Des ateliers féminins reçoivent quelques commandes de sacs pour les barricades. Si la 24^e et dernière réunion des citoyennes

patriotes se tient le 24 mai à l'école des garçons, dans le 8^e arrondissement, dès le 23 mai Elisabeth Dmitrieff s'écrit : « **Rassemblez toutes les femmes et le comité lui-même, et venez immédiatement pour aller aux barricades !** » Paris brûle : les femmes sont courageusement au combat, dont toutes celles de l'Union, avec à leur tête, les membres du comité central.

L'importance de l'Union des femmes

Après un premier état de 300 femmes appartenant à l'Union, une nouvelle étude historique l'estime à un millier : la plupart sont des ouvrières du vêtement. La diversité du mouvement féminin explique que des intellectuelles comme André Léo ne soit membre que d'un comité d'arrondissement, et que Louise

Michel ne soit pas adhérente, tout en ayant des contacts.

Elisabeth Dmitrieff et Nathalie Le Mel, qui se sont associées dans l'esprit de l'Association internationale des travailleurs, font de l'Union des Femmes de Paris la section féminine de l'Internationale.

Jean Annequin



Nathalie Le Mel

Sources principales :

– Jacques Rougerie, « La Révolution avec ou sans la femme ? », in *La Commune de 1871, Encyclopédie politique et historique des Femmes*, Christine Fauré (dir.), PUF, 1997.

– Louise Michel, « Les Femmes de 1870 », *La Commune, Histoire et souvenirs*, éditions La Découverte, 1999.

– Carolyn J. Eichner, *Franchir les barricades. Les femmes dans la Commune de Paris*, éditions de la Sorbonne, 2020.



Hommage aux anonymes et oubliées de la Commune de Paris

Leurs combats et la répression

Elles ont également combattu sur les barricades pour défendre les acquis et les avancées sociales.

En soixante-douze jours, la Commune de Paris a pris près de 250 arrêtés et décrets en faveur du peuple et des travailleurs et travailleuses. Avancées sociales révolutionnaires, comme l'union libre, la prostitution interdite, la séparation de l'Église et de l'État, l'égalité concernant le travail et le salaire des femmes avec celui des hommes. Il faudra de nombreuses années pour reconquérir ces droits, qui seront et sont sans cesse remis en cause. Certains, comme l'égalité entre les femmes et les hommes, aujourd'hui, tout le monde en parle, mais les politicard·es freinent des quatre fers pour mettre en application ce qui coule de source.

Les femmes ont payé un lourd tribut : plus de 1 100 d'entre elles ont été arrêtées pour avoir participé et combattu sur les barricades afin de défendre cette unique expérience de gouvernance du peuple par le peuple. Beaucoup seront fusillées. Les condamnations pleuvaient comme à Gravelotte et les peines pouvaient varier de six jours de prison à la perpétuité. Condamnées à la déportation, avant leur embarquement pour la Nouvelle-Calédonie, elles furent parquées dans des conditions inhumaines dans les ports de Brest, Lorient, Cherbourg et Rochefort.

La Commune de Paris, émanation du peuple dans sa diversité

Il y a 150 ans, les communardes et les communards ont pris des mesures qui, aujourd'hui, sont plus que jamais d'actualité. Celles-ci ont été abolies immédiatement après la Semaine sanglante. Il ne tient qu'à nous de reprendre le flambeau, car ce qui a été possible en 1871 devrait l'être en 2021.

Voici quelques mesures :

- la séparation de l'Église et de l'État ;
- l'école laïque gratuite et obligatoire pour les filles et les garçons ;
- le droit du travail et le droit au travail ;
- la reconnaissance de la citoyenneté pour les étrangers ;
- la réquisition des logements vacants pour les sans domicile ;

Aux côtés de femmes très connues, comme Louise Michel, Elisabeth Dmitrieff, Nathalie Le Mel, Paule Minck, André Léo, plusieurs centaines de femmes ont assumé des responsabilités lors de la Commune de Paris.

- la réquisition des entreprises abandonnées ;
- la justice accessible à tous, etc.

Dès le 18 mars 1871, plusieurs milliers de femmes de tous âges se sont mobilisées dans le combat politique et social. Elles venaient d'origines diverses. Il y avait des provin-

ciales qui, pour fuir le chômage et la misère, étaient « montées » à Paris. Des étrangères (des Belges, des Russes, des Polonaises) qui, attirées par Paris, avaient émigré.

Cependant, les femmes du peuple et les ouvrières (couturières, blanchisseuses, vivandières, ambulancières, etc.) étaient les plus nombreuses. À leurs côtés, on trouvait des intellectuelles (institutrices, femmes de lettres, journalistes). La petite bourgeoisie (artisans et commerçantes, notamment le petit commerce) participait à ce grand mouvement révolutionnaire.

Elles furent nombreuses et ont joué un rôle primordial par leur implication et leur participation active au sein des différents comités, clubs et commissions, toujours pour l'amélioration du sort des pauvres et des travailleurs.

Les prémices de l'autogestion

Marceline Leloup, Aline Jacquin, Thérèse Colin, Aglaé Jarry et Blanche Lefèvre sont membres de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés, et à l'origine de l'organisation des ateliers coopératifs de travail. Elles devaient, disaient-elles, « entrer dans l'action, dans la lutte et former des associations productives libres et fédérées ».

L'éducation, mais aussi la laïcité

Marie Laverdure fait partie du mouvement de l'éducation nouvelle. Anna Jaclard, Isaure Périer, Noémie Reclus¹ et Anna Sapia sont également dans la commission pour surveiller et organiser l'enseignement dans les écoles de filles.

Marie Manière est une communarde qui s'est investie dans la lutte pour l'instruction des jeunes filles. Elle milite pour une école qui ne soit plus sous la responsabilité des ecclésiastiques, une école laïque et professionnelle ; un enseignement dégagé de préjugés est,



Eulalie Papavoine



Joséphine Marchais



Léontine Suetens

Sources :

- « Les Femmes de la Commune, Aux rendez-vous de l'histoire de Blois », Les Amies et Amis de la Commune de Paris, décembre 2018.
- Paul Fontoulieu, *Les Églises sous la Commune*, édité par E. Dentu, Paris, 1873.
- Eloi Valat, « Femmes de la Commune de Paris, Les Louise en insurrection », *Le Monde diplomatique*, juillet 2019, p. 14-15.

pour elle, une réelle possibilité d'être indépendante par l'échange des intelligences et un enseignement progressiste.

Victoire Tynaire, après avoir obtenu son brevet de capacité pour être institutrice, deviendra, grâce à Édouard Vaillant, inspectrice des écoles du XII^e arrondissement.

L'action dans les comités et les clubs

Sophie Doctrinal (dite Poirier) est membre du comité de vigilance de Montmartre.

C'est la citoyenne Valentin, fille publique, qui, le 22 mai, brûle la cervelle de son souteneur parce que ce dernier ne voulait pas aller sur les barricades.

Paul de Fontoulieu, d'une plume acrimonieuse trempée dans le bénitier versaillais, relate les paroles de la citoyenne Morel entendues au club Éloi : « Je demande pour en finir, que l'on jette dans la Seine toutes les religieuses, il y en a dans les hôpitaux qui donnent du poison aux fédérés blessés. »

Le club des femmes patriotes avait, lui, établi son siège dans l'église Saint-Lambert à Vaugirard. Au club de la Délivrance ne siégeaient que des femmes qui avaient mis à l'ordre du jour : « Moyens à prendre pour régénérer la société ».

Une femme, âgée d'une trentaine d'années, est intervenue en ces termes :

La plaie sociale qu'il faut d'abord fermer, c'est celle des patrons qui exploitent l'ouvrier et s'enrichissent de ses sueurs. Les patrons considèrent l'ouvrier comme une machine de produit. Que les travailleurs s'associent entre eux, qu'ils mettent leurs labeurs en commun et ils seront heureux. Une autre plaie de la société actuelle, ce sont les riches qui ne font que boire et bien s'amuser, sans prendre aucune peine. Il faut les extirper, ainsi que les prêtres et les religieuses. Nous ne serons heureuses que lorsque nous n'aurons plus ni patrons, ni riches, ni prêtres !

Au club Saint-Sulpice, une femme nommée Gabrielle, fille d'une femme soumise, s'exprime ainsi :

Les prêtres, il faut les fusiller, c'est eux qui nous empêchent de vivre comme nous le voulons. Les femmes ont tort d'aller à confesse, j'en sais quelque chose. J'engage donc toutes les femmes à s'emparer de tous les curés et à leur brûler la gueule ! Quand il n'y en aura plus, nous serons heureuses !

Aux barricades

Elles sont également sur les barricades pour lutter contre les versaillais.

Sur la barricade du 61^e, au cimetière de Montmartre, se battent entre autres Malvina Poulain, Béatrice Excoffon et Blanche Lefebvre – qui sera tuée le 23 mai sur la barricade de la rue des Dames. La barricade de la rue Blanche est défendue avec acharnement par une compagnie de 120 femmes. Élisabeth Rétière est cantinière au 135^e bataillon. Eulalie Papavoine, Léontine Suetens et Joséphine Marchais sont sur la barricade de la rue de Lille. Cette dernière est au bataillon des Enfants perdus les 22 et 23 mai. Elle est prise les armes à la main et sera condamnée à mort par le conseil de guerre. La peine sera commuée deux mois plus tard en travaux forcés à perpétué. Elle sera déportée à Cayenne.

Les sans noms, les sans visages

À travers les quelques noms de femmes connues, je n'oublie pas d'avoir une pensée pour les milliers de sans nom et de sans visage, tombées lors de la Commune de Paris.

Nous avons le devoir de continuer leur combat, pour la transformation fondamentale de la société en nous servant de leur expérience pour ne pas faire les mêmes erreurs. Il y a 150 ans, elles/ils nous ont montré le chemin et démontré que c'était possible. Elles/ils nous ont donné les armes pour réussir.

Je terminerai cet article par les paroles d'un des artisans de la Commune de Paris, Eugène Varlin, ouvrier relieur et combattant infatigable que l'on peut qualifier de « féministe » et qui a donné sa vie pour son idéal. Le 28 mai, il est reconnu par un prêtre, rue Lafayette. Il est arrêté par le lieutenant Sicre et amené à Montmartre, rue des Rosiers. Il sera lynché, éborgné et finalement fusillé près de l'endroit où avaient été fusillés les généraux versaillais Lecomte et Clément Thomas, qui avaient tenté de récupérer les canons appartenant aux communards :

Tant qu'un homme pourra mourir à la porte d'un palais où tout regorge, on n'aura rien de stable dans les institutions humaines.

Ju.

1. Noémie (ou Noémi)
Reclus se maria le
30 mai 1855
à Bordeaux avec son
cousin Élie Reclus.

De la « tricoteuse » à la « pétroleuse » ou les figures répulsives de la « femme publique »*

L'IMAGE DE LA PÉTROLEUSE S'IMPOSE AU LECTEUR : d'abord intéressé par l'histoire de la Commune, le regard du spectateur est aussitôt détourné du côté de l'excès par les caricatures qui immédiatement recouvrent l'événement. La représentation de la pétroleuse choque l'imagination et permet d'occulter, par substitution, les pratiques publiques de femmes, nombreuses, différemment engagées dans ce moment d'exceptionnelle agitation que fut la Commune de Paris. Le mot, bientôt le mythe, concentre, à lui seul, l'ensemble des rejets provoqués par « l'utopie » communarde : l'exaltation, la violence, l'hystérie, le tout figure l'inadmissible, l'acte qui n'aurait pas dû être. L'opprobre est général et touche directement les communards. Pourraient-ils accéder au statut de sujets de l'histoire de France ? Devenir des défenseurs de la République ? L'idée même affole les hommes d'ordre qui, au lendemain de la Semaine sanglante, cherchent à évacuer du passé politique la subversion parisienne ; en aucune manière elle ne doit s'inscrire dans la mémoire collective comme moment fondateur de la III^e République.

On assista pendant quelques semaines à Versailles à un extraordinaire déchainement d'hystérie, soigneusement alimenté par une certaine presse, Le Figaro, Le Gaulois, les feuilles monarchistes.

Edith Thomas Les « Pétroleuses »



De grands écrivains y cédèrent [...], George Sand [...], Flaubert, Zola, comme tant de républicains étaient partagés : la Commune ne venait-elle pas de compromettre la si fragile république ? Déchiré, un Michelet avait ce cri douloureux : quand on s'est appelé la Commune, on n'en détruit pas le vivant symbole¹.

Charles Seignobos, historien républicain s'il en est, à la source des méthodes modernes de la recherche historique, participe à cette mise à l'écart : la Commune de Paris n'est pas analysée en tant qu'événement politique, elle est immédiatement présentée comme un produit étranger, une aberration. Soutenue par la ten-

dance socialiste, marquée par l'influence allemande, elle « resta une assemblée insurrectionnelle regardée en France comme un ramassis d'aventuriers, sans caractère politique ; ses partisans qui s'appelaient eux-mêmes fédérés restèrent connus sous le nom de communards. Ils ne furent même pas reconnus comme belligérants² ». La redoutable efficacité du silence permet, à coup sûr, d'effacer toute trace des combats politiques de ceux dont on dénie le rôle historique. Quant à leurs femmes, il est préférable de n'en rien dire pour ne pas risquer l'amalgame entre ces êtres proches de l'animalité et les autres femmes : « Passons sous silence les exploits des pétroleuses, et disons avec Alexandre Dumas fils qu'il vaut mieux ne point parler de ces femelles par respect pour les femmes, à qui elles ressemblent – quand elles sont mortes³ ! »

Les massacres, les incendies de Paris, particulièrement celui de l'Hôtel de ville, ont impressionné les témoins, plus qu'il n'est permis de le penser. Malvina Blanchecotte constate « l'impuissance du langage » pour dire ce qu'elle a vu : « Ce que gémit mon silence, ce que songe ma pensée, dans cette suite non interrompue de réciproques massacres, au milieu de cette odieuse guerre civile, aucune plume, surtout la mienne, ne saurait l'écrire⁴. » Difficile ensuite de retrouver les traces des ambulancières, des cantinières, des soldats, des militantes de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés, des oratrices des clubs : toutes se perdent dans les dédales des invectives et des rejets qui visent une pratique politique plus que singulière.

Au cours des procès qui se sont succédé, une avalanche d'insultes s'est déversée sur les insurgés, particulièrement sur les femmes, présentées comme des « créatures indignes », des « héroïnes de l'immoralité », du « vol et de l'incendie » qui mettent en péril la « pureté de l'enfance ». L'éducation des filles est rendue responsable des écarts de ces femmes, jugées incapables de rester à leur place pour assumer la seule fonction qui leur incombe : celle d'épouse et de mère. L'idée « d'émancipation » est rendue responsable des excès. « Et voilà où conduisent toutes les dangereuses utopies », s'exclame le capitaine Jouenne dans son réquisitoire, « l'émancipation des femmes prêchée par des docteurs, qui ne savaient pas quel pouvoir il leur était donné d'exercer, et qui, aux heures des soulèvements et des révolutions, voulaient se recruter de puissants auxiliaires⁵. »

Les légendes les plus folles coururent sur les pétroleuses. Il n'y eut pas de pétroleuses. Les femmes se battirent comme des lionnes, mais je ne vis que moi criant le feu ! le feu ! devant ces monstres⁶.

Tous les témoins sont formels, les pétroleuses ne sont que l'émanation d'une hystérie collective, les conseils de guerre ne parvinrent même pas à en exhiber une seule ; ce ne sont que des « êtres chimériques » analogues aux « salamandres et aux elfes », selon Lissagaray. Le mythe de la pétroleuse a pris corps au cours des procès réservés à « ces Messalines et autres « bacchantes ivres », accusées d'avoir participé à l'émeute et à l'incendie » ; aucune preuve formelle n'a pu être versée à leur dossier, mais

l'accusation va transformer ces femmes du peuple en enragées, semblables aux citoyennes révolutionnaires. Parmi les combattantes arrêtées, on découvre des ouvrières, cartonniers, couturières, journalières; deux autres ont eu maille à partir avec la justice pour délits de droit commun. Belle occasion pour reconnaître les monstres chers à Lombroso et aux aliénistes de l'époque, qui perçoivent dans la Commune les stigmates de la dégénérescence sociale. Si la figure de la pétroleuse, savamment orchestrée, a pu servir la cause des bâtisseurs du Sacré-Cœur, les femmes de la Commune ont cherché à défendre leur république, une république peut-être plus solidaire, plus égalitaire, la République démocratique et sociale, chère aux insurgés de Juin 1848.

Victorine (Brocher-Rouchy), cantinière puis ambulancière, n'a pas franchi les portes de la postérité, malgré son courage et son dévouement; condamnée à mort comme incendiaire, elle échappe à ses tortionnaires qui, dans leur hâte, fusillèrent sur place, comme ils fusillèrent Varlin, une autre pétroleuse, quelque peu ressemblante à celle qu'ils pourchassaient. «Morte vivante», comme elle se nomme, elle échappe à la répression en s'exilant en Suisse. Cette modeste voix n'a guère été entendue par les contemporains qui, pour certains, commencent à se familiariser avec les discours critiques de la conférencière Louise Michel, de retour d'exil en Nouvelle-Calédonie, le 9 novembre 1880; mais la plupart continuent à méconnaître l'action réelle des femmes de la Commune. «Fort turbulentes», aux dires d'Émile Zola, les femmes de la Commune ont, cependant, largement payé leur tribut à la répression. Sans compter les fusillées de la Semaine sanglante, 1 051 femmes ont été déferées au conseil de guerre – la majorité a été renvoyée par non-lieu. On retiendra surtout le jugement porté par Dumas fils sur ces insurgées :

Presque toutes les prévenues joignaient à une ignorance la plus complète, le manque de sens moral [...]. Toutes ou à peu près sont perdues de mœurs, même les femmes mariées.

En vérité sur la profession des présumées communardes : 37% des inculpées travaillent dans le vêtement et le textile, 8% dans la chaussure et les gants, 4% dans l'article de Paris; 13% sont blanchisseuses et repasseuses, 10% des journalières, 11% des domestiques; 8% tiennent des petits commerces. En bref, ces «singulières» insurgées sont très représentatives de la population ouvrière parisienne⁷. Actives, indociles, soldats, résistantes, au club comme au front, les femmes de la Commune sont partout à la fois, et pourtant chacune tient son rôle. Beaucoup d'entre elles resteront anonymes. Quelques-unes émergent de l'ombre.

Le 8 septembre 1870 paraît un appel, «Aux femmes de Paris», signé de plusieurs citoyennes, dont M^{mes} Demeure, Lebehot, Louise Michel, Octavie Tardif. Le 22 septembre, des femmes appellent à manifester pour réclamer le droit d'aller aux remparts relever les blessés.

On trouve là André Léo, Louise Michel, Blanche Lefebvre, Cécile Fanfernot, Jeanne Alombert. L'appel est à l'initiative du Comité de vigilance des femmes de Montmartre. Des réseaux s'organisent autour de personnalités, comme le Comité de la rue d'Arras de Jules Allix, par exemple, d'orientation fouriériste, d'où émerge la figure d'Anna Korvin-Kroukovskaïa, émigrée russe, connue également sous son nom de mariage, Anna Jaclard. Quelques-unes poursuivent leur tâche d'éducatrices commencée sous le Second Empire, telles Marguerite Tynaïre, Hortense Urbain; André Léo est la plus présente mais aussi Anna

Jaclard, M^{mes} Reclus et Sapia et sans doute quelques autres. Une Société d'éducation nouvelle se constitue avec Maria Verdure, Henriette Garoste, Louise Laffitte, qui propose une refonte générale des programmes, en avril 1871. Beaucoup de femmes s'activent dans les comités de quartiers.

Les combattantes les plus téméraires prennent les armes; elles sont citoyennes républicaines révolutionnaires, à l'instar de celles de 1793. La légion des fédérées du XII^e arrondissement comprenait un détachement de femmes, Catherine Rogissard en était le porte-drapeau. Pendant la Semaine sanglante, des groupes mais aussi des personnalités féminines participèrent à la défense des barricades : on note la présence de Nathalie Le Mel aux barricades de la place Blanche et de la place Pigalle⁸. Vigilantes, elles sont particulièrement attentives au sort des travailleuses. Sans doute le comité le plus actif pendant la Commune fut-il celui de l'Union des femmes pour la défense de Paris et des soins aux blessés, constituée le 11 avril par un groupe de citoyennes, dont Élisabeth Dmitrieff et Nathalie Le Mel⁹.

Ainsi, si les combattants de la Commune sont restés dans l'ombre de l'histoire républicaine, les femmes n'en ont été que l'estompe. Citoyennes l'espace de quelques semaines, elles ne figurent pas dans les lieux de mémoire, pas même au Mur des fédérés; le réel de leur utopie de combattantes fut largement projeté vers l'illusion d'un non-événement au profit de la représentation scandaleuse de la pétroleuse.

Michèle Riot-Sarcey

*Extrait d'un article publié dans *La Revue du musée d'Orsay*, n° 10, printemps 2000.

1. Jacques Rougerie, *La Commune de 1871*, PUF, 1998, p. 119.
2. Charles Seignobos, *Histoire sincère de la nation française, essai d'une histoire de l'évolution du peuple français*, Paris, Rieder, 38^e édition, 1934, p. 390.
3. Baron Marc de Villiers, *Histoire des clubs de femmes et des légions d'Amazones, 1793-1848-1871*, 2^e édition, 1910, p. 412.
4. Cité par Christine Planté, *Le Récit impossible : «Malvina Blanchecotte, Tablettes d'une femme pendant la Commune», Écrire la Commune, témoignages, récits et roman (1871-1931)*, études critiques recueillies et présentées par Roger Bellet et Philippe Régnier, Tusson, Charente, Du Lérot, 1994.
5. Cité par Édith Thomas, *Les «Pétroleuses»*, Paris, Gallimard, 1963, p. 203. (Ndlr : rééd. Libertalia, 2017).
6. Louise Michel, *La Commune*, Bibliothèque sociologique, Paris, PV Stock, 1898, p. 274, cité par Édith Thomas, *op. cit.*, p. 191.
7. Jacques Rougerie, «1871 : La Commune de Paris», *Encyclopédie politique et historique des femmes*, dabs. Christine Fauré (dir.), Paris, PUF, 1997, p. 405-431.
8. Voir Alain Dalot, «La Barricade des femmes», *La barricade*, actes du colloque organisé par le Centre de recherche d'histoire du XIX^e siècle et la Société d'histoire de la Révolution de 1848 et des révolutions du XIX^e siècle, 17-18-19 mai 1995, Alain Corbin et Jean-Marie Mayeur (dir.), Publications de la Sorbonne, 1997.
9. Voir l'article de Jacques Rougerie, (note 1).

Herminie Cadolle, communarde !

À la suite de la Tribune libre de Marie-Jo, dans l'émission *Femmes libres* du 10 février 2021, une petite visite en terre communarde et féministe, pour découvrir la corsetière qui a contribué à la libération du corps des femmes.

NÉE LE 17 AOÛT 1842, À BEAUGENCY, cité médiévale dans le Loiret, Herminie porte alors le nom d'Eugénie Sardon. Nous ne retrouvons pas de renseignement sur sa mère ; son père, quant à lui, est couvreur. À 18 ans, elle se marie à Beaugency avec Ernest Philippe Cadolle. L'année suivante, ils ont un fils, leur fils unique, Alcide Ernest. Le couple s'installe ensuite à Paris, dans le quartier de La Villette, rue d'Aubervilliers : lui, peintre en bâtiment, elle, ouvrière giletière dans l'un des innombrables ateliers de confection qui font la mode parisienne, et notamment à la Belle Jardinière. Elle doit aussi confectionner des corsets de luxe pour la haute bourgeoisie parisienne. Mais les bourgeois, très peu pour elle : anarchiste, féministe, elle se bat pour l'égalité salariale femme-homme.

Herminie et Louise

Durant la Commune de Paris de 1871, Herminie Cadolle rencontre Louise Michel au comité de vigilance des femmes du XVIII^e arrondissement, un des comités qu'anime Louise au moment du siège de Paris. Elle participe très vite à l'un des premiers mouvements structurés de femmes, l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés. Fondée par Nathalie Le Mel, ouvrière relieuse, cette organisation féminine peut être caractérisée de féministe, même si le mot n'était pas utilisé alors dans le sens que nous lui connaissons aujourd'hui. L'Union des femmes est composée en grande partie d'ouvrières : elle « vise autant à inscrire les femmes dans le mouvement socialiste libertaire que de revendiquer, pour la première fois, l'égalité avec les hommes ». (E. Peyret, 2015)

À la fin de l'insurrection, elle est arrêtée et détenue à la prison de Rouen, puis transférée à celle des Chantiers, à Versailles, où elle retrouve Louise Michel. Elle est relaxée six mois plus tard. Son mari, enrôlé dans la Garde nationale durant la Commune, dans une compagnie sédentaire du 238^e bataillon, est condamné à deux ans de prison en 1872. La répression versaillaise est implacable et Paris reste soumis à l'état de siège jusqu'en 1876. Herminie, sans être aussi valeureuse que d'autres communardes, n'en reste pas là. Elle devient trésorière du Comité d'aide aux amnistiés afin de soutenir les anciens communards et les survivants de la Semaine sanglante. En août 1880, elle témoigna lors de la campagne vigoureuse menée par *L'Intransigeant* sur les sévices infligés aux prisonnières des Chantiers à Versailles par le lieutenant Marcerou, alors ancien geôlier-chef. Du 7 au 20 août 1880, sont exposées chaque jour à la une les dépositions des témoins et victimes de violences commises par Marcerou. Le rapport de la commission d'enquête chargée de l'affaire, remis au garde des Sceaux en décembre 1880, conclut à l'annulation pure et simple de l'enquête.

L'amnistie est décrétée le 11 juillet 1880. Le 9 novembre, aux côtés de Marie Ferré, Herminie est présente à la gare Saint-Lazare : c'est l'arrivée triomphale de Louise Michel, de retour de son exil en Nouvelle-Calédonie. Marie et Herminie soutiennent leur amie Louise, en proie à une vive émotion. Georges Clemenceau, Louis Blanc, Henri Rochefort, Clovis Hugues, Nathalie Le Mel, Hubertine Auclert et Olympe Audouard sont là avec une foule de plusieurs milliers de personnes. La semaine suivante, avec Émile Eudes, Frédéric Cournet, Charles Gambon, Louise Michel et Nathalie Le Mel, Herminie et son mari se retrouvent sur la tombe de Théophile Ferré, à Levallois-Perret, manifestation interdite par le préfet Andrieux : là, elle crie sur la tombe : « **Ferré, nous honorons ta mémoire ! Nous te vengerons.** » Arrêtée, elle passe au tribunal pour en répondre ; jugée en correctionnelle, elle est acquittée. Le 1^{er} décembre suivant, nous la retrouvons en tant que co-organisatrice de la réunion privée qui se tient rue de Rivoli : l'Union des femmes socialistes accueille Paule Minck et Louise Michel pour une conférence sur l'émancipation des femmes, mais aussi pour renflouer la caisse de propagande ; 2000 personnes sont au rendez-vous, dont un tiers de femmes. La salle est ornée de dix drapeaux rouges et d'une grande draperie de même couleur, sur laquelle est inscrit : « **Liberté, Égalité, Charité, Justice ! Pas de devoirs sans droits !** » Sont présentes, Adèle Lebleu, Nathalie Le Mel, Marceline Leloup, la citoyenne Legal. En février 1881, Herminie est membre du comité central d'aide aux amnistiés et non amnistiés de la Commune : il lui est demandé de s'occuper d'éclaircir un conflit sur le profit d'une souscription. Mais Marie Ferré meurt, Herminie assiste aux obsèques au cimetière de Levallois-Perret, le 28 février 1882. Et c'est au tour d'un autre communard, Alexis Trinquet, le 13 avril. En 1883, elle rend visite à Louise Michel emprisonnée suite à la manifestation du Champ-de-Mars. C'est là que le drapeau noir des canuts révoltés fait une apparition remarquée dans la manifestation des sans-travail aux Invalides, à Paris, le 9 mars 1883, lors d'un meeting organisé par le syndicat des menuisiers. Louise Michel y arbore, pour la première fois, un drapeau improvisé à partir d'un vieux jupon noir fixé sur un manche à balai. Drapeau noir qu'elle défendra lors de son procès, le 22 juin 1883.

L'invention du corselet-gorge

C'est en 1887 qu'elle entame une seconde vie. Elle quitte la France, et Paris, trop étouffant dans cette période de répression politique. Son fils, Alcide, militant socialiste actif, ouvrier typographe, se marie juste avant, le 28 octobre 1886, avec Marie-Gabrielle Lagoutte ; ils ont pour témoins Benoît Malon et Zéphirin Camélinat, deux anciens communards. Elle arrive en Argentine, le

paradis des communards en exil et pays en plein boom économique. Elle ouvre une boutique de lingerie à Buenos Aires. Afin de libérer les femmes de l'oppression du corset, elle ose le couper en deux sous la poitrine. Il sera moins rigide, avec du fil souple élastique, deux bretelles et une armature en W. Elle libère l'estomac et les seins ! Car porter le corset, c'est la soumission à la mode et une contrainte terrible. Elle invente ce qui sera à l'origine du soutien-gorge moderne. Elle l'appelle le « corselet-gorge » ou le « maintien-gorge » car le mot actuel n'entrera dans le dictionnaire Larousse qu'en 1904. Libération intellectuelle des femmes et libération de leurs mouvements ! Elle dépose le brevet en 1898 et elle présente sa création, la même année, à l'Exposition universelle de Paris, le modèle appelé « bien-être ». En 1910, elle rentre à Paris. Elle ouvre alors un atelier et une boutique au 24, rue de la Chaussée-d'Antin qu'elle confie à sa belle-fille Marie. Elle



fonde ainsi la maison de lingerie Cadolle, aujourd'hui encore entreprise familiale prospère, dirigée par une fille Cadolle depuis six générations. Elle exporte la lingerie dans le monde entier, Londres, New York ou Saint-Petersbourg... Pour ce faire, elle est une des premières à utiliser la vente par catalogue. Elle diversifie la production en créant des parfums. La marque Cadolle participe aujourd'hui au marché du luxe.

Elle meurt à 82 ans, le 8 janvier 1924, à son domicile, à Saint-Cloud, dix-neuf ans après Louise Michel. Dès son retour en France, elle semble très discrète sur le plan politique, si ce n'est au moment de l'Affaire Dreyfus où elle s'engagea en sa faveur, signant une pétition de soutien au colonel Picquart.

H. H.

– Émission *Femmes libres*, la tribune libre du 10 février 2021, Le Maitron raconte les femmes de la Commune de Paris : <<http://emission-femmeslibres.blogspot.com/>>.

– E. Peyret, « Herminie Cadolle, gorge rouge », *Libération*, 19 juillet 2015.

Narbonne, 1871

À NARBONNE, pas de signal précurseur d'une alliance avec la Commune de Paris, comme à Lyon et Marseille. C'est après le 18 mars de Paris que la Commune de Narbonne s'organise.

En revanche, depuis le 4 septembre 1870, et jusqu'à février 1871, les menées parlementaires, les élections, les pouvoirs locaux se mettent en ordre de bataille selon les diverses nuances républicaines : conservateurs fidèles à Thiers, ou modérés, voire radicaux. Tout ce schéma valable pour l'ensemble du pays se joue aussi à Narbonne.

Mais, dès le 19 mars, les habitants sont informés de la révolution communaliste à Paris. Et, ici, la garde nationale et les troupes se rangent aux côtés de la population, ce qui fait que l'armée est neutralisée et les soldats fraternisent avec le peuple (dont ils sont issus).

Le 28 mars, on comptera 250 soldats communards.

Dès le 25 mars, les communards sont maîtres de la ville. Le 27 mars, les délégués des communes avoisinantes se rendent à Narbonne pour accord. La Commune de Narbonne administre la ville avec efficacité fin mars.

Le 28 mars, Versailles délibère sur Narbonne. La répression étatique se met en route.

Les communards envisagent de couper les voies du chemin de fer pour empêcher l'arrivée de troupes. Mais le sabotage des voies prévu échoue. Les troupes versaillaises arrivent en gare de Narbonne le 30 mars. L'état de siège proclamé permettait de fusiller tout insurgé pris les armes à la main.

Les communards organisent leur défense armée, le 30 mars, autour de l'Hôtel de ville. On dit que les barricades de Narbonne n'avaient aucune efficacité stratégique, mais on a dit la même chose de toutes les barricades de la Commune en France, avant d'en revenir.

La guérilla de défense organisée par les communards est remarquable. On fit même distribuer à la foule, dont des femmes, des baïonnettes. Les communards sont décidés à se battre. La bataille finale eut lieu le 31 mars. Lorsque les versaillais entrent dans l'Hôtel de ville, il est vide.

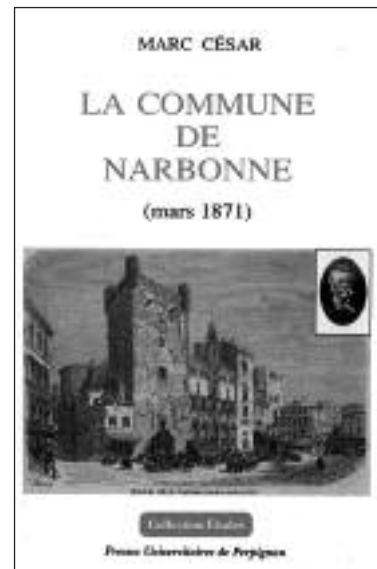
La Commune était vaincue, mais pas morte.

Claire Auzias

– Claire Auzias, dans *Commune de Paris, 1871-2021, Toujours debout !*, Éditions du Monde libertaire et Éditions CNT-RP, 2021, p. 249 à 250.

Source :

– César Marc, *La Commune de Narbonne, mars 1871*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 1996 (épuisé, à lire en ligne).



ESPOIRS COMMUNALISTES À LYON 1870-1871

QUAND LYON PROCLAME LA RÉPUBLIQUE, au matin du 4 septembre 1870, elle est la première ville de France à le faire, sans même attendre Paris. Et le comité de Salut public mis en place, qui rassemblera diverses tendances républicaines, modérées comme radicales, mais aussi révolutionnaires, aura tout de suite l'attitude d'une Commune révolutionnaire. Le drapeau rouge est hissé sur l'Hôtel de ville et des mesures sans concessions sont prises : l'épuration du personnel de l'ancienne et détestée police impériale ne tarde pas, l'enseignement est laïcisé et beaucoup des nombreux établissements religieux de Lyon sont occupés par des révolutionnaires ou des bataillons de gardes nationaux. Des comités annexes ou indépendants naissent. Parmi ceux-ci, trois sont l'émanation du comité de Salut public (sous-comités à la guerre, aux finances et aux intérêts publics). D'autres ont un fonctionnement parallèle, comme le comité de Sûreté générale qui était tenu en bonne partie par des hommes de l'Association internationale des travailleurs (AIT) et qui était censé remplacer la police impériale épurée ou encore comme le Comité révolutionnaire de la Guillotière. Le préfet Challemel-Lacour, envoyé par le tout nouveau gouvernement de la Défense nationale de la capitale, tout républicain qu'il soit, sera reçu et considéré avec méfiance et ne disposera d'abord que de peu de marge de manœuvre.

Après des élections hâtives, le comité de Salut public va s'effacer au profit d'une municipalité plus modérée dirigée par Jacques-Louis Hénon. Différents comités vont cependant poursuivre l'espoir communaliste : le comité du Salut de la France, rassemblant les Lyonnais de l'AIT et influencé notamment par l'anarchiste russe Michel Bakounine, arrivé dans la ville à la mi-septembre, le Comité central fédératif, aux tendances tout aussi révolutionnaires mais moins influencé par l'AIT et le comité de Sûreté générale, excroissance survivante du comité de Salut public. Le 28 septembre, les révolutionnaires de ces comités lancent un mouvement destiné à destituer le préfet Challemel-Lacour et à remplacer le conseil municipal par une Commune révolutionnaire, aux accents anarchisants. Ceux-ci décrètent, entre autres, l'abolition de la machine administrative et gouvernementale de l'État, la déchéance des tribunaux civils et militaires, le prélèvement d'un impôt sur les revenus des plus riches et appellent à l'établissement et à la fédération des Communes partout en France. Le mouvement ne durera pourtant qu'une journée où la confusion sera palpable. Et la municipalité élue, ainsi que le préfet (qui obtient du gouvernement, le même jour, des pouvoirs étendus) reprendront place et les principaux leaders du mouvement se verront fermement éloignés.

Le sujet de la guerre, déclenchée à l'été 1870 et qui continue malgré la chute de l'Empire, s'invite encore régulièrement dans les affaires de la ville. Le 20 décembre arrive à Lyon la

nouvelle de la terrible défaite de l'armée française à Nuits, où des combattants lyonnais étaient engagés. Une grande émotion est ressentie dans la ville, celle-ci se mêlant alors à des réunions publiques républicaines se tenant à la Croix-Rousse. La « générale est battue »¹, lançant alors une foule échauffée dans un nouveau mouvement révolutionnaire. Le commandant Chavant, du 10^e bataillon de la Garde nationale, s'y oppose, il est mis en difficulté par la foule. Le commandant Arnaud, du 12^e bataillon, venu soutenir son collègue, est malmené également ; il tire des coups de feu en l'air, est maîtrisé, jugé sur l'heure par un tribunal révolutionnaire provisoire, condamné et fusillé séance tenante. Un cortège, mené par les ouvrières de la cartoucherie, drapeaux rouges et noirs en tête, se lance en direction de l'Hôtel de ville, mais celui-ci s'égayera pourtant assez vite et sans atteindre son objectif. Cette tragique « affaire Arnaud » fournira alors aux autorités centrales, qui ne s'étaient alors pas opposées encore trop frontalement aux menées communalistes, un prétexte pour lancer des poursuites judiciaires et réagir fermement contre l'agitation révolutionnaire. Certains communards, impliqués, seront alors en fuite et cela portera un coup d'arrêt momentané aux partisans de la Commune à Lyon.

Et lorsqu'est connue à Lyon l'annonce du soulèvement de Paris du 18 mars, la gestion des affaires a évolué à la tête de la ville. Le préfet, fidèle à Gambetta et à l'ex-gouvernement de la Défense nationale, Challemel-Lacour, a démissionné et a été remplacé par un préfet plus en adéquation avec le nouveau gouvernement qui s'installe à Versailles : Edmond Valentin. Celui-ci essaye de prévenir un soutien éventuel des partisans du communalisme lyonnais envers leurs compagnons parisiens, mais cela n'empêche pas 350 officiers de la Garde nationale, accompagnés de révolutionnaires – dont le délégué de la Commune de Paris en cours d'établissement, Albert Leblanc –, mais aussi certains révolutionnaires qui sont présents dans les mouvements communalistes lyonnais depuis septembre, de se réunir. Le 23 mars, une affiche, mettant en évidence le lien entre le 4 septembre et son Comité de Salut public, les mouvements parisiens et la défiance face à l'État central, est apposée sur les murs. Le conseil municipal est alors congédié, le préfet Valentin arrêté et les révolutionnaires se retranchent dans l'Hôtel de ville. Cependant, ceux-ci, se sentant peu à peu en minorité, peu soutenus par la population et peu préparés à un affrontement avec la troupe qui se réunissait à Perrache pour contrer le mouvement, se retirèrent le 25 mars, et le conseil municipal reprit sa place à la faveur d'une diversion créée par le retour triomphal des soldats lyonnais ayant résisté durant le siège de Belfort.

Un mois plus tard, le 30 avril, devaient avoir lieu de nouvelles élections municipales, demandées par Versailles pour

remplacer les municipalités élues à la hâte à la mi-septembre, encore trop républicaines au goût de Thiers. Les révolutionnaires lyonnais, qui, malgré les échecs précédents, sont toujours actifs et soutenus par des sections suisses de l'Internationale, vont saisir cette occasion pour tenter un ultime sursaut. En s'opposant au vote dans le quartier de la Guillotière, et en y élevant de suite des barricades, ainsi qu'à la Croix-Rousse, ils montrent leur attachement à la révolution communaliste et leur soutien à Paris, où les tensions combatives sont plus fortes de jour en jour face aux versaillais. Des combats auront lieu toute la journée et une partie de la nuit, opposant les révolutionnaires lyonnais et l'armée de ligne, commandée par tout ce que l'État central comptait de représentants à Lyon.

Mais la défaite de ce qu'on appelle alors l'insurrection de la Guillotière, qui se soldera par quelques dizaines de morts, surtout du côté des insurgés, sonne le glas des espoirs communalistes dans une ville qui, durant ces six mois, aura fortement balancé entre communalisme anarchisant et municipalisme

fédératif, mais aussi entre soutien à l'État central et attentisme, le tout se mêlant parfois jusqu'à la confusion dans les esprits d'une cité qui, pourtant, avait été la première à se lancer vigoureusement dans la République et dans le communalisme au matin du 4 septembre.

Les hommes et les femmes qu'on appelle aujourd'hui communards et communardes, qui ont participé à ce souffle d'histoire lyonnaise et dont il est difficile de retrouver la trace aujourd'hui, ont pourtant des parcours, des actions et des visions qui méritent une compréhension poussée dans tout ce qu'ils avaient de complexe et multiple.

Matthieu Rabbe

1. « Battre la générale », c'est faire battre du tambour pour convoquer les troupes et/ou leur signaler la présence d'ennemis. Cela pourrait s'apparenter au branle-bas de combat sur un navire de guerre. En l'occurrence, ce 20 décembre 1870 à Lyon, que les révolutionnaires fassent « battre la générale » signifiait qu'ils essayaient de faire appel aux bataillons de la Garde nationale de la Croix-Rousse qui auraient pu les soutenir dans leur tentative révolutionnaire.

L'Atelier de création libertaire a édité nombre de livres relatifs à Lyon, entre autres :

- Matthieu Rabbe, *Les Communards à Lyon. Les insurgés, la répression, la surveillance*, éd. Atelier de création libertaire, Lyon, 2015 ;
- Antje Schrupp, *Virginie Barbet. Une Lyonnaise dans l'Internationale*, 2009 ;
- Claire Auzias et Annik Houel, *La Grève des Ovalistes, Lyon, juin-juillet 1869*, 2016 [Payot, 1982].



Limoges : Commune éphémère

Au milieu du XIX^e siècle, Limoges est une ville industrielle spécialisée dans le textile et la porcelaine. La classe ouvrière est très représentée dans la ville. La Manufacture royale de Limoges, spécialisée dans la porcelaine de luxe, emploie à elle seule presque 8 000 ouvrier-es, dont un tiers de femmes. Celles-ci occupent des postes peu ou pas qualifiés et sont rémunérées 50% de moins que les hommes.

DANS LES USINES PORCELAINIÈRES, elles sont employées pour épousseter les pièces de porcelaine avant la cuisson. L'inhalation de poussière de kaolin provoque des dégâts pulmonaires très importants et beaucoup décèdent jeunes de phthisie.

Dans l'industrie du cuir et du textile, les conditions sont tout aussi peu enviables. Les accidents du travail sont fréquents et les ouvrières sont souvent confrontées au droit de cuissage des contremaîtres. Les cadences sont infernales et les conditions de vie au sein des quartiers populaires insalubres.

Pourtant, elles restent combatives et elles sont nombreuses à participer aux conflits sociaux qui éclatent fréquemment en Haute-Vienne. Beaucoup d'hommes partent travailler à Paris (les maçons de la Creuse, entre autres) et ramènent en Limousin les idées socialistes, faisant émerger des revendications nouvelles dans les usines. Une conscience de classe voit le jour. Certaines femmes ont envie de s'émanciper et réclament les mêmes droits que leurs collègues masculins, d'autant plus que, dans certains ateliers ou manufactures, le personnel y est majoritairement féminin.

Malgré l'interdiction de coalition et l'instauration du Livret ouvrier, les discussions politiques vont bon train dans les usines. L'antimilitarisme et l'anticléricalisme s'emparent rapidement des ouvrières et ouvriers limousins.

En août 1830, des émeutes éclateront dans la ville à cause du prix du pain.

En 1871, les événements de la Commune de Paris arrivent rapidement dans le département. C'est pourquoi, en solidarité, du 22 mars au 4 avril, la foule défile en brandissant des drapeaux rouges et en criant : « **Vive la Commune ! À bas Versailles !** » Le 4 avril un détachement du 9^e régiment d'infanterie est conduit à la gare afin de renforcer les troupes versaillaises à Paris. La foule envahit les rails. Les soldats se laissent désarmer, surpris par le nombre important de femmes et d'enfants présents. Elles n'hésitent pas à interpellier la troupe en leur criant : « **Tirez-vous sur vos frères ?** »

Le 27 avril 1848, les ouvriers s'emparent de la préfecture. La Commune de Limoges est déclarée le soir, peu avant que la barricade, qui a été dressée, soit démantelée par l'armée, faisant de nombreux blessés au sein des manifestants.

La Commune de Limoges n'aura duré que vingt-quatre heures, mais la répression sanglante qui la suivit n'étouffera pas la contestation sociale, bien au contraire. Les idées marxistes et anarchistes s'emparent rapidement des Limousins.

En 1895, vingt-quatre ans après cette formidable révolte, la CGT est créée à Limoges.

Et les femmes participeront, de manière active et déterminée, à la grande grève de 1905.

Natacha Tallaie



Ce point de vue versaillais des événements de 1871 – à prendre avec des pincettes... ouvrières – a été communiqué via facebook par l'ancien maire de Pierre-Buffière (87), M. Chamaud.

Cependant qu'à Paris la Commune multiplie ses borreurs, l'émeute gronde également à Limoges. À la suite d'une fraternisation des troupes du 9^e de ligne avec la foule, le 4 avril 1871, l'autorité fait occuper la cour de la préfecture par une compagnie du 81^e de ligne. Des patrouilles de cavalerie circulent dans les rues. Deux compagnies de Gardes nationaux reçoivent l'ordre de coopérer à la protection de la résidence du représentant de l'exécutif.

À 8 heures, le calme étant revenu, le maire obtient du préfet la relève des troupes de ligne par la Garde nationale; mais une partie de celle-ci, réunie devant l'Hôtel de ville, loin de vouloir défendre le gouvernement régulier, décide de passer à l'insurrection; après avoir chassé M. Delporte, préfet de la Haute-Vienne, une partie de la Garde nationale insurgée se trouve ainsi occuper sans combat la préfecture, cependant qu'une autre fraction se tient en réserve autour de l'église Saint-Michel. Devant la gravité de la situation, le général commandant la division fait sortir toutes les troupes... Le 4^e cuirassier est commandé par le colonel Billet qui a participé à la charge fameuse de Reischaffen, où un escadron a été réduit à 18 hommes; il rentre d'un congé de convalescence... Dès qu'il reçoit l'ordre du général, il sort de chez lui sans casque ni cuirasse et prend le commandement de ses hommes pour disperser les émeutiers.

À la tête d'un escadron, il débouche de la place de la Motte sur la place Saint-Michel, par la rue Penneveyre, et se trouve tout à coup en face des Gardes nationaux rangés en bataille; devant le 1^{er} rang, des soldats citoyens, leurs officiers Dubois et Rebeyrol l'épée nue... Le colonel Billet fait mettre sabre au clair et va donner l'ordre de charger. Mais un feu de mousqueterie éclate, puis la Garde nationale attaque à la baïonnette. Des cavaliers furent désarçonnés, des chevaux s'abattirent. Le colonel, atteint de deux balles, était resté en selle. De témoins nous ont affirmé qu'il ne tomba que sur la place d'Aisne, où sa monture l'emporta au galop.

Il mourut à l'hôpital le lendemain.

Les Gardes nationaux se retirèrent en bon ordre, mais ne tinrent pas longtemps devant les troupes régulières qui les chassèrent peu après de la préfecture.

Quant aux barricades qui étaient élevées sur Penneveyre et rue des Prisons, elles furent promptement démolies.

(Photo G. Barret. Placées en enfilade: la rue Penneveyre, la place Saint-Michel et, au fond, contre Saint-Michel dont on aperçoit la flèche, le goullet devant lequel partirent les coups de feu qui blessèrent mortellement le colonel Billet.)

Commune(s) au prisme de l'Internationale

Peuple de Paris, cette maison est le prix de ton sang.

Hôtel particulier d'Adolphe Thiers, démoli par la Commune, puis reconstruit aux frais du contribuable. Inscription en 1873¹.

Commençons par la grève, finissons par la révolution. 1871-2019. On est là. GJ.

Paris, 8 décembre 2019²

La Commune a rencontré un écho international lors du brasier révolutionnaire qu'elle constitua et qu'elle représente encore, tant elle permit un mouvement d'émancipation sociale au service de tous et toutes. Elle résonne dans les luttes actuelles comme en témoignent les inscriptions sur les murs de Paris².

LES SECTIONS FRANÇAISES DE L'INTERNATIONALE, Paris, Rouen, Marseille, Lyon (parmi les plus importantes), doivent faire face à la répression exercée par le régime impérial prussien. Dans d'autres villes existent des noyaux internationalistes, comme à Lille, Roubaix, Tourcoing, Bordeaux, Limoges, Besançon, Le Mans, Saint-Étienne, Dijon, Reims, Rethel, Saint-Quentin, Brest³. Ces internationalistes de l'Association internationale des travailleurs (AIT) sont le plus souvent des collectivistes antiautoritaires, comme Michel Bakounine ou James Guillaume. Avant les événements de la Commune, c'est dans leurs locaux, place de la Corderie-du-Temple, que le Comité central de la Garde nationale se réunit. Eugène Varlin incite les membres de l'AIT à intégrer cette garde. Dès le 23 mars, les internationalistes s'engagent pour une orientation communaliste, avec un « principe fédératif reposant sur l'auto-administration des Communes en tant que groupement des producteurs, selon les actes du Congrès de Bâle en 1869 qui avaient vu la victoire des collectivistes antiautoritaires⁴ ». Elles et ils seront présentes « fidèles à leur idéologie prolétarienne [...], dressées contre les violences jacobines, préférant la réalisation progressive de leur programme économique aux redondances théoriques et aux postures historiques⁵ ». Elles et ils prennent part activement aux affaires de Paris, tant comme révolutionnaires que comme responsables de plusieurs commissions à caractère économique. Lors de l'insurrection, furent accueillies, sans aucune distinction de droits, les étrangères et étrangères qui prennent part à la Commune de Paris.

Deux tendances cohabitent : les blanquistes, se prononçant pour un État fort, au moyen d'un Comité de salut public, et les collectivistes antiautoritaires prônant une libre fédération des producteurs et productrices. C'est la création du Comité de salut public, en mai, qui conduit à la rupture entre les deux courants. Pour autant, que ce soit à Paris ou dans les diverses villes françaises, les internationalistes seront de toutes les grèves en créant des regroupements corporatifs solidaires. Mais Thiers veille à casser tout mouvement, d'abord par une intense propagande de fausses informations à destination des diverses régions : « Que faisait la Province ? Elle vécut d'abord sur les bulletins menteurs rédigés par Thiers lui-même⁶ », puis il lança une répression féroce partout. La jonction entre Paris et les autres villes fut difficile à mettre en place, le déplacement des délégués se réalisant vers Paris, il affaiblissait chacun des noyaux régionaux. Le 15 mai est lancé le Manifeste aux grandes villes. Un peu tard ! À Londres, l'AIT saisit pourtant la portée de l'insurrection parisienne ; le soutien financier sera organisé suite aux liaisons entre le Conseil général et Londres. Mais c'est surtout après la

Commune que l'aide immédiate sera apportée largement. En effet, les sections de l'AIT s'engagent auprès des révolutionnaires devant fuir, que ce soit à Londres, à Bruxelles ou en Suisse et même en Hongrie : comités de secours fraternel pour les réfugiés de la Commune, création de faux passeports pour passer la frontière, par exemple.

« Le courant antiautoritaire a [...] appris de la Commune de Paris⁴. » Pour Bakounine, cela renforce le mandat impératif imposé aux élus comme élément pour abolir l'État, ce corps détaché de la société civile. Guillaume précisera sa conception du fédéralisme fondé sur les sociétés ouvrières et sur la fédération des Communes. Résolument utile pour nos luttes actuelles et à venir ! H. H.

1. Céline Braconnier, « Braconnages sur terres d'État. Les inscriptions politiques séditeuses dans le Paris de l'après-Commune (1872-1885) », *Genèses*, n° 35, 1999.
2. Mathilde Larrère, « La Commune prend les murs », *Le Monde diplomatique*, mars 2021.
3. Jacques Rougerie, *La Commune et les communards*, Gallimard, Folio Histoire, 2018 [1978].
4. Hugues Lenoir & Raphaël Romnée (coord.), *Commune de Paris 1871-2021 Toujours debout !*, Éditions du Monde libertaire et Éditions de la CNT-RP, 2021.
5. Georges Bourgin, *La Guerre de 1870-1871 et la Commune*, Flammarion, 1971.
6. Prosper-Olivier Lissagaray, *Histoire de la Commune de 1871*, Petite Collection Maspero, 1970.



Secousses révolutionnaires oubliées des terres coloniales : Les insurrections en Martinique et en Algérie de 1870-1871

À moins d'un an d'écart, entre septembre 1870 et mars 1871, deux terres coloniales vont se révolter dans un temps d'instabilité quasi planétaire caractérisé en France par l'avènement dans la douleur de la III^e République et des soixante-douze jours de la Commune de Paris. Cette instabilité est enfin mise en lumière par de récents travaux historiques intégrant le printemps parisien dans un ensemble très large d'événements libérateurs et apportant ainsi un regard universel sur son histoire.

L'insurrection paysanne et pour l'égalité en Martinique

Les causes et le déclic

Le 19 septembre 1870, si la nouvelle de la proclamation de la République est connue des autorités de Martinique, elle n'est annoncée à la population que le 22 septembre, ce qui est le cas à Rivière-Pilote, petite ville de l'île : elle est accueillie par des cris de « Vive la République ! », mais aussi « À mort les Blancs ! », ce qui indique déjà un état d'excitation populaire profonde. Aussitôt, c'est l'émeute entre les békés (ou riches propriétaires blancs) et la population.

L'insurrection, qui dure du 22 au 28 septembre, a deux dimensions : l'une bien républicaine donnant espoir aux habitants, l'autre plongeant dans le passé esclavagiste de l'île qui continue à sévir en 1870 et réapparut brutalement le 19 février avec l'affaire dite Lubin, qui a laissé des traces marquantes. Ce jeune Noir, pour s'être vengé d'un béké réactionnaire l'ayant cravaché sous un prétexte futile, est condamné à cinq ans de réclusion en Guyane par un juge légitimiste et raciste du nom de Codé : la tension est très forte, Auguste Villard, instituteur très respecté s'engageant dans la défense de Lubin.

L'abolition de l'esclavage et le suffrage universel, résultantes de la Révolution de 1848, perdent de leur sens et réalité sous le Second Empire. Les propriétaires blancs occupent toutes les places, laissant

à de rares mulâtres quelques miettes. Tout comme aux États-Unis en 1865, les anciens esclaves libérés dépendent toujours autant des anciens maîtres pour le travail, ceux-ci rédigeant des contrats où les inégalités passées demeurent. Ceux qui peuvent acheter quelques terres n'ont pas assez pour suffire à leurs besoins et sont dans l'obligation de travailler sur les plantations. De plus, des travailleurs venus d'Afrique et d'Inde sont engagés, exploités et montés contre les petits paysans et ouvriers agricoles. Aussi, en septembre 1870, la République de retour ne peut signifier que la liberté, les droits et la justice, réveillant l'idée de République sociale que l'on retrouve en France en 1848 dans les campagnes.

Le temps de la révolte

Quinze communes du sud de la Martinique s'insurgent. Louis Telga, petit propriétaire né esclave, prend la tête du mouvement dans les campagnes. Il monte une petite armée et tente de rassembler immigrés, Noirs et Indiens. Des plantations sont incendiées ; le béké Codé, qui s'est caché, est découvert, mis à mort et mutilé par la foule où beaucoup d'insurgés sont jeunes. Les attaques sont rapides sur une terre dont les anciens esclaves connaissent tous les contours. Il s'agit bien d'une révolte rurale qui confirme le rôle des

paysans dans quantité de mouvements révolutionnaires. Mais des revendications sociales et radicales surgissent : la demande de partage des terres, l'augmentation des salaires.

Devant la gravité de la situation et la remise en cause du système de domination, la République, par l'intermédiaire du gouverneur, déclare l'état de siège et fait intervenir, au côté des troupes gouvernementales, des milices blanches armées qui sèment la terreur. La voie du nord de l'île est fermée. Le 28 septembre, l'insurrection est terminée et toute l'île est contrôlée.

Le sens de la répression

La répression est féroce, à la fois publique et privée. Dès décembre, les principaux chefs sont fusillés, dont Lacaille, un des seconds de Telga, celui-ci ayant réussi à s'enfuir, certainement vers Sainte-Lucie supposant un réseau interinsulaire de soutien.

Le procès de mars 1871, en même temps que le début de la Commune, attise les tensions entre les Blancs monarchistes et les républicains de couleur : le gouverneur redoute un rapprochement entre Noirs et Mulâtres et reçoit de nouvelles troupes en avril.

Un conseil de guerre juge 500 insurgés et en exécute huit. Plusieurs condamnations aux travaux forcés sont prononcées pour des motifs, souvent insignifiants, afin de calmer l'émotion des planteurs ; la plupart des prisonniers ne cherchent pas à faire de témoignages à charge contre d'éventuels chefs, et les témoins à charge dénoncent les pressions subies. Auguste Villard, quant à lui, est condamné à la déportation en Nouvelle-Calédonie et partira deux ans plus tard.

Le rôle agissant des femmes... anticipant la Commune

La présence des femmes dans la révolte est importante, bien qu'il n'y en ait eu que 15 sur les 114 inculpés. Là aussi, et plus encore, le nombre de non-lieux est le fait des juges instructeurs cherchant des témoignages à charge contre les principales meneuses. Déjà actives en 1848, les femmes ne peuvent qu'être présentes en 1870.



Travaux dans les plantations

Dans cette situation insurrectionnelle, l'occasion est trop évidente pour s'engager dans une guerre sociale qui les concerne directement. Les 15 inculpées, dont 2 par contumace, très jeunes, vont être traitées elles aussi de pétroleuses et de pillardes, tout comme nos communardes. Ce sont des femmes des campagnes, des ex-esclaves ou filles d'ex-esclaves ou d'affranchis : 7 cultivatrices et ouvrières agricoles travaillant sur les exploitations, mais aussi 5 couturières. Madeleine Clem est condamnée à mort par contumace pour sa participation à la mort de Codé, tandis qu'Asténie Boissonet, Chériette Cherubin, Robertine Geneviève, Hortensia Chalons, Dame Jean-Louis Camille Cyrille, Aline Ménage, Malvina Sylvain, Adèle Négrant (par contumace) et Lumina Sophie sont condamnées aux travaux forcés pour incendie et pillage.

La figure essentielle est Lumina Sophie, dite Surprise, couturière, enceinte au moment de l'insurrection. Ce sont surtout ses propos cités au procès qui la diabolisent :

Le Bon Dieu aurait une case sur la terre que je la brûlerais, car Dieu n'est sûrement qu'un vieux béké.

Ce qui en fait une accusée idéale. Considérée comme « un monstre » – puisque négligeant l'enfant à naître –, elle est condamnée par accumulation de jugements violents avec le grave péché de ne pas être restée à sa place de femme soumise.

Un an plus tard, séparée de son enfant, elle est envoyée au bagne de Saint-Laurent-du-Maroni, en Guyane, comme

six autres communardes. Elle y meurt huit ans plus tard, de maladie et de mauvais traitements, après avoir été mariée de force à un prisonnier français. Son souvenir reste dans la mémoire de l'île à Rivière-Pilote avec sa statue publique, à côté de celles de Telga et de Lacaille, où elle tient un flambeau : elle reste l'exemple bien vivant de la résistance à l'oppression coloniale d'hier et sociétale d'aujourd'hui.



➔ L'insurrection pour les libertés en Kabylie

Les conséquences de la conquête

La conquête et la colonisation de l'Algérie par la France en 1830 se font dans des conditions de violence extrême contre les tribus habitant le pays depuis la nuit des temps, le gouverneur Bugeaud ordonnant à ses officiers « d'aller brûler les récoltes » et « d'exterminer les habitants jusqu'au dernier » : l'enfumage des cavernes avec des familles entières à l'intérieur reste un des épisodes les plus sanglants.

Nombre de spéculateurs prennent déjà pied sur cette terre. L'Algérie, département français en 1848, devient aussitôt le lieu de transportation-déportation des révolutionnaires de 1848, 1851 et cela jusqu'aux années 1870.

Après une colonisation forcée des militaires s'implantant dans le pays mais s'entendant avec les indigènes, le pouvoir civil va prendre petit à petit le relais durant le Second Empire : l'arrivée en masse de nouveaux colons se traduit par des milliers d'hectares de terres récupérés par ces colons et les grandes sociétés ou banques coloniales. De nombreux greniers à grains appartenant aux tribus sont confisqués. Parmi ces tribus, celle des Kabyles, vivant dans le nord de l'Algérie et descendants des Berbères, est une des plus influentes, avec son chef Mohamed El Mokrani cherchant à conserver ses terres au début de la colonisation.

La misère sévit donc lourdement durant l'Empire, accentuée par des catastrophes naturelles. En 1866, on dénombre 22 600 immigrés contre 265 070 indigènes. La famine frappe le pays en 1869.

La montée de la colère

Les dépossessions continues des biens et des terres au profit des colons creusent les inégalités civiles et sociales criardes et s'aggravent en 1870. Pourtant, l'annonce de la révolution à Paris provoque à Alger des manifestations contre le Second Empire. Des comités révolutionnaires se constituent, représentant les colons et les éléments petits-bourgeois mais qui, contaminés par un nationalisme français, ont une attitude négative vis-à-vis de la population indigène : celle-ci ne peut ainsi pas prendre des initiatives pour ses propres libertés. Dès octobre 1870, Adolphe Crémieux, ministre de la Justice de la toute récente III^e République, signe des décrets dont l'un nomme un gouverneur civil et l'autre donne aux Juifs algériens la nationalité française. Dès le début de 1871, les manifestations de

la population locale se multiplient. Des comités insurrectionnels indigènes se forment. Les expédients utilisés pour faire face à l'ampleur de la crise vont appauvrir les chefs de tribus et le refus de mobilisation des spahis (cavalerie indigène) pour aller se battre contre la Prusse avive davantage les tensions. La peur de l'assimilation et de la perte des préceptes coraniques est fortement redoutée avec la main-mise civile.

L'insurrection du printemps 1871

C'est le 16 mars 1871 que débute principalement en Kabylie l'insurrection des tribus dirigées par El Mokrani qui proclame le « djihad » (la guerre sainte) : il reçoit le soutien de l'ordre religieux musulman ainsi que des communautés populaires, au sein desquelles les femmes suivent activement. Le pays s'embrase et des milliers de combattants rejoignent le soulèvement. Le mouvement de révolte déborde largement de la Grande Kabylie et s'étend de tous côtés dans l'Algérie orientale. Les forces françaises sont peu nombreuses ; des gardes mobiles français de Lyon arrivent, mais jugés peu sûrs car ayant pris part à des actions révolutionnaires en métropole. Sitôt les préliminaires de paix signés avec les Prussiens, l'assemblée versaillaise envoie des milliers de soldats. El Mokrani, tué le 5 mai, son frère Bou Mezrag et ses fils prennent la relève.

C'est le vice-amiral Gueyson, nommé gouverneur d'Algérie, qui va assurer implacablement la répression avec plus de 20 000 hommes, dont des troupes indigènes : villages détruits, cultures brûlées, femmes violées et, le 8 octobre, la révolte prend fin tout en conservant des braises jusqu'à janvier 1872.

Cette insurrection restera la plus importante contre le pouvoir colonial jusqu'à la guerre d'indépendance de 1954-1962.



El Mokrani



Femmes kabyles

Un paradoxe apparent

Concomitante avec l'insurrection de Paris qui renforce la détermination, l'insurrection kabyle a un point commun mais une finalité différente : le même combat contre un gouvernement bourgeois, les insurgés algériens pour la libération nationale et les Parisiens pour la libération sociale. En pleine insurrection kabyle, la Commune d'Alger est proclamée, le 28 mars, par des délégués républicains de colons qui revendiquent, au nom de l'Algérie, les libertés communales. Le même décalage se voit entre la cité urbaine et le pays profond confronté à la guerre, et aucun réel lien n'a lieu entre les membres de la Commune d'Alger et les chefs des tribus ou communautés révoltés.

Un long procès

Le procès dure deux ans. La répression est impitoyable et frappe les tribus qui perdent leur domination, sont expulsées de leurs terres et s'appauvrissent. Et une colonisation encore plus forte se développe, accueillant des Alsaciens-Lorrains chassés par le traité de paix : le régime civil triomphe.

Plus de 200 Kabyles présumés coupables sont traduits devant la cour d'assises de Constantine en 1873, la plupart condamnés à la déportation en Nouvelle-Calédonie : Thiers l'a décidé ainsi en les identifiant à nos communards et communardes.

La rencontre des révoltés de Martinique, de Kabylie et de la Commune

Cette rencontre a lieu en déportation à la Nouvelle-Calédonie : déportés de la Commune, déportés de Kabylie assimilés aux communards et Auguste Villard, déporté de Martinique... La traversée coûte de nombreuses vies, les Kabyles supportant mal les conditions du voyage.

Les déportés kabyles se répartissent suivant leurs peines sur les trois lieux de détention, certains au bagne de Nou, enchaînés « à la barre de justice ». Ils sont appelés « les Arabes », entrant dans l'histoire sous le nom de « Kabyles du Pacifique ».

En 1879, l'amnistie partielle exclut les déportés algériens, qui doivent rester sur place. Cette amnistie n'intervient que le 1^{er} février 1895 et il faut attendre 1904 pour que soit levée l'obligation de résidence. La plupart des déportés restent en Nouvelle-Calédonie, où ils font souche. On les retrouve encore actuellement dans certaines vallées.

Louise Michel, Jean Allemane et d'autres déportés de la Commune évoquent avec émotion dans leurs souvenirs ces hommes éloignés de leur pays et de leurs familles. Ainsi, Louise Michel écrit :

Nous vîmes arriver dans leur grand burnous blanc les Arabes déportés... Ces Orientaux emprisonnés loin de leurs tentes et de leurs troupeaux étaient simples et d'une grande justice; aussi, ne comprenaient-ils rien de la façon dont on avait agi avec eux.



Reproduction du visage d'Ataï
Museum national d'histoire naturelle/
Musée de l'Homme.

Réflexion sur les insurrections dans l'empire colonial français et celle ouvrière de Paris

En 1871, les Kabyles se révoltent et, en 1878, Ataï, chef kanak, prend la tête d'une insurrection en Nouvelle-Calédonie contre laquelle des communards vont participer à sa répression : seule

Louise Michel va prendre leur défense. La tête tranchée d'Ataï est envoyée au musée d'Histoire naturelle de Paris (rendue il y a peu). Ainsi que l'exprime la politologue Françoise Vergès, les liens existent entre l'écrasement d'une révolution sociale et celles de révoltes anticoloniales : la colonisation, en donnant des privilèges sociaux à la classe ouvrière « blanche » vis-à-vis des populations indigènes, entraîne un « blanchiment » de révolutionnaires se transformant en colons et reproduisant la même exploitation de la population.

J. A.

Sources principales :

- Gilles Pago, *L'Insurrection de Martinique 1870-1871*, éditions Syllepse, 2011.
- Quentin Deluermoz, *Commune(s) 1870-1871*, éditions du Seuil, 2020.
- Michelle Zancarini-Fournel, *Une histoire populaire de la France*, éditions Zones, 2016.

- Germaine Maillhé, *Déportation en Nouvelle-Calédonie des communards et des révoltés de la Grande Kabylie, 1872-1876*, éditions L'Harmattan, 2016.
- Collectif, *La Commune de Paris 1871 : la Commune et l'Algérie*, éditions du Progrès, 1971.
- « L'année 1870 » et « Kabyles du Pacifique, communards et Nouvelle-Calédonie » (articles de bulletins associatifs).

La Commune photographiée... pour le meilleur et pour le pire

L'AVÈNEMENT DE LA PHOTOGRAPHIE, en France, dans la première partie du XIX^e siècle, ouvre la voie à une nouvelle activité professionnelle : celle de photographe. La photo de type carte de visite représente alors la majorité de la production. Quelle utilisation en fut faite pendant la Commune ?

Les frères Appert, Eugène-Léon et Ernest-Charles, nés à Châteauroux en 1830 et 1831, arrivent à Paris en 1862. Ils ouvrent un atelier et dressent le portrait de personnalités politiques : souverains, nobles, députés, sénateurs et magistrats. Tous les deux signent E. Appert ; il apparaît difficile alors de savoir qui fait quoi. Est-ce Ernest qui réalise le photomontage du procès, le 18 juillet 1870, des membres de l'Internationale devant la Haute-Cour de justice, salle des États de Blois, en raison du complot contre la vie de l'empereur ? Est-ce Eugène qui prend fait et cause pour les versaillais pendant la Commune et sévira dans les années suivantes ?

Toujours est-il qu'ils travaillent tous les deux pour le ministère de la Justice en tant qu'experts auprès du tribunal de la Seine et produisent des clichés de prisonniers politiques, bien avant le début de la Commune. Puis, ils réalisent des photos lors de la répression sur le terrain, notamment des édifices en ruine et des communard-es arrêté-es, et aussi dans les prisons et lors des exécutions. Ils ne chôment pas tant la répression est féroce, d'autant que les communards annoncent : « **Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement régulier de la Commune de Paris sera, sur-le-champ, suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages retenus [...] et qui seront désignés par le sort.** »

Les photos sont cadrées à mi-corps, le décor très dépouillé, la personne étant le plus souvent de trois-quarts, assise sur un banc ou une chaise. Quelle en est la raison alors que les peintures et photographies présentaient, sur cette période, des fonds très chargés ? Deux éléments de réponse : d'une part, les clichés étaient pris dans les prisons, et le drap, facile à transporter, servait de fond et cachait la prison ; d'autre part, l'absence de décor bariolé permettait plus facilement de détourner le personnage afin de l'inclure, le cas échéant, dans les photomontages d'événements que E. Appert trouvait à vendre en grand nombre. Est-ce pour autant un procédé qui influença le célèbre Alphonse Bertillon (1853-1914), fondateur, en 1882, du premier laboratoire de police d'identification criminelle, et créateur de l'anthropométrie judiciaire, système d'identification rapidement adopté dans toute l'Europe, puis aux États-

Unis, et utilisé en France jusqu'en 1970 ? Rien n'est moins sûr. Dès 1865, les photographies d'Étienne Carjat (1828-1906) se distinguent aussi par l'absence fréquente d'élément de décors. Connu pour un portrait d'Arthur Rimbaud, réalisé en octobre 1871, Carjat apporte son soutien à la Commune de Paris et publie des poèmes politiques dans le journal *La Commune*. C'est aussi un caricaturiste, publié notamment dans le journal *Le Diogène*. Quant à Nadar (Félix Tournachon, 1820-1910), caricaturiste, écrivain et photographe, il publie de nombreux portraits de personnalités, comme Michel Bakounine, Charles Baudelaire, Sarah Bernhardt, Gustave Courbet, Victor Hugo, Émile Zola, Stéphane Mallarmé, Édouard Manet, ou les frères Élie et Élisée Reclus. Il utilise, avant la Commune, le même procédé.

Autre photographe, s'affichant aussi en faveur de la Commune de Paris : Bruno Braquehais (1823-1874 ?). Il fait partie des quelques photographes professionnels à descendre dans la rue pour documenter l'insurrection : images de barricades et de groupes d'insurgés, hommes fiers, posant devant les barricades, autour de l'Hôtel de ville et de la place Vendôme, par exemple. « Parcourant la capitale inlassablement à la recherche de nouveaux sujets, Braquehais est sans doute le photographe à avoir manifesté le plus d'intérêt pour l'insurrection et les insurgés. » Malheureusement, certains de ses clichés, réquisitionnés, serviront à la reconnaissance de communard-es qui seront ainsi condamnés à la prison. *Le Moniteur de la photographie* du 16 octobre 1871 rappelle : « Qu'on ne se doute guère combien la photographie rend chaque jour des services à l'insurrection des affaires judiciaires. Dans les poursuites intentées aux communeux, c'est à la photo qu'on a dû reconnaître un grand nombre de défenseurs de la Commune. » Ainsi, 40 planches sont retrouvées dans les dossiers du Conseil de guerre.

Dès le début de la répression, 4000 portraits de communard-es, sous forme de carte de visite, sont regroupés dans des albums auprès de la police des frontières. Chaque homme et chaque femme arrêté-e est photographié-e. E. Appert « négocie avec les communards le droit d'exploiter commercialement ces portraits. En échange des droits cédés, il en promet une diffusion large ». Les portraits ont un succès considérable auprès de la population, qui soutient les communard-es, succès tel qu'on en trouve à Londres et à Bruxelles, lieux d'exil de nombreux commu-



Sarah Bernhardt
Photo Nadar



Élisée Reclus
Photo Nadar



Gustave Courbet
Photo Carjat



À des fins de propagande, E. Appert utilisa le principe du photomontage pour donner l'impression d'avoir photographié une réelle action.

La série de photomontages intitulée « Les Crimes de la Commune » présente diverses exécutions d'otages perpétrées durant la Semaine sanglante.

Les photomontages, vendus en trois formats différents, de la grande planche à la carte de visite, rencontrent un certain succès jusqu'à la date de leur interdiction à l'automne 1872.

E. Appert sut être un professionnel opportuniste qui s'est créé un réseau de relations et qui réagit avec « efficacité » aux événements.

nards. Donc E. Appert joue sur deux tableaux : celui de l'identité judiciaire, et celui, commercial, dans les librairies, les papeteries, pour le peuple de la Commune. Les versaillais s'offusquent de tous ces portraits disponibles, et quelque peu admirés faisant la propagande de la Commune. Fin 1871, et jusqu'en 1880 lors de l'amnistie, ils proclament l'interdiction « d'exhiber, colporter et mettre en vente [...] les portraits des individus poursuivis ou condamnés pour leur participation aux faits insurrectionnels ». E. Appert édite alors *Les Crimes de la Commune*, présentant l'exécution d'otages à la prison de la Roquette, celle des Dominicains place d'Italie, celle de la Villa des otages, rue Haxo pendant la Semaine sanglante et des photomontages comme les exécutions de Louis Rossel, Pierre Bourgeois, Théophile Ferré au camp de Satory (28 novembre 1871) devant 5 000 hommes de troupes et quelques curieux. Hippolyte Vauvray utilise aussi des images truquées pour « Martyrs de la Grande-Roquette » : le même propos anti-communard, avec des reconstitutions, après coup, d'épisodes de la Commune retraçant surtout les exécutions d'otages par les insurgés, en mai 1871.

Ainsi, la photographie, en plein essor, a changé la perception du réel au XIX^e siècle : pour la première fois, le reportage couvre l'événement et participe, en même temps, au fichage policier et à l'identité judiciaire. Mais il ne faudrait pas retenir de la Commune qu'elle

soit réduite, par la photo et le photomontage, à un règne de violence, participant ainsi à l'expiation des crimes et à la motivation de construire la basilique du Sacré-Cœur, déclarée en 1873 d'utilité publique. La Commune, hors photos, mais dans les cœurs, ce sont des actions de solidarité avant tout : citoyenneté accordée aux étrangers, scolarité et formation professionnelle pour les filles, égalité des salaires entre les femmes et les hommes, réquisition des logements vacants pour les sans-domicile, justice gratuite, reconnaissance de l'union libre, abolition de la prostitution, séparation de l'Église et de l'État, etc.!

H. H.

– Gérald Dittmar, *Histoire des femmes de la Commune de Paris*, Éditions Dittmar, 2003 ; Louise Michel (1830-1905), Éditions Dittmar, 2004.

– Bertrand Tillier, *Les Otages de la Commune de Paris*, L'Histoire par l'image, 2016 : <<https://histoire-image.org>>.

– Stéphanie Sotteau Soualle, *Ernest Appert (1831-1890), un précurseur d'Alphonse Bertillon ?*, Criminocorpus, 2011. <<https://journals.openedition.org/criminocorpus/343>>.

– Musée d'Orsay, *La Commune photographiée*, Catalogue d'exposition, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 2000.

– Au Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis sont conservés des photomontages d'E. Appert.

« C'est la nuit surtout que le combat devient furieux »

Michèle Audin est l'autrice d'ouvrages sur la Commune qui s'intéressent aux personnages ou aspects moins connus de cette période. Elle publie également un blog depuis trois ans sur ce sujet ; elle y raconte au quotidien les événements de 1871 et recense les livres et publications qui paraissent sur ce thème. Son but est d'être accessible au plus grand nombre en restant rigoureuse.

Un minimum de rigueur

« Je ne tiens pas à écrire en langue de bois, je souhaite être lue, je ne tiens pas particulièrement à être lue par les spécialistes (ils savent et, surtout, ils savent qu'ils savent). Je tiens à un minimum de rigueur. Donc des articles, des questions, des "je ne sais pas", sans doute même des "je me suis trompée". Et des sources ! Souvent des liens sur les sources "en ligne". »

Quand vous aurez entre les mains ce numéro de *Casse-rôles, La Semaine sanglante, mai 1871, légendes et comptes* sera en librairie. Dans cet ouvrage, Michèle Audin rouvre le dossier du nombre de morts de la Commune du fait des versaillais : elle s'appuie sur les archives des cimetières, des pompes funèbres, de la police et de l'armée. « Il ne s'agit pas de se jeter des crimes et des cadavres à la tête, mais de considérer les êtres humains qu'ont été ces cadavres avec respect, de ne pas les laisser disparaître encore une fois – ce qui oblige aussi à se souvenir de ce qu'ils ont été, de ce qu'ils ont fait. » Elle revient également sur les épisodes plus ou moins véridiques qui ont construit « la légende noire de la Commune » écrite par les vainqueurs et transmise de nos jours par leurs partisans.

« C'est la nuit surtout que le combat devient furieux : une ambulancière de la commune, 1871 »

Redonner une voix aux êtres sans destin, c'est ce que cherche à faire Michèle Audin dans ses romans et récits en retraçant, à partir d'enquêtes littéraires, sociologiques et historiques, les vies d'anonymes, ouvriers, cordonniers, passementières, ourdisseuses ou de militant·es ouvrier·es.

Les témoignages du temps de la Commune sont rares, en voici un : celui d'Alix Payen. Née dans une famille bourgeoise et fourrière, elle s'engage dans le 153^e bataillon de la Garde nationale comme ambulancière et est présente dans le fort d'Issy pendant l'attaque des versaillais. Dans les moments de calme, elle écrit à ses proches et décrit la vie du bataillon sous les obus des versaillais. Ce sont ses lettres que Michèle Audin a réunies dans ce livre, certaines inédites lui ont été confiées par l'arrière-petite-nièce d'Alix. Elles sont un témoignage, rare et sensible sur la violence des combats, écrit par une femme qui ne ressemble pas à la communarde-type. « Elle n'allait pas dans les clubs et n'appartenait à aucune association. » Alix est une bourgeoise, et pleinement citoyenne, qui se bat pour défendre le Paris communard avec son mari – qui en meurt.

Souvenirs d'une morte-vivante : une femme dans la Commune de 1871

Victorine Brocher nous a laissé un autre témoignage du temps de la Commune, celui-ci écrit longtemps après les événements. La première édition du livre date de 1909 ; son autrice, femme du peuple, ouvrière, réagit à la propagande anticommunarde de l'époque. Son but est de réinsérer l'épopée communarde dans l'histoire de la République et de témoigner des événements douloureux et de la vie quotidienne des femmes du peuple sous le Second Empire : le siège de Paris, les privations, la mort des enfants (faute de soins et de nourriture), la répression, l'exil, mais aussi les espoirs dans une République sociale.

« La vie parisienne est terrible aux personnes n'ayant qu'un maigre salaire. Un écrivain a dit "Paris est le paradis des femmes et l'enfer des chevaux". Moi je dis : "Paris est le paradis des demi-mondaines et des chevaux de luxe, l'enfer des honnêtes travailleuses et des chevaux de fiacre. Tous les deux entrent dans la mort comme une heureuse délivrance, voilà leur idéal." »

Eugène Varlin, ouvrier relieur, 1839-1871

Michèle Audin a rassemblé et présenté tous les écrits d'Eugène Varlin.

« Eugène Varlin, arrêté place Cadet le 28 mai 1871, entraîné sous les coups par les rues escarpées de Montmartre (le Mont des martyrs) et fusillé. Avec l'image de la montée au calvaire et le beau visage d'apôtre, le voici devenu une sorte de Christ laïque et mort. De quoi hésiter à s'en emparer. Il y eut pourtant un Eugène Varlin vivant. » Tous ses écrits retrouvés à ce jour sont rassemblés dans ce livre et nous permettent de nous confronter aux débats et revendications des communard·es : travail, éducation, droits des femmes, entraide.

A. N.

– Eugène Varlin, *ouvrier relieur 1839-1871*, textes présentés par Michèle Audin, Libertalia, 2019.

– Victorine Brocher, *Souvenirs d'une morte vivante : une femme dans la commune de 1871*, Libertalia, 2017-2019.

– Alix Payen, *C'est la nuit surtout que le combat devient furieux : une ambulancière de la Commune 1871*, Libertalia, 2020.

– Michèle Audin, *La Semaine sanglante. Mai 1871, légendes et contes*, Libertalia, 2021.

Et le blog de Michèle Audin : <<http://macommunedeparis.com/>>.

Des brutes obtuses à Jojo le Gilet jaune

« Un mouvement de "beaufs", des "gugusses mal habillés", des "fans de Johnny désœuvrés" et un président qui ronchonne parce que l'on accorde sur les antennes autant de place à Jojo le Gilet jaune qu'à un ministre. » Même distance, même condescendance, même mépris de classe en 2019 qu'en 1871, même morgue sociale, analyse Paul Lidsky dans *Les Écrivains contre la Commune*.

/// AU MIROIR DU MOUVEMENT DES GILETS JAUNES, l'élite politique, intellectuelle, culturelle a laissé voir son vrai visage», écrit Danielle Sallenave dans son tract *Jojo le Gilet jaune*, faisant écho à la manière dont les écrivains notables du Second Empire vont prendre position avec une incroyable virulence contre la Commune, ce « gouvernement du crime et de la démente » selon Anatole France.

Ce sont les saturnales de la folie

La littérature anticommunarde est peu connue, peut-être parce qu'elle n'est pas le chapitre le plus glorieux de l'histoire littéraire, et que nous préférons le courage de Zola, défendant Dreyfus, à son apologie moralisatrice de la répression versaillaise, et oublier que George Sand, socialiste en 1848, écrit que la commune est « le résultat d'un excès de civilisation matérielle jetant son écume à la surface, un jour où la chaudière manquait de surveillant. La démocratie n'est ni plus haut ni plus bas après cette crise de vomissements. Ce sont les saturnales de la folie ».

Les écrivains contemporains de la Commune sont des bourgeois qui peuvent, de façon symbolique, cracher sur les bourgeois et en décrire la bêtise, comme Flaubert dans *Bouvard et Pécuchet*, mais leur critique se situe à l'intérieur du cadre social et économique bourgeois, sans sympathie pour les classes populaires. Ils craignent pour leurs intérêts matériels, comme Théophile Gautier, qui écrit en 1848 : « Je suis une victime des révolutions. Sans blague ! Nous avons perdu toute notre fortune, 15 000 livres de rente. J'étais destiné à entrer dans la vie en heureux, en homme de loisir : il a fallu gagner sa vie. Enfin, après des années, j'avais assez bien arrangé mon affaire, j'avais une petite maison, une petite voiture, deux petits chevaux. Février met tout ça à bas... »

Quant à Flaubert, il affirme : « Je soutiens, et ceci doit être un dogme pratique de la vie d'artiste, qu'il faut faire de son existence deux parts : vivre en bourgeois et penser en demi-dieu. »

C'est donc la panique des honnêtes gens menacés par les barbares. Vigny, terrifié, croit qu'il lui faut tenir en armes les gens de sa maison, car les communistes menaçaient sa vie et voulaient enfoncer sa porte. Pour se venger de la peur éprouvée, les violences de langage et les accusations hystériques contre les communards vont déferler : « Cette ligue de tous les déclassés, de tous les incapables, de tous les envieux, de tous les assassins, de tous les voleurs... » (Leconte de Lisle), « Des têtes de pions, collets crasseux, cheveux luisants, les toqués, les éleveurs d'escargot, les sauveurs du peuple, tous les mécontents, les déclassés, les tristes, les traîtres, les incapables » (Alexandre Dumas fils), « Brutes obtuses ne comprenant rien, sinon qu'ils ont bonne paye, beaucoup de vin et trop d'eau-de-vie » (Maxime Du Camp), « Toutes les bêtes féroces ont leurs tanières, les émeutiers ont leurs barricades » (Houssaye).

La plupart des écrivains de l'époque – Dumas fils, Flaubert, Renan, Gautier, les Goncourt, Sainte-Beuve, Taine, Hugo, Sand, Zola – pren-

nent position avec plus ou moins de hargne contre la Commune ; retirés dans leurs terres ou en exil, ils n'assistent pas à la terrible répression de la Semaine sanglante.

Ils peuvent donc écrire comme Zola à propos du peuple de Paris :

Le bain de sang qu'il vient de prendre était peut-être d'une horrible nécessité pour calmer certaines de ses fièvres, vous le verrez maintenant grandir en sagesse et en splendeur.

Selon Leconte de Lisle, la solution serait « de déporter toute la canaille parisienne, mâles, femelles et petits pour en finir avec les vengeances certaines qui n'attendent que leur heure ».

C'était l'image du crime et du vice

Les « femelles », c'est contre elles que la charge caricaturale est la plus forte, « on y retrouve la misogynie propre aux écrivains de l'époque. La communarde devient une véritable hydre obscène, sadique, hystérique et cruelle », écrit Paul Lidsky. « La cantinière s'agitait devant lui. Échevelée sous son képi galonné, ample de poitrine, cambrée des reins, elle avait la puissance d'une magnifique bête féroce... puis la femme dansa sur le cadavre en poussant des cris de joie. » (A. France) « Pas une de ses femmes n'avait une figure humaine : c'était l'image du crime et du vice. C'était des corps sans âme qui avaient mérité mille fois la mort, même avant de toucher au pétrole. Il n'y a qu'un mot pour les peindre : la hideur. » (Houssaye)

Zola évoquant les luttes ouvrières dans *Germinal* emprunte des éléments à la littérature anticommunarde : il montre les femmes détruisant les machines « glapissantes, excitant les hommes [...] Il y avait dix foyers pour les cinq générateurs. Bientôt les femmes s'y acharnèrent, toutes sanglantes dans le reflet d'incendie, suantes et échevelées de cette cuisine de sabbat ».

Pour tous ces écrivains, il faut, selon Paul Lidsky, dénier tout contenu politique au mouvement, toute rationalité : la société bourgeoise, harmonieuse et naturelle, ne saurait engendrer de tels soulèvements. Dépolitiser le mouvement pour faire passer un message : empêcher la reproduction de pareils événements et restaurer l'ordre économique et moral.

Il existe quelques exceptions à cette unanimité : Vallès, Rimbaud, Verlaine, qui a occupé la fonction de chef de bureau de la presse sous la Commune et nous a laissé le poème des vaincus.

*Ils nous ont enchaînés ! Mais les chaînes sont faites
Pour tomber sous la lime obscure et pour frapper
Les gardes qu'on désarme, et les vainqueurs en fêtes
Laissent aux évadés le temps de s'échapper.*

A. N.

– Paul Lidsky, *Les Écrivains contre la Commune*, La Découverte, 2010 (1970).

– Danielle Sallenave, *Jojo, le Gilet jaune*, Gallimard, 2019.

UNE RÉPRESSION EFFROYABLE

**Le 22 mai, Thiers avait prévenu :
L'expiation sera complète [...] l'expiation au nom de la loi
et par la loi.**

LA SEMAINE SANGLANTE, ce fut des massacres et des fusillades sommaires, des milliers de mortes. Les chiffres parlent : 3 500 gardes fédérés sont faits prisonniers du 2 avril au 20 mai ; 26 000 personnes l'ont été durant la semaine de combats à Paris intra-muros ; dénonciations conduisant ensuite à 5 000 arrestations en juin et juillet. « Les prisons de la région parisienne débordent et 28 000 prisonniers doivent être transportés [...] dans les grands ports du quart nord-ouest de la France ». Au 1^{er} janvier 1875, l'autorité militaire dénombre 38 614 personnes déferées pour participation à la Commune : 36 909 hommes, 1 054 femmes, 651 enfants de moins de 16 ans. Les 26 conseils de guerre statuent sur 50 559 cas ; entre-temps, des prisonniers sont morts, certains sont remis en liberté, d'autres personnes échappent à l'arrestation et sont jugées par contumace.



– Jacques Rougerie, *La Commune et les Communards*, Gallimard, Folio histoire, 2018.

– Hugues Lenoir & Raphaël Romnée (coord.), *Commune de Paris 1871-2021. Toujours debout !*, Éd. du Monde libertaire et Éd. de la CNT-RP, Paris, 2021.

– Michel Cordillot (coord.), *La Commune de Paris 1871. Les acteurs, l'événement, les lieux*, Éd. de l'Atelier, 2021.

Les amnisties furent votées en 1879 et 1880 autorisant les déportés et les exilés au retour. Mais, au total, la répression fut effroyable et reste dans nos mémoires. Les valeurs des communardes, internationalistes, antiautoritaires, fédéralistes, sont gravées en lettres de sang sur les barricades.

Qu'la Commune n'est pas morte !

H. H.

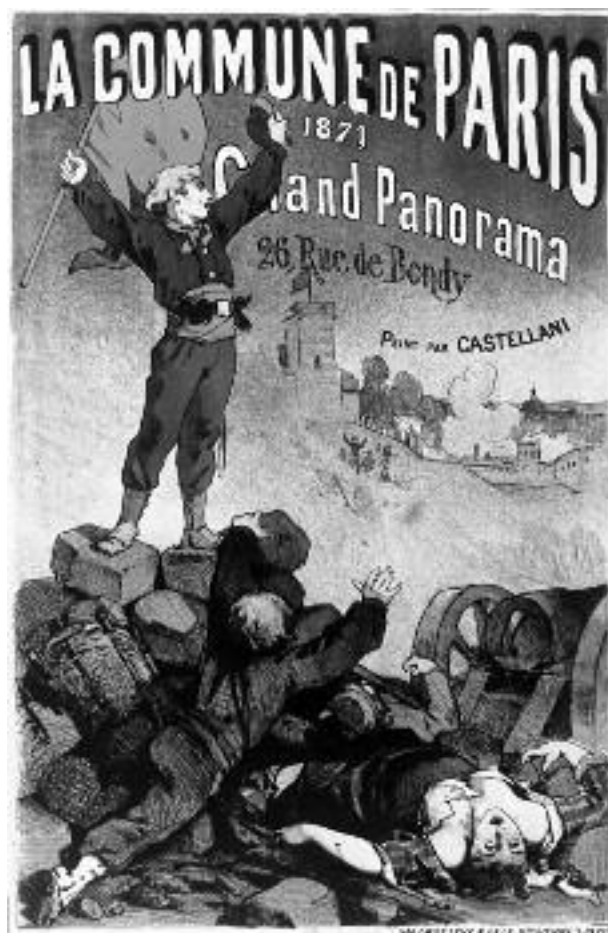
Comptabilisation des condamnations

- 95 à mort, dont 23 exécutées (175 autres par contumace) ;
- 251 aux travaux forcés (159 autres par contumace) ;
- 1 169 à la déportation en enceinte fortifiée (2 820 autres par contumace) ;
- 3 417 à la déportation (90 autres par contumace) ;
- 1 247 à la réclusion ;
- 1 305 à un emprisonnement supérieur à un an ;
- 2 054 à un emprisonnement de moins d'un an ;
- 332 au bannissement ;
- 155 à une peine mineure (surveillance de haute police, amende) ;
- 55 enfants envoyés en maison de correction.

Les femmes sont surreprésentées dans les condamnations les plus lourdes : 13 % condamnées à mort, 13 % aux travaux forcés, 13 % à la déportation dans une enceinte fortifiée. Les hommes ne sont condamnés respectivement pour les mêmes peines qu'à hauteur de 0,9 %, 2,3 % et 11 %.

La répression des communardes se poursuivra jusqu'en 1878 : le dernier convoi part de Brest le 10 juillet 1878 et arrive à Nouméa le 25 octobre. Les conditions de transport des condamnés à la déportation (enfermement dans des cages durant les quatre à cinq mois de voyage) étaient effroyables, ainsi que celles de leur détention (Louise Michel évoque le bagne de l'île Nou comme « le plus sombre cercle de l'enfer »), entraînant un nombre important de morts.

L'effet de la répression conduit à ce que 5 à 6 000 communardes s'exilent : environ 3 000 en Grande-Bretagne, 1 500 en Belgique, 1 000 en Suisse ; certaines seront donc condamnées par contumace.



Les critiques du courant anarchiste sur la Commune

Le regard d'Élisée Reclus, acteur de la Commune

Sur la Commune elle-même et le problème du pouvoir

Le tort principal du gouvernement de la Commune, tort inévitable, puisqu'il dérivait du principe même sur lequel s'était constitué le

pouvoir, était précisément celui d'être un gouvernement et de se substituer au peuple par la force des choses.

La Commune de Paris, insurrectionnelle par en bas, était gouvernementale par en haut.

Sur le projet de rénovation sociale

Les gens de la Commune auraient dû profiter du court répit de l'existence pour laisser de grands, d'incomparables exemples, pour amorcer par-delà révolutions et contre-révolutions, une société future débarrassée de la famine et du fléau de l'argent.

La réflexion de Jean Grave (1854-1939)

La Commune a été trop parlementaire, financière, militaire, administrative et pas assez révolutionnaire... La Commune légiférait, mais agissait peu.
La Revue blanche, mars 1897.

Sur la politique étrangère

Ses dirigeants eurent l'inconcevable et honteuse naïveté d'adresser aux puissances des notes diplomatiques [...] Ils ne comprirent rien au mouvement révolutionnaire qui les avait portés à l'Hôtel de Ville.

Il ne fallait de victoire à aucun prix, elle eut profité à la République.
L'Homme et la Terre, t. V, 1905.

Tout en reconnaissant l'honnêteté des dirigeants de la Commune, revenant sur sa désillusion d'après la Commune

La présente République, bonne à tout faire pour le service du tsar et du kaiser, est tellement éloignée de toute pratique de liberté, qu'il serait puéril d'éprouver de la reconnaissance envers la Commune pour ce vain mot qu'elle nous a conservés.

*« Enquête sur la Commune de Paris »,
Revue Blanche, 1891.*

*Demain les gens de la police
refleuriront sur les trottoirs.
Fiers de leurs états de service
et le pistolet en sautoir.*

*Sans pain, sans travail et sans armes,
nous allons être gouvernés
par des mouchards et des gendarmes,
des sabre-peuple et des curés.*

*Oui mais, ça branle dans la manche,
ces mauvais jours-là finiront.
Et gare à la revanche,
quand tous les pauvres s'y mettront.*

*La Semaine sanglante,
Jean-Baptiste Clément.*



Pauline Flourey (chant, accordéon) et Séverin Valière (chant, guitares, basse, percussions). Cet album met en musique des chroniques sociales du XIX^e siècle à partir de textes contemporains de la période de la Commune de Paris (1871). EPM/Socadisc

L'Association des amies et amis de la Commune de Paris 1871

La plus ancienne association ouvrière existante

C'est déjà dans l'exil que des organisations de solidarité se créent pour aider les proscrits...

A PRÈS L'AMNISTIE DE 1880 et le retour de déportation et d'exil, cette solidarité prend de l'ampleur, nombre de communards et communardes étant isolés et sans moyens de subsister dans une société qui a beaucoup changé.

Dès 1882, est fondée entre tous les anciens combattants de 1871, leurs compagnes et les membres de leurs familles, une société de secours mutuels. En 1889, apparaît le nom de « Société fraternelle des anciens combattants de la Commune » – dit la Fraternelle – dont les membres vont reprendre une activité militante mais aussi de vives discussions : société qui devient association en 1905 avec le docteur Goupil, ancien commandant de la Garde nationale, comme président. En 1908, l'Association obtient l'apposition d'une plaque sur le Mur des fédérés. Les partis qui se constituent s'impliquent dans les commémorations de la Fraternelle qui s'ouvrent à « tous ceux dont l'attachement à la cause aura été suffisant ».

La guerre de 1914-1918 et la révolution russe de 1917 provoquent de fortes dissensions. En 1927, le mot « amis » est intégré à l'appellation et, en 1930, l'Association devient celle des vétérans et amis de la Commune présidée par Zéphirin Camélinat ; Adrien Lejeune, dernier communard survivant, en fait partie.

Les banquets et les montées au Mur des fédérés sont les moments rassembleurs comme en témoignent les 600 000 personnes en mai 1936 lors de la victoire du Front populaire.

L'Association était tombée dans l'oubli après 1945 ; son réveil se fait en 1962 et l'Association des amis de la Commune de Paris est reconstituée sous la présidence de Jacques Duclos. Le centenaire de 1971, que le gouvernement français passe sous silence, va être l'occasion de revivifier l'Association par une multiplicité d'actions. Ainsi paraît, de 1975 à 1982, la revue d'histoire *La Commune* d'une très grande qualité. La tradition des banquets

reprend en 1985. En 1989, l'inauguration du local à la Butte-aux-Cailles, haut lieu de la Commune, est un événement. C'est en 1993 que, pour la première fois, le 18 mars est fêté, exprimant l'envie de mettre en lumière les espoirs de 1871 ; à chaque 18 mars, une marche dans les rues de Paris fait découvrir un quartier symbolique de la Commune.

La création des comités locaux, le premier à Marseille, ouvrant sur l'histoire de la Province, et de comités à l'étranger élargit le champ d'horizon. En 2014, le nom de l'Association est féminisé – « Amies et Amis » – répondant à la demande d'égalité, valeur de la Commune. Aujourd'hui, l'œuvre simplement ébauchée par la Commune demeure d'une grande actualité et ses utopies des devenirs prometteurs.

L'histoire et la mémoire du printemps parisien de 1871 sont portées en même temps par les différents courants de pensée s'en revendiquant et des associations très actives proposent de nouvelles perspectives.

Au-delà de l'activité menée, c'est l'esprit de la Commune qui doit être préservé : la fraternité, la solidarité, le sens du débat contradictoire, l'espérance d'un autre monde.



1971, Centenaire de la Commune

Mêmes clichés, mêmes procédés contre les mouvements révolutionnaires: dénier le contenu politique de ces mouvements, refuser d'en comprendre les causes et accumuler les accusations hystériques pour se venger de la peur éprouvée devant l'idée d'un bouleversement de l'ordre établi et la remise en cause des intérêts de classe.

Réponses :

45

RETOUR À LA BASE

Raoul Vaneigem nous propose aujourd'hui encore des textes où souffle l'esprit libertaire. Depuis le *Traité de savoir-vivre à l'usage des jeunes générations*, il défend l'autogestion de la vie quotidienne (à l'opposé du pouvoir hiérarchique), ainsi que la solidarité, l'entraide et la démocratie directe. Il faut « secouer la résignation, l'indifférence et l'apathie contre la vie froidement programmée et imposée » et se réjouir des mouvements populaires qui perpétuent les luttes, de l'expérience zapatiste aux insurgé-es du Rojava, lancées par un peuple « qui a décidé de n'avoir d'autre guide que lui-même ».

Pour que retentisse encore le grand cri du « Ya basta », même s'il doit tourner court, Raoul Vaneigem vient de publier un court texte, Retour à la base, appendice à son manifeste La liberté s'éveille au souffle de la vie. Ce texte n'est pas une démonstration mais une suite de propositions : dix propositions contre, et onze pour lutter contre la dégradation sociale et économique que nous constatons tous les jours. À chacun·e d'y puiser ce que bon lui semble pour tester, tenter, explorer de quoi « redevenir humain ». Voici donc trois de ces résolutions...

Quelques réflexions philosophiques de l'auteur

« Il appartient aux assemblées de démocratie directe de hâter par en bas le dépérissement de l'État qui pourrit par le haut. »

1°. L'État n'est plus qu'un instrument manipulé par les firmes multinationales, qui, avec ou sans le relais de l'Europe, lui imposent leurs lois et leurs juridictions. La répression policière est la seule fonction qui lui incombe encore.

2°. Le jacobinisme, traditionnellement chargé d'assujettir la province à Paris, subit de plein fouet la politique incohérente d'un gouvernement qui ne gouverne plus et a fait du mot « élite » le synonyme d'« imbécile ».

Le danger est de voir lui succéder des régionalismes qui ne feraient qu'ajouter des États dans l'État national.

3°. Le parlementarisme masque de moins en moins l'odieux ridicule d'une dictature qui n'a gardé de la démocratie que le nom de baptême. Les élections ont toujours été les arènes où la jactance des élus sollicitait la sottise d'électeurs persuadés d'être représentés par eux. Cependant,

l'ineptie, le mensonge, la corruption des politiques, tous partis et factions confondus, ont atteint à un tel cynisme que la probabilité d'une abstention massive s'accroît dangereusement. Si bien que les instances gouvernementales diffèreraient, voire annuleraient volontiers la bouffonnerie électorale. Ne serait-ce que dans l'espoir de susciter un regain d'intérêt en sa faveur.

4°. Le vote et la démocratie directe prennent tout leur sens chaque fois qu'une collectivité locale est appelée à se prononcer sur un problème qui la concerne au premier chef. La vérité du terrain dévoile les mensonges du haut, elle récuse ces statistiques qui se moquent des réalités vécues. Celles et ceux qui sont sur le lieu de leur existence ne sont-ils pas les mieux à même de juger si un décret qui les concerne est inique ou nuisible ? Qui est plus qualifié qu'eux pour décider des moyens de le combattre ?

5°. De défenseur de la République qu'il prétendait être, l'État en est à se protéger contre les citoyens à qui il arrache les droits dont il était le garant. Son délabrement le contraint de convertir en milice privée une police dont une partie réprouve les atteintes aux droits de l'Homme. Hochet du capitalisme financier, l'État règne sans gouverner. Il n'est plus rien. Son inanité sonne pour nous l'heure d'être tout. (chapitre 17, p. 37)

« Pour une république autogestionnaire abrogeant la république parlementaire et affairiste. »

3°. Notre lutte est inséparablement existentielle et sociale. Elle ne nie pas les options personnelles religieuses et idéologiques, elle est l'entraide qui les dépasse et possède l'art de les harmoniser. Dans ce combat de la désobéissance civile, qui se soucie de la couleur de peau, du sexe, des croyances ?

4°. Le peuple prenant par lui-même les décisions qui le concernent, lui et son environnement, s'inscrit dans la lignée de l'expérience autogestionnaire menée par les collectivités libertaires espagnoles de 1936. Les zapatistes du Chiapas, les insurgés du Rojava, la tendance la plus radicale du mouvement des Gilets jaunes en France s'en inspirent aujourd'hui *unaniment* en dépit d'une grande diversité de conditions historiques, politiques et géographiques. L'apparition de petites sociétés cherchant à s'autogérer et à se fédérer de communes en régions, expose inévitablement à des erreurs, à des confusions, à

la chienlit comme disent les cancrelats d'État. Mais, où il n'y a ni mort d'homme ni culpabilité, tout se corrige. Que risque-t-on à expérimenter des sociétés du vivre ensemble alors qu'en permanence nous servons de cobayes dans les laboratoires de la déshumanisation et du profit ? (chapitre 18, p. 41)

« Pour une guérilla démilitarisée. »

1°. L'insurrection de la vie quotidienne offre une surprenante singularité. Elle est une insurrection pacifique en ce qu'elle veut dépasser la lutte traditionnelle entre pacifisme réformiste et révolution barricadière. En ce qu'elle brise le piège des dualités – du pour et du contre, du bien et du mal – qui a besoin pour fonctionner du terrain miné et militarisé où le pouvoir est roi.

6°. L'important n'est pas le nombre des insurgés mais la qualité des revendications. L'autonomie des individus est la base de l'autogestion. Elle émancipe de l'individualisme, cette liberté fictive assignée aux moutons de la servitude volontaire. Elle apprend à distinguer militantisme et militarisme. L'engagement passionnel ne peut se confondre avec le sacrifice. Le combat pour la liberté refuse les ordres. La confiance et le mandat que lui accorde la solidarité lui suffisent. (chapitre 20, p. 49)

Annie & Solange



Raoul Vaneigem, *Retour à la base*, Cactus Inébranlable, 2021.

Raoul Vaneigem, *La liberté s'éveille au souffle de la vie*, Le Cherche midi, 2020.

Courrier des lectrices et lecteurs

J'ai beaucoup apprécié les infos sur le monde et toutes les publications [du n° 15] dont j'ai d'autant moins la connaissance que la bibliothèque est inaccessible.

En ce qui concerne la partie sur le corps, peut-être aurait-il été utile de réfléchir sur le comportement des hommes en ce qui concerne le vêtement en particulier. Ce vêtement était (jusqu'à la moitié du XIX^e ?), pour les riches du moins, tout aussi recherché que celui des femmes (tissus riches et colorés, perruques dissimulant les calvities) et il s'est transformé en l'uniforme « correct » : complet veston sur chemise ouverte ou fermée par un nœud coulant autour du cou...

Certaines femmes l'imitent déjà. Qu'en déduire ?

Détails : sans avoir un « tempérament d'émeutière », je sors avec mes cheveux gris sans jamais entendre de réflexions désagréables.

Françoise, Paris

J'ai lu attentivement l'article sur la GPA...

Je suis pour la PMA pour toutes... donc pour la GPA. Je trouve hypocrite de condamner la GPA en disant qu'on essaie de protéger le corps des femmes précaires : des gens qui ont les moyens et veulent à tout prix être parents vont s'acheter l'utérus d'une femme dans un pays pauvre et peut-être même sera-t-elle réduite à l'esclavage de son corps.

Or si la situation en France était encadrée par la loi, alors on pourrait s'assurer que le corps des femmes qui se mettent à disposition d'une GPA n'est pas monnayé, et mettre en place un accompagnement psychologique et des règles pour que chacun s'y retrouve (par exemple ne pas tolérer que les parents puissent imposer des règles

à la porteuse sur ce qu'elle a droit de manger ou pas, d'écouter comme musique ou pas, si elle a le droit d'avoir des rapports sexuels ou pas).

[...]

Alors acheter l'enfant couvé dans le ventre d'une autre femme serait-il pire que d'acheter l'enfant d'une femme qui a couvé son enfant, l'a élevé comme elle le pouvait, le temps qu'elle a pu, et s'est résolue (parfois par amour) à l'abandonner pour qu'il ait une vie meilleure (cf. chanson Babacar avec France Gall, qui a su choisir la voie la plus intelligente ; cf. aussi les dérives comme l'opération des enfants de l'Arche de Zoé ; idem avec la déportation des enfants de la Creuse).

Donc pour moi une GPA légiférée, encadrée et accompagnée ne serait pas plus traumatisante pour des enfants que l'on déracine de leur famille, de leur culture, à qui on change le prénom tout en prétendant hypocritement qu'on leur donnera accès à leur histoire le jour où ils le demanderont. Si cette GPA ne fait pas l'objet d'une contrepartie financière (et elle n'a pas lieu de l'être en France, nous avons une prise en charge de nos arrêts de travail pendant la grossesse, nous avons une sécu qui couvre tous les frais de suivi de grossesse), mais du désir également d'une femme de prêter et non de louer son corps pendant le temps d'une gestation, alors je ne vois pas le mal. [...]

Alors cessons d'être hypocrites, légiférons, et là nous protégerons réellement le corps des femmes et créeront un environnement le plus favorable pour que les enfants à naître de cette GPA grandissent dans un cadre le plus sécurisant et le plus épanouissant possible.

Virginie Philippe, Limoges



L'émancipation des femmes du Rojava... et ses accrocs

Si la révolution du Rojava venait à être vaincue, il resterait dans les mémoires l'émancipation des femmes. Émancipation de la domination patriarcale si pesante au Proche-Orient. Cette libération n'est pas un acte spontané résultant d'une rébellion des femmes aussi soudaine que la révolution. Elle est l'aboutissement d'un processus politique inscrit dans le programme du confédéralisme démocratique conçu par Abdullah Öcalan depuis le début des années 2000. Öcalan écrit dans sa brochure *Libérer la vie : la révolution de la femme* : Les femmes « sont véritablement les agents sociaux les plus fiables sur le chemin d'une société égale et libertaire ». Le Contrat social de 2016, « constitution » de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord, est traversé par cette volonté d'égalité entre les sexes. On en donnera ici quelques exemples dans l'organisation sociale, les droits civils et politiques, sans cacher les interrogations que suscitent la résistance de la société traditionnelle, le militarisme et l'instrumentalisation de la femme.

Parlons d'émancipation

L'émancipation des femmes du Rojava et dans les territoires arabes libérés de l'État islamique ne peut être comprise qu'en référence à son fondement idéologique, la jinéologie, science de la femme, initiée par Öcalan, aujourd'hui enseignée dans les écoles et les universités du Rojava. La jinéologie reconsidère l'ensemble des connaissances dans un cadre d'analyse féministe, et réinterprète en conséquence les savoirs et expériences des femmes. Elle participe ainsi à la constitution d'une identité féminine libre, remettant en cause le triangle oppresseur patriarcat-État-capital, et contribue à la construction d'une société démocratique.

Le Contrat social est imprégné de cette idée de contribution des femmes à la révolution, à la fois totale et particulière. Dans son préambule, il est écrit que les femmes « formeront leurs organisations et leurs institutions démocratiques ». Puis l'article 26 ajoute qu'elles ont le droit « de prendre les décisions qui les concernent ». Sur cette base, les femmes de la Syrie du Nord et de l'Est ont développé et fédéré de nombreuses organisations féminines non mixtes, le plus souvent sous l'impulsion de l'Union des femmes (Kongra Star) et, depuis 2019, d'un Conseil fédéral des femmes : communes et comités, troupes militaires et forces de police, justice autonome, universités, coopératives autogérées, associations diverses, villages mêmes... Ce séparatisme n'isole pas les femmes du reste de la société, au contraire.

Les organisations féminines prennent part aux assemblées générales de la commune, du quartier et aux institutions fédérales comme aux instances civiles, associatives, religieuses, militaires, économiques ou autres. Du congrès des peuples démocratiques (assem-

blée fédérale) à la plus petite commune, la plus petite association, la présidence doit être assurée par une femme et un homme. Dans toutes les assemblées politiques, tous les conseils exécutifs, les deux sexes doivent être représentés en nombre égal. Bien sûr, la grande question est de savoir si la parité garantit l'égalité réelle. La réponse est négative, au Rojava comme ailleurs. Toutefois, se tromperait lourdement celui qui dirait que les femmes ont un rôle de « potiches » dans les institutions politiques et représentatives. Les militantes, les mandatées, les élues y tiennent toute leur place, et quand elles occupent des fonctions importantes aux différents étages de l'ordre institutionnel, elles sont loin d'être l'ombre de leurs associés masculins.

C'est peut-être sur le terrain des droits civils que la libération des femmes est la plus significative au regard de la société traditionnelle et de la loi islamique. Une loi de 2014 de la région de Cizîrê, reprise dans les autres régions du Rojava et partiellement dans les territoires libérés, outre des dispositions générales de protection de la femme, énonce les droits suivants : divorce à la demande de chaque partie ; bannissement de la polygamie ; interdiction du mariage avant dix-huit ans et des mariages forcés ; organisation du mariage civil et annulation de la dot ; égalité devant l'héritage ; égalité des salaires et congés de maternité.

Ce qui pose problème

Cet énoncé des droits civils et politiques interroge sur leur effectivité. Si des progrès considérables ont été enregistrés, la bataille contre la société patriarcale est loin d'être gagnée : les mariages précoces et la polygamie persistent. Le phénomène est évidemment

plus sensible dans la société traditionnelle kurde des campagnes ou dans la population arabe des territoires libérés. Les autorités locales et fédérales, plutôt que la répression, ont choisi l'information pour convaincre du bien-fondé de ces réformes. Elles reçoivent l'aide des organisations féminines qui mènent d'intenses campagnes qui ne sont pas sans risque pour les femmes qui les suivent. Certaines d'entre elles, qui participent à la vie politique ou revendiquent leur droit, sont sujettes à pression, menaces, voire à des violences physiques. C'est pourquoi certaines militantes et responsables politiques pensent qu'il faudrait désormais mettre en œuvre plus activement la procédure judiciaire pour cadrer les contrevenants. Et ce, dans l'esprit de la justice du consensus, celle qui explique et cherche la conciliation avant toute sanction.

Un autre problème taraude les esprits libertaires plus que les autorités militaires de la révolution. La constitution d'une troupe féminine, les Unités de protection des femmes (YPJ), intégrées aux Forces démocratiques syriennes (FDS), est présentée là-bas, comme souvent ici d'ailleurs, comme un facteur d'émancipation. Si la constitution de milices révolutionnaires peut être une source de libération pour des jeunes filles opprimées par le patriarcat, quand ces milices sont militarisées jusqu'au ridicule de l'accoutrement des forces spéciales féminines – fusils d'assaut américains, cagoules, bandeaux rouges à tête de mort –, la question prend une tout autre dimension. En quoi l'armée, pour les hommes comme pour les femmes, serait émancipatrice, même si le combat est juste ? Ce d'autant que la femme en arme, belle et vaillante, défiant les barbares de l'État islamique, a été instrumentalisée à des fins de propagande, artifice dans lequel sont tombés les médias occidentaux, non sans arrière-pensées, et malheureusement nombre de militants hallucinés par le romantisme révolutionnaire. Que reste-t-il de l'article 11 du Contrat social qui interdit « la transformation de la femme en objet » ?

Conclusion

Il y aurait bien d'autres choses à dire sur la femme dans la révolution du Rojava qui, malgré les difficultés et quelques accros, reste une expérience sans pareille. Cette révolution ne saurait d'ailleurs être réduite à l'émancipation de la femme, tout importante qu'elle soit. Elle s'inscrit dans un projet plus vaste, la constitution d'une société fondée sur la commune, la démocratie directe et le fédéralisme. Ce projet est contraint par les pires difficultés géopolitiques, au premier desquelles invasions et harcèlements continuels de la Turquie d'Erdoğan et de ses mercenaires islamistes. C'est pourquoi la Fédération mérite d'être soutenue. Un soutien militant qui n'exclut pas une critique anarchiste et féministe, une critique constructive.

Pierre Bance

Auteur de *La Fascinante Démocratie du Rojava. Le Contrat social de la Fédération de la Syrie du Nord* (Éditions Noir et Rouge, décembre 2020, 608 pages). Ce livre traite dans le détail les questions abordées dans cet article et de bien d'autres. On en trouvera la présentation et l'introduction sur le site Autre futur :

<<http://www.autrefutur.net/Parution-de-LA-FASCINANTE-DEMOCRATIE-DU-ROJAVA-par-Pierre-Bance>>.

Les Éditions Noir et Rouge sont partie prenante de la campagne de boycottage d'Amazon.

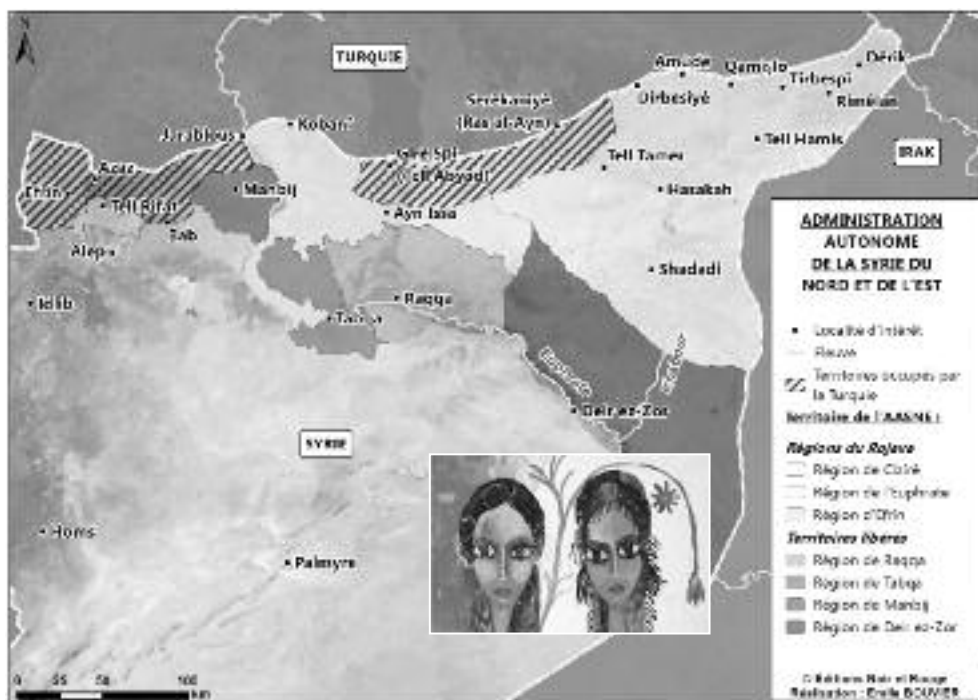
La Fédération démocratique de la Syrie du Nord et de l'Est

L'Administration autonome démocratique de la Syrie du Nord et de l'Est, qui n'est ni un État mais une fédération de régions autonomes, ni un gouvernement mais une administration déléguée, est composée :

– d'une part, des trois régions du Rojava (Cizîrê, Euphrate, Efrîn) principalement peuplées de Kurdes, grande comme à peu près la Belgique, avec environ trois millions d'habitants ;

– d'autre part, des quatre régions à dominante arabe libérées de l'État islamique (Mambij, Tabqa, Raqqa, Deir ez-Zor) d'une surface et d'une population comparables.

Après celles qui ont conduit à l'occupation du triangle Azaz-Bad-Jarablous en 2016, du canton d'Afrin en 2018 et de la bande Girê Spî-Serêkaniyê en 2019, la Turquie prépare une quatrième invasion vers Ayn Issa pour prendre le contrôle de la route internationale M4...



La rébellion zapatiste

D'abord, en 2002, Jérôme Baschet édita chez Denoël *L'Étincelle zapatiste. Insurrection indienne et résistance planétaire*, livre réédité en 2005 par Flammarion avec pour titre *La Rébellion zapatiste* (voir la chronique « Les Chiapanèques contre le néolibéralisme » sur deladesobeissance.fr) et qui reparait en 2019, toujours chez Flammarion, dans une édition complétée et augmentée d'une nouvelle postface.

RAPPELONS QUE LE 1^{ER} JANVIER 1994, lors de l'entrée en vigueur du Traité de libre-échange (Aléna) avec les États-Unis et le Canada, l'armée zapatiste (EZLN) s'empare d'une demi-douzaine de villes mexicaines (« Ils prirent les armes pour prendre la parole. ») et, le 2 janvier 1994, le lendemain, se retirent pacifiquement devant l'armée fédérale non sans avoir essuyé des pertes importantes. Ce repli militaire fut donc rapide et permit tout aussitôt une réflexion qui s'ouvrit sur la décision de « mettre en mouvement la société tout à la fois au plan régional, national et international ». Si les zapatistes abandonnèrent l'usage de leurs armes, ils ne renoncèrent pas pour autant aux armes comme garantie de leur sécurité.

Un peu de théologie de la libération, un peu de marxisme revisité – vite oublié, semble-t-il –, ajoutés à l'expérience de résistance indienne accumulée au cours des siècles et bien prise en compte par les protagonistes, ce fut ce cocktail qui changea la donne pour déboucher sur une pratique d'autonomie originale.

Il paraît donc que la défaite militaire ait été « heureuse » (propre parole d'un zapatiste) puisqu'il s'est agi alors, en s'immergeant en son sein, de restaurer la société civile et d'exalter sa souveraineté avec la volonté de la reconstruire par en bas.

Femmes, indiennes et pauvres

Dans le cours du processus d'autonomie zapatiste, l'émancipation des femmes chiapanèques ne doit pas être considérée comme une affaire secondaire mais, sans doute aucun, comme une dimension essentielle.

Paradoxalement – mais peut-être pas –, nombreuses ont été les femmes à s'engager dans la guérilla, échappatoire pratique pour éviter le destin tout tracé de femme au foyer chargée de nombreux enfants et sous l'autorité d'un mari habitué à ce que les femmes subissent leur domination.

Présentée par les zapatistes, c'est en 1993 qu'est approuvée « la loi révolutionnaire des femmes ». Ce texte est le résultat d'un travail d'enquête au cours duquel des femmes zapatistes ont écouté, rassemblé, recueilli la parole nombreuse des femmes, l'état de leur situation et leurs revendications. « Le panorama de l'oppression subie par les femmes indiennes du Chiapas était à tous égards accablant », écrit Jérôme Baschet.

Il s'agissait pour le moins, dans une société machiste au plus haut point, d'inventer une nouvelle façon de vivre au quotidien avec, pour les femmes, le droit de choisir librement leur conjoint, le droit de choisir le nombre de leurs enfants, le droit à l'éducation et le droit à l'égale participation aux décisions politiques et aux charges communautaires ; il s'agissait particulièrement de

condamner, d'empêcher les violences conjugales et, sur ce point, l'interdiction stricte de l'alcool sur les territoires zapatistes a été exigée par les femmes.

Il a donc fallu bouleverser bien des mauvaises habitudes, vaincre des inhibitions enracinées, remettre en cause les mœurs anciennes pour que le sous-commandant Galeano puisse affirmer : « Elles ont lutté également contre nous et elles nous ont défaits. »

Ainsi, le 1^{er} janvier 1994, la major Ana María commanda la prise de San Cristobal ; ainsi, le 28 mars 2001, la commandante Esther prit la parole à la tribune officielle du congrès de l'Union du Mexique pour exiger la dignité, le respect de l'identité et de la différence des femmes indiennes qui subissent la douleur, l'oubli, le mépris, la marginalisation et l'oppression ; le mot de « dignité » revient comme une valeur omniprésente dans la parole zapatiste.



Photo: Laila Laquebaila

« C'est aussi un symbole que ce soit une femme pauvre, indigène et zapatiste, qui prenne en premier la parole, et que ce soit le mien le message central de notre parole, comme zapatistes. »



La nécessité de dire les obstacles que l'on met sur le chemin de la liberté des femmes sera cependant exposée dans un document (les cahiers de *l'Escuelita*) concernant leur participation aux affaires publiques, mais également au sujet de leurs propres réticences, en particulier quant à leur crainte de prendre la parole, elles qui ne savent en général ni lire ni écrire. Une des solutions fut que deux femmes occupent le même poste « afin qu'elles s'épaulent et se donnent mutuellement confiance ».

Il est à noter que les femmes chiapanèques ont un rapport à la tradition plus ouvert que les hommes, eux favorisés par les routines et les conventions, et qu'elles n'hésitent pas à remettre en cause des usages que l'on pensait immuables ; c'est encore la commandante Esther, s'exprimant à la tribune du congrès, qui énonce : « Nous savons quelles coutumes sont bonnes et quelles coutumes sont mauvaises. »

Beaucoup d'espoirs sont maintenant mis dans la génération qui est née au moment du soulèvement – il y a plus d'un quart de siècle –, espoirs dans la capacité de toutes et de tous de pouvoir « déployer pleinement leur créativité et d'affirmer sans crainte leur personnalité ».

La lutte des femmes, comme une « révolution dans la révolution », s'inscrit dans la rébellion zapatiste avec, pour caractéristique d'ensemble, l'autonomie dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la justice et de l'autogouvernement.

Création de l'autonomie

Le territoire zapatiste, à peu près grand comme la Bretagne, se divise actuellement en villages regroupés en communes autonomes (assimilables à des cantons), elles-mêmes organisées en zones de l'étendue approximative d'un département.

S'appuyant sur une écoute de la parole qui circule dans le peuple – la société civile –, sur une circulation horizontale de celle-ci, les zapatistes la rassemblent, s'engageant à la restituer, à s'y conformer et à lui obéir quand il s'agit de prendre des décisions (*mandar obedeciendo*).

S'appuyant sur une critique du capitalisme néolibéral et de la marchandisation généralisée, une des caractéristiques de l'organisation sociale se manifeste dans la « déspecialisation » partielle des tâches, à quoi s'ajoutent l'abandon du salariat et le recours limité à l'argent ; ce qui implique une répartition plus large des responsabilités et une large pratique d'entraide, le tout hors de la sphère étatique ; le refus de prendre le pouvoir étant affirmé, car il est entendu que le pouvoir réel est actuellement détenu par la puissance supranationale du capitalisme financier imbriqué au pouvoir politique.

Jérôme Baschet précise :

« En démontrant une capacité populaire à s'autogouverner afin de fortifier des manières de vivre propres, la logique de l'autonomie revient à priver l'État de tout fondement, c'est-à-dire à le destituer. »

La déspecialisation se manifeste à l'échelle de la justice – sans professionnels attestés –, elle s'exerce par la médiation entre les par-

ties ; après enquête, si nécessaire, et écoute des plaignants, un accord est recherché pour, dans la mesure du possible, « restaurer les conditions de la vie communautaire » : il n'y a pas de « délits », pas de « peines », mais recherche d'une forme de réparation qui puisse être acceptée par les victimes et qui débouche sur une réconciliation. La prison est critiquée comme inadéquate.

La déspecialisation se manifeste tout autant dans l'éducation et la santé qui sont prises en charge essentiellement par les *promotores de salud* et les *promotores de educación* qui peuvent continuer à participer à la vie collective et même ne pas abandonner la culture de leurs terres grâce à une « diffusion des responsabilités ».

Les *promotores de salud* associent médecine occidentale et médecine traditionnelle (herboristerie), chaque commune disposant d'une micro-clinique et chaque zone d'une clinique avec la collaboration de médecins solidaires ; les soins les plus communs (infections intestinales ou respiratoires, ophtalmologie, gynécologie et soins dentaires) sont assumés par les *promotores* et, pour les soins les plus graves, les malades sont transférés vers les villes du Chiapas.

Les *promotores de educación* procèdent dans le même esprit : un effort collectif a permis la création de centaines d'écoles primaires et d'une école secondaire.

*

Il nous paraît que Jérôme Baschet, plutôt de culture marxiste, peine à rappeler l'existence d'un Flores Magón et d'une certaine tradition libertaire mexicaine. Pourtant, ce à quoi nous assistons, avec l'expérience d'autonomie, c'est, sans que le mot « anarchiste » soit trop prononcé, à une mise en avant des valeurs libertaires, bien qu'il nous faille bien admettre que les zapatistes ne se reconnaissent pas dans ce qualificatif.

On a pu constater la même évolution avec les Kurdes accueillant favorablement, par la voix de leur leader Öcalan, les théories du libertaire Murray Bookchin. Les Kurdes, dispersés dans quatre États différents (Turquie, Iran, Irak, Syrie), ne cherchent pas, eux non plus, à créer un État propre, mais à construire une autonomie politique, culturelle, cette revendication que l'on retrouve chez les Chiapanèques.

Entre autres auteurs qui ont pu influencer les zapatistes, Jérôme Baschet cite *Changer le monde sans prendre le pouvoir* de John Holloway.

Sous nos yeux, se déploie un projet d'émancipation, libéré des guides autoproclamés, pour concevoir « un mouvement de construction collectif, sans chemin préalable et sans certitudes, engageant une rupture radicale à partir d'actes humbles et quotidiens ».

André Bernard

L'ÉDUCATION LIBERTAIRE



Les militants et militantes anarchistes (mais pas seulement...) ont toujours eu à cœur d'imaginer et surtout de mettre en pratique une autre pédagogie, égalitaire, populaire et... libertaire.

Peut-on apprendre à désobéir ? Peut-on enseigner sans autorité, *dans et pour* la liberté ? Alors que, pour certain-es, l'idée d'une « éducation anarchiste » relève d'une monstrueuse contradiction ou d'un doux rêve utopique, le défi d'une pédagogie émancipatrice a été relevé.

« Amants passionnés de la culture de soi-même » (Fernand Pelloutier), aspirant à « donner au peuple les moyens intellectuels de se révolter » (Louise Michel), le socialisme anti-autoritaire a été aux avant-postes de la transformation de l'école : à l'ombre des barricades de la Commune de Paris, comme au sein de « républiques d'enfants » autogérées (de l'orphelinat de Cempuis de Paul Robin à la « république éducative », en passant par les « Écoles modernes » de Catalogne ou d'Ukraine, ou encore les écoles zapatistes du Chiapas au Mexique depuis 1994). Dans les organisations syndicalistes révolutionnaires et les Bourses du travail, comme dans les collectifs enseignants (mouvement Freinet, pédagogie autogestionnaire, etc.), les anarchistes n'ont eu de cesse de lier pédagogie et révolution.

On leur doit la coéducation des sexes, la remise en cause des châtiments corporels, des punitions et des évaluations, le refus du dressage de la « pédagogie noire », le rejet de tous les catéchismes – religieux, républicains ou même révolutionnaires – et, surtout, le développement de pratiques actives et coopératives. Autant d'idées qui ont parfois perdu leur parfum de scandale... sans que le programme d'une éducation individuellement et collectivement émancipatrice n'ait été « bouclé ».

Ce dossier sera bien entendu l'occasion de revenir sur l'histoire et l'héritage de ce long combat pour une autre école et une autre société. Mais il s'agira surtout de questionner l'actualité et la pertinence d'une éducation libertaire à l'heure où l'éducation est devenue le champ d'intervention privilégié des partisans d'un ordre moral « réac-publicain » et se voit « en même temps » livrée à la marchandisation néolibérale.

CASSE-RÔLES

sommaire du n° 16

Édito 2

- Du consentement... Julie 3
- L'inceste... un tabou toléré, secret de Polichinelle 4
- Le silence familial 5
- Œdipe roi ? / Les pièges du « consentement » 6
- Weinstein, les prémices 7 + bulletin d'abonnement
- Luttés... toujours (international) 8-9
- bell hooks, enseigner aux marges 10-11

DOSSIER 1871 : COMMUNE(S)

- ▼ Présentation 12
- ▼ 1871 : Chronologie 13
- ▼ Sur la Commune, chantons avec Serge Utgé Royo 14
- ▼ Et instruisons-nous, avec Jacques Tardi, 15
- ▼ Janvier 1868 : une cuisine coopérative 16
- ▼ Ni ménagères ni mégères, citoyennes ! 17-18
- ▼ André Léo, *Écrits politiques* 18
- ▼ Des femmes de la Commune, *dictionnaire* 19-21
- ▼ Union des femmes pour la défense de Paris 22-23
- ▼ Hommage aux anonymes et oubliées 24-25
- ▼ De la « tricoteuse » à la « pétroleuse » 26-27

- ▼ Herminie Cadolle, communarde corsetière 28-29

- ▼ Narbonne, 1871 29

- ▼ Lyon, espoirs communalistes 30-31

- ▼ Limoges, une Commune éphémère 32

- ▼ Commune(s) au prisme de l'Internationale 33

- ▼ Secours révolutionnaires oubliés des terres coloniales : Martinique, Algérie 34-37

- ▼ La Commune photographiée 38-39

- ▼ Michèle Audin, autrice rigoureuse et accessible 40

- ▼ Des brutes obtuses à Jojo le Gilet jaune 41

- ▼ Répression effroyable 42

- ▼ Critiques du courant anarchiste sur la Commune 43

- ▼ L'Association des amies et amis de la Commune 44

- ▼ Tou-tes des enragé-es, le quizz d'Annie 45

- ▼ Une tapisserie en hommage aux nombreux maçons creusois qui se sont battus 45

Des conclusions ?

- Retour à la base avec Raoul Vaneigem 46-47
- Courrier des lecteurs-trices 47
- L'émancipation des femmes du Rojava 48-49
- La rébellion zapatiste 50-51